

BNP Paribas SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale des actionnaires
BNP Paribas SA
16 boulevard des Italiens
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BNP Paribas SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes annexes aux états financiers, 1.a.1 et 2, qui exposent les effets des changements de présentation et de l'application des normes IFRS 9 « Instruments Financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Impacts de la première application d'IFRS 9 – « instruments financiers » (Se référer aux notes 1.a.1, 1.e.5, 1.e.6, 2b, 3.a, 3.c, 3.d, 3.h, 5.a à 5.h de l'annexe aux comptes consolidés,	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Le groupe a appliqué la norme IFRS 9 (phases 1 et 2), qui remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », à compter du 1^{er} janvier 2018 aux actifs et passifs financiers à l'exception de ceux du métier assurance.</p> <p>Cette norme introduit des modifications significatives dans les règles de classement et d'évaluation ainsi que de dépréciation des actifs financiers.</p> <p>En particulier le calcul des dépréciations selon le principe des pertes de crédit attendues requiert l'exercice du jugement comme décrit ci-après.</p> <p>La première application d'IFRS 9 a conduit BNPP à constater un impact de -2,5 Mds€ net d'impôt dans les capitaux propres, à publier un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 et à fournir des informations détaillées sur le passage du bilan au 31 décembre 2017 en référentiel IAS 39 au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 en référentiel IFRS 9 (hors actifs et passifs d'assurance).</p> <p>La détermination de ces impacts et informations détaillés a nécessité la mise en œuvre de nombreuses hypothèses et jugements ainsi que de nouveaux processus opérationnels.</p> <p>Compte tenu de cette complexité de mise en œuvre et de l'importance de l'information publiée, nous avons considéré que la détermination des impacts de la première application d'IFRS 9 ainsi que les informations afférentes constituaient un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons apprécié le dispositif déployé par BNP Paribas pour mettre en œuvre cette nouvelle norme. Nous avons eu recours à nos spécialistes pour l'appréciation des analyses effectuées et des modèles utilisés par BNP Paribas pour l'application des nouveaux principes comptables IFRS 9.</p> <p>Sur les aspects de classement et d'évaluation, nos travaux d'audit ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner les analyses réalisées et les principes comptables définis par le Groupe et leur déclinaison au niveau des principaux métiers ; - vérifier, sur base d'échantillons de contrats, l'analyse effectuée par BNP Paribas quant au classement des actifs financiers ; - apprécier les modèles de gestion des actifs financiers. <p>Sur les aspects de pertes de crédit attendues, nos travaux d'audit ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluer la conformité à IFRS 9 des principes de BNP Paribas et des méthodologies déclinées au niveau des métiers en appréciant les travaux de revue indépendante menés en interne, le cas échéant ; - apprécier, pour une sélection de modèles, leur mise en œuvre dans les systèmes d'information et le dispositif de reporting financier ; - réaliser un calcul indépendant des pertes attendues sur une base d'échantillons de crédits. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations publiées en annexe relatives aux impacts de première application d'IFRS 9.</p>

Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (strates 1, 2 et 3) (Se référer aux notes 1.e.5, 1.e.6, 1.o, 3.h, 5.e, 5.f, 5.g, 5.h et 5.p de l'annexe aux comptes consolidés)	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>BNP Paribas comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités d'intermédiation bancaire.</p> <p>A compter du 1^{er} janvier 2018, ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 et le principe des pertes de crédit attendues.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécier la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours en strate 1, strate 2 ou strate 3 ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes strates ; - établir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. <p>Au 31 décembre 2018, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 790 milliards d'euros; le montant total des dépréciations s'élève à 24,1 milliards d'euros.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituaient un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour ce qui concerne le risque de crédit aux entreprises, les encours par contrepartie pouvant représenter des montants importants.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles les plus significatifs ainsi que sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs économiques et zones géographiques plus sensibles.</p> <p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne de BNP Paribas et testé les contrôles manuels ou informatisés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les processus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classement des encours par strate : nous avons apprécié la pertinence et la correcte application des indicateurs retenus par les différents métiers pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit, notamment en ce qui concerne la notation des contreparties entreprises ; - Evaluation des pertes attendues (strates 1, 2 et 3) : <ul style="list-style-type: none"> • avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit et en nous appuyant sur le dispositif interne de validation indépendante des modèles du groupe, nous avons apprécié les méthodologies ainsi que les hypothèses de projections macro-économiques retenues par BNP Paribas sur les différents périmètres, leur correcte insertion opérationnelle dans le système d'information, et l'efficacité des contrôles relatifs à la qualité des données ; • pour les dépréciations spécifiques aux encours de crédit aux entreprises classés en strate 3, nous avons vérifié qu'une revue périodique du risque de crédit des contreparties sous surveillance était effectuée par BNP Paribas et avons apprécié, sur base d'échantillons, les hypothèses et données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations. <p>Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives au risque de crédit et en particulier les nouvelles informations requises suite à la mise en œuvre d'IFRS 9.</p>

Valorisation des instruments financiers (Se référer aux notes 1.e.2, 1.e.7, 1.e.10, 1.o, 3.a, 3.c, 3.d, 5.a, 5.b et 5.d de l'annexe aux comptes consolidés)	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Dans le cadre de ses activités de marché, BNP Paribas détient des instruments financiers actifs et passifs évalués au bilan à la valeur de marché.</p> <p>Cette valeur de marché est déterminée selon différentes approches en fonction de la nature et de la complexité des instruments : utilisation de prix cotés directement observables (instruments classés en niveau 1 dans la hiérarchie de juste valeur), de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement observables (instruments classés en niveau 2) ou de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement non observables (instruments classés en niveau 3).</p> <p>Les valorisations obtenues peuvent faire l'objet d'ajustements de valeur complémentaires afin de prendre en compte certains risques spécifiques de marché, de liquidité ou de contrepartie.</p> <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces instruments peuvent donc comporter une part significative de jugement quant au choix des modèles et des données utilisées.</p> <p>Ces instruments financiers représentent 604 milliards d'euros (dont 11,9 milliards d'euros en niveau 3) à l'actif et 572 milliards d'euros (dont 24,9 milliards d'euros en niveau 3) au passif du bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2018.</p> <p>En raison du caractère significatif des encours et du recours au jugement dans la détermination de la valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers constitue un point clé de l'audit, en particulier pour ce qui concerne la valorisation des instruments de niveau 3 compte tenu du recours à des paramètres non observables.</p>	<p>Nous avons vérifié avec l'aide de nos spécialistes en valorisation que les contrôles clés de BNP Paribas en matière de valorisation des instruments financiers fonctionnent correctement, notamment ceux relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'approbation et la revue régulière par la direction des risques des modèles de valorisation ; - à la vérification indépendante des paramètres de valorisation ; - à la détermination des ajustements de valeur. <p>Nos spécialistes en valorisation ont par ailleurs procédé, sur la base d'échantillons, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse de la pertinence des hypothèses et des paramètres retenus ; - l'analyse des résultats de la revue indépendante des paramètres par BNP Paribas ; - la réalisation de contre-valorisations indépendantes en utilisant nos propres modèles. <p>Nous avons également analysé sur la base d'échantillons les éventuels écarts entre les valorisations et les appels de collatéral avec les contreparties.</p> <p>Nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des instruments financiers publiées en annexe.</p>

Dépréciation des écarts d'acquisition (Se référer aux notes 1.b.4 et 5.0 de l'annexe aux comptes consolidés)	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>La comptabilisation des opérations de croissance externe amène BNP Paribas à constater des écarts d'acquisition à l'actif de son bilan consolidé. Ces écarts correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés acquises et la valeur de la quote-part d'intérêt acquise. Au 31 décembre 2018, la valeur de ces écarts d'acquisition s'élève à 8,5 milliards d'euros.</p> <p>Ces écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel, ou plus fréquemment dès lors que des indices de pertes de valeur sont identifiés. La comparaison de la valeur nette comptable des ensembles homogènes de métiers et de leur valeur recouvrable est un élément essentiel de l'appréciation de la nécessité d'une éventuelle dépréciation.</p> <p>Nous avons considéré que la dépréciation des écarts d'acquisition constitue un point clé de notre audit en raison de la part de jugement de la direction intervenant dans l'évaluation de la valeur recouvrable des ensembles homogènes de métiers, qui utilise des hypothèses de résultats futurs des sociétés acquises et de taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie prévisionnels.</p>	<p>Notre approche d'audit se fonde sur une appréciation des procédures relatives au test de dépréciation des écarts d'acquisition et des contrôles mis en place au sein de BNP Paribas pour identifier les indices de pertes de valeur de ces actifs. Les travaux sur les comptes au 31 décembre 2018 réalisés avec nos spécialistes en évaluation, ont notamment consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une analyse de la méthodologie retenue par BNP Paribas ; - une revue critique des plans d'affaires prévisionnels approuvés par la Direction Générale de BNP Paribas pour s'assurer du caractère raisonnable des estimations de flux futurs dégagés (en particulier lorsque les prévisions sont contrastées avec les performances passées) ; - une analyse critique des principales hypothèses et paramètres utilisés (taux de croissance, coût du capital, taux d'actualisation) au regard des informations externes disponibles ; - une appréciation des analyses de sensibilité des estimations aux paramètres clés (en particulier lorsque la valeur recouvrable est proche de la valeur nette comptable). <p>Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations relatives aux résultats de ces tests de dépréciation et tests de sensibilité présentés dans les notes annexes aux états financiers.</p>

Evaluation du risque juridique relatif aux investigations des autorités réglementaires et administratives et aux actions de groupe (Se référer aux notes 1.o, 3.h, 5.p et 8.b de l'annexe aux comptes consolidés)	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le Groupe est présent, aux réglementations applicables aux secteurs d'activité dans lesquels il opère. En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, le Groupe BNP Paribas pourrait être exposé à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales. Il pourrait également subir des pertes à la suite de contentieux privés en lien ou non avec ces sanctions.</p> <p>L'enregistrement éventuel d'une provision pour couvrir les conséquences des investigations relatives à un non-respect de certaines réglementations fait appel au jugement en raison de la difficulté à estimer l'issue des procédures réglementaires.</p> <p>L'enregistrement éventuel de provisions relatives aux actions de groupe et autres contentieux privés fait également appel au jugement de la direction.</p> <p>Compte tenu de la multiplication des investigations des autorités réglementaires et administratives, des actions de groupe à l'encontre des établissements financiers depuis quelques années et de l'importance du jugement de la direction dans l'estimation des provisions, nous considérons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif d'identification et d'évaluation du risque juridique relatif aux investigations des autorités réglementaires et administratives et aux actions de groupe, en procédant notamment à des entretiens trimestriels avec les fonctions juridiques de BNP Paribas.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- prendre connaissance des analyses préparées par les directions juridiques ou financières à chaque arrêté trimestriel ;- interroger les cabinets d'avocats spécialisés avec lesquels BNP Paribas est amené à travailler dans le cadre de ces litiges.

Contrôles généraux informatiques	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes consolidés de BNP Paribas.</p> <p>L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux différentes chaînes de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, constitue un point clé de l'audit.</p> <p>En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et de niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.</p>	<p>Pour les principaux systèmes concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière, les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;- évaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes significatifs (notamment applications comptables, de consolidation, de rapprochement automatique) ;- examen du contrôle des habilitations pour la saisie des écritures manuelles ;- réalisation le cas échéant de procédures d'audit complémentaires.

Provisions techniques d'assurance (Se référer à la note 5.j des annexes aux comptes consolidés)	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>A la date de clôture annuelle, un test de suffisance du passif est réalisé par le groupe pour les activités d'assurance.</p> <p>Ce test revient à comparer les passifs d'assurances (ou provisions techniques) comptabilisés au bilan avec une projection des flux nets de trésorerie futurs. Dans le cas théorique où une insuffisance serait constatée, un passif complémentaire devrait être comptabilisé.</p> <p>Au 31 décembre 2018, le montant total des provisions techniques d'assurance et autres passifs s'élève à 213,7 milliards d'euros.</p> <p>Le test réalisé au 31 décembre 2018 a conclu au caractère suffisant des provisions techniques.</p> <p>Nous avons considéré que la mise en œuvre du test de suffisance des passifs d'assurance pour la branche Epargne constitue un point clé de notre audit car il fait intervenir des modèles actuariels et de modélisation des options et garanties propres à BNP Paribas ainsi que des estimations de la direction pour déterminer certaines hypothèses clé (par exemple le rendement des actifs, le niveau des rachats, les frais).</p>	<p>Sur la base de sondages, nous avons apprécié la valeur des flux nets futurs utilisée dans le calcul en nous attachant particulièrement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécier la validité des données relatives aux portefeuilles d'actifs et aux contrats utilisées comme point de départ pour la modélisation ; - identifier les principales évolutions apportées aux modèles actuariels, apprécier la pertinence de ces évolutions et comprendre leur impact sur le résultat du test ; - analyser les variations du résultat des modèles entre 2017 et 2018 à partir des analyses préparées par BNP Paribas. Nous avons vérifié que les variations les plus importantes étaient justifiées par des évolutions du portefeuille, d'hypothèses ou des modèles. <p>Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives aux passifs d'assurance.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de BNP Paribas SA par l'assemblée générale du 23 mai 2006 pour le cabinet Deloitte & Associés, du 26 mai 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 23 mai 2000 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018 le cabinet Deloitte & Associés était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans sa 25^{ème} année et le cabinet Mazars dans sa 19^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes

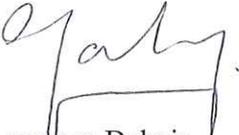
consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense, Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 5 mars 2019

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Laurence Dubois

PricewaterhouseCoopers Audit



Patrice Morot

Mazars



Virginie Chauvin



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2018



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	4
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 31 DECEMBRE 2018	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2018	7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES	8
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	10
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables	10
1.b Principes de consolidation	13
1.c Conversion des opérations en devises	17
1.d Marge d'intérêts, commissions et produits des autres activités	18
1.e Actifs et passifs financiers	19
1.f Normes comptables propres aux activités d'assurance	32
1.g Immobilisations	36
1.h Contrats de location	37
1.i Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	38
1.j Avantages bénéficiant au personnel	38
1.k Paiements à base d'actions	40
1.l Provisions de passif	41
1.m Impôt courant et différé	41
1.n Tableau des flux de trésorerie	42
1.o Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	42
2. EFFETS DES CHANGEMENTS DE PRESENTATION ET DE L'APPLICATION DES NORMES IFRS 9 ET IFRS 15	44
2.a Effets des changements de présentation et de la comptabilisation des titres en date de règlement	45
2.b Effets de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15	49
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	53
3.a Marge d'intérêts	53
3.b Commissions	54
3.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	55
3.d Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres et sur instruments financiers évalués au coût amorti	56
3.e Produits nets des activités d'assurance	57
3.f Produits et charges des autres activités	57
3.g Autres charges générales d'exploitation	57
3.h Coût du risque	58
3.i Impôts sur les bénéfices	62
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	63
5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2018	67
5.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat	67
5.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	69
5.c Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	72
5.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	73
5.e Actifs financiers au coût amorti	84
5.f Encours dépréciés (strate 3)	86
5.g Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle	86

5.h	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	87
5.i	Placements des activités d'assurance	89
5.j	Provisions techniques et autres passifs d'assurance	91
5.k	Impôts courants et différés	91
5.l	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	93
5.m	Participations dans les sociétés mises en équivalence	93
5.n	Immobilisations de placement et d'exploitation	94
5.o	Ecart d'acquisition	96
5.p	Provisions pour risques et charges	100
5.q	Compensation des actifs et passifs financiers	101
5.r	Transferts d'actifs financiers	104
6.	ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS	105
6.a	Engagements de financement donnés ou reçus	105
6.b	Engagements de garantie donnés par signature	105
6.c	Engagements sur titres	106
6.d	Autres engagements de garantie	106
7.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	107
7.a	Frais de personnel	107
7.b	Avantages postérieurs à l'emploi	107
7.c	Autres avantages à long terme	115
7.d	Indemnités de fin de contrat de travail	116
7.e	Paiements à base d'actions	116
8.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	119
8.a	Evolution du capital et résultat par action	119
8.b	Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage	123
8.c	Regroupement d'entreprises et perte de contrôle	125
8.d	Intérêts minoritaires	127
8.e	Restrictions significatives dans les filiales, coentreprises et entreprises associées	130
8.f	Entités structurées	131
8.g	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	135
8.h	Relations avec les autres parties liées	136
8.i	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	137
8.j	Périmètre de consolidation	139
8.k	Honoraires des commissaires aux comptes	145

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des exercices 2018 et 2017. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2016 est consultable dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2018 sous le numéro D.18-0104.

Les normes IFRS 9 et IFRS 15 sont applicables rétrospectivement au 1^{er} janvier 2018 et offrent l'option de ne pas retraiter les exercices présentés en comparatif. Le Groupe ayant retenu cette option, les états financiers comparatifs de 2017 n'ont pas été retraités au titre de ces changements de méthode.

Des changements de présentation ont cependant été opérés sur ces comparatifs pour présenter séparément les actifs et passifs relatifs aux activités d'assurance et harmoniser les intitulés de rubriques avec ceux prévus par IFRS 9. Ils sont détaillés dans la note 2.a. De plus, l'état de synthèse relatif au bilan présente une référence comparative au 1^{er} janvier 2018 prenant en compte les effets de l'application des normes IFRS 9 et 15 (note 2.b). Les données comparatives présentées dans les notes annexes 5 sur le bilan ont été établies sur cette référence.

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

En millions d'euros	Notes	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2017 (1) IAS 39
Intérêts et produits assimilés	3.a	35 723	33 566
Intérêts et charges assimilées	3.a	(14 661)	(12 375)
Commissions (produits)	3.b	12 925	12 943
Commissions (charges)	3.b	(3 718)	(3 513)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	3.c	5 808	5 346
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	3.d	315	1 711
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	3.d	(5)	55
Produits nets des activités d'assurance	3.e	4 064	3 813
Produits des autres activités	3.f	12 324	11 697
Charges des autres activités	3.f	(10 259)	(10 082)
PRODUIT NET BANCAIRE		42 516	43 161
Frais de personnel	7.a	(16 617)	(16 496)
Autres charges générales d'exploitation	3.g	(12 290)	(11 729)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5.n	(1 676)	(1 719)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		11 933	13 217
Coût du risque	3.h	(2 764)	(2 907)
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 169	10 310
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5.m	628	713
Gains nets sur autres actifs immobilisés		358	488
Ecart d'acquisition	5.o	53	(201)
RESULTAT AVANT IMPOT		10 208	11 310
Impôt sur les bénéfices	3.i	(2 203)	(3 103)
RESULTAT NET		8 005	8 207
dont intérêts minoritaires		479	448
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		7 526	7 759
Résultat par action	8.a	5,73	6,05
Résultat dilué par action	8.a	5,73	6,05

(1) Nouvelle présentation tenant compte des reclassements et redénominations au sein du produit net bancaire décrits dans la note 2.a : redénomination des "gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués à la valeur de marché" en "gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres" et reclassement des gains nets sur prêts et créances et actifs détenus jusqu'à échéance en "gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti", reclassement des éléments relatifs aux activités d'assurance au sein du « Produit net des activités d'assurance » et reclassement des intérêts sur instruments détenus à des fins de transaction au sein des « Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	Exercice 2017 ⁽¹⁾ <i>IAS 39</i>
Résultat net	8 005	8 207
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(1 315)	(3 019)
Eléments pouvant être rapportés au résultat	(1 404)	(3 171)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(159)	(2 589)
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(461)	679
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(110)	(837)
- Variations de valeur des placements des activités d'assurance		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(530)	(243)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(99)	(25)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(406)	(237)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(7)	4
- Impôts sur les bénéfices	505	426
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt	(137)	(349)
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	89	152
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	(148)	
- Réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas	195	
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	137	177
- Impôts sur les bénéfices	(96)	(25)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	1	
Total	6 690	5 188
- Part du Groupe	6 215	4 956
- Part des minoritaires	475	232

⁽¹⁾ Nouvelle présentation tenant compte des changements décrits dans la note 2.a : reclassement des "variations de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances" des activités d'assurance en "variations de valeur des placements des activités d'assurance" et de la redénomination des "variations de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances" hors activités d'assurance en "variations de valeur sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres".

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er janvier 2018 ⁽¹⁾ IFRS 9 et IFRS 15	31 décembre 2017 ⁽²⁾ IAS 39
ACTIF				
Caisse, banques centrales		185 119	178 433	178 446
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres	5.a	121 954	130 326	122 964
Prêts et opérations de pension	5.a	183 716	144 948	143 988
Instruments financiers dérivés	5.a	232 895	229 896	229 897
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	9 810	13 721	13 723
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres				
Titres de dette	5.c	53 838	53 942	110 881
Instruments de capitaux propres	5.c	2 151	2 330	6 928
Actifs financiers au coût amorti				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.e	19 556	20 356	20 405
Prêts et créances sur la clientèle	5.e	765 871	731 176	735 013
Titres de dette	5.e	75 073	69 426	15 378
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 787	3 064	3 064
Placements des activités d'assurance	5.i	232 308	227 712	227 712
Actifs d'impôts courants et différés	5.k	7 220	7 368	6 568
Comptes de régularisation et actifs divers	5.l	103 346	92 961	92 875
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.m	5 772	6 221	6 426
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	5.n	26 652	25 000	25 000
Immobilisations incorporelles	5.n	3 783	3 327	3 327
Ecarts d'acquisition	5.o	8 487	9 571	9 571
Actifs non courants destinés à être cédés	8.c	498		
TOTAL ACTIF		2 040 836	1 949 778	1 952 166
DETTES				
Banques centrales		1 354	1 471	1 471
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres	5.a	75 189	67 087	67 087
Dépôts et opérations de pensions	5.a	204 039	174 645	174 645
Dettes représentées par un titre	5.a	54 908	50 490	50 490
Instruments financiers dérivés	5.a	225 804	227 644	227 644
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	11 677	15 682	15 682
Passifs financiers au coût amorti				
Dettes envers les établissements de crédit	5.g	78 915	76 503	76 503
Dettes envers la clientèle	5.g	796 548	760 941	760 941
Dettes représentées par un titre	5.h	151 451	148 156	148 156
Dettes subordonnées	5.h	17 627	15 951	15 951
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 470	2 372	2 372
Passifs d'impôts courants et différés	5.k	2 255	2 234	2 466
Comptes de régularisation et passifs divers	5.l	89 562	80 472	79 994
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	5.j	213 691	210 494	210 494
Provisions pour risques et charges	5.p	9 620	11 084	11 061
TOTAL DETTES		1 935 110	1 845 226	1 844 957
CAPITAUX PROPRES				
<i>Capital et réserves</i>		93 431	89 880	91 026
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		7 526	7 759	7 759
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		100 957	97 639	98 785
<i>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</i>		510	1 787	3 198
Total part du Groupe		101 467	99 426	101 983
Intérêts minoritaires	8.d	4 259	5 126	5 226
TOTAL CAPITAUX PROPRES		105 726	104 552	107 209
TOTAL PASSIF		2 040 836	1 949 778	1 952 166

⁽¹⁾ Données au 1er janvier 2018 après effets de l'application des normes IFRS 9 et 15, tels que décrits dans la note 2.b.

⁽²⁾ Nouvelle présentation tenant compte des reclassements et retraitements détaillés en note 2.a, principalement la redénomination des rubriques d'instruments financiers, le reclassement des instruments financiers des activités d'assurance au sein des "Placements des activités d'assurance" et les effets de la comptabilisation des titres en date de règlement.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2018

En millions d'euros	Notes	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2017 IAS 39
Résultat avant impôt		10 208	11 310
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat		9 713	19 811
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		5 144	4 550
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		(133)	190
Dotations nettes aux provisions		10 210	10 021
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(628)	(713)
(Produits) nets des activités d'investissement		(660)	(453)
Charges (produits) nets des activités de financement		(501)	355
Autres mouvements		(3 719)	5 861
Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(20 439)	(2 154)
Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit		(1 104)	(10 253)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(13 276)	16 079
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(4 823)	(6 107)
Impôts versés		(1 236)	(1 873)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		(518)	28 967
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		3 152	527
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 827)	(1 347)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		1 325	(820)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(4 039)	(3 457)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		9 865	308
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		5 826	(3 149)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		1 529	(5 900)
IMPACTS NON MONETAIRES DES ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES		(700)	-
AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE		7 462	19 098
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		175 061	155 963
Comptes actifs de caisse, banques centrales		178 446	160 400
Comptes passifs de banques centrales		(1 471)	(233)
Prêts à vue aux établissements de crédit		8 063	6 513
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.g	(9 906)	(10 775)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(71)	58
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		182 523	175 061
Comptes actifs de caisse, banques centrales		185 134	178 446
Comptes passifs de banques centrales		(1 354)	(1 471)
Prêts à vue aux établissements de crédit		8 813	8 063
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.g	(10 571)	(9 906)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		501	(71)
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		7 462	19 098

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat			
	Actions ordinaires et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
En millions d'euros								
Situation au 31 décembre 2016	26 948	8 430	59 118	94 496				
Affectation du résultat de l'exercice 2016			(3 369)	(3 369)				
Augmentations de capital et émissions	88	636	(2)	722				
Réduction ou remboursement de capital		(927)	64	(863)				
Mouvements sur titres propres	15	33	(10)	38				
Opérations résultant de plans de paiement en actions			3	3				
Rémunération des actions de préférence et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)			(311)	(311)				
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.d)			1	1				
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 8.d)								
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 8.d)			253	253				
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires								
Autres variations			(34)	(34)				
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			158	158				
Résultat net de l'exercice 2017			7 759	7 759				
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice								
Situation au 31 décembre 2017	27 051	8 172	63 630	98 853				
Nouvelle présentation (note 2.a)			(68)	(68)			68	68
Situation au 31 décembre 2017 nouvelle présentation	27 051	8 172	63 562	98 785			68	68
Effets de l'application de la norme IFRS 9 (note 2.b)			(1 122)	(1 122)	561	(323)		238
Effets de l'application de la norme IFRS 15 (note 2.b)			(24)	(24)				
Situation au 1er janvier 2018	27 051	8 172	62 416	97 639	561	(323)	68	306
Affectation du résultat de l'exercice 2017			(3 772)	(3 772)				
Augmentations de capital et émissions	49	660	(2)	707				
Réduction ou remboursement de capital		(600)		(600)				
Mouvements sur titres propres	(64)	(2)	(142)	(208)				
Opérations résultant de plans de paiement en actions			2	2				
Rémunération des actions de préférence et des TSSDI			(356)	(356)				
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.d)			6	6				
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires (note 8.d)			(37)	(37)			37	37
Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle (note 8.d)			71	71			9	9
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			(6)	(6)				
Autres variations			(8)	(8)				
Plus ou moins values reclassées en réserves			(7)	(7)		7		7
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					(158)	134	96	72
Résultat net de l'exercice 2018			7 526	7 526				
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice								
Situation au 31 décembre 2018	27 036	8 230	65 691	100 957	403	(182)	210	431

DU 1er JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2018

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat					Total part du groupe	Intérêts minoritaires (note 8.d)	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	Placements de l'activité d'assurance	Instruments dérivés de couverture	Total			
645	4 372		1 152	6 169	100 665	4 555	105 220
				-	(3 369)	(131)	(3 500)
				-	722		722
				-	(863)		(863)
				-	38		38
				-	3	2	5
				-	(311)	(2)	(313)
				-	1	(1)	-
				-		493	493
(89)	10		1	(78)	175	104	279
				-	-	(8)	(8)
				-	(34)	23	(11)
(2 748)	(198)		(15)	(2 961)	(2 803)	(216)	(3 019)
				-	7 759	448	8 207
						(41)	(41)
(2 192)	4 184		1 138	3 130	101 983	5 226	107 209
	(1 947)	1 947		-	-		-
(2 192)	2 237	1 947	1 138	3 130	101 983	5 226	107 209
	(1 648)		(1)	(1 649)	(2 533)	(100)	(2 633)
					(24)		(24)
(2 192)	589	1 947	1 137	1 481	99 426	5 126	104 552
				-	(3 772)	(160)	(3 932)
				-	707	4	711
				-	(600)	-	(600)
				-	(208)		(208)
				-	2		2
				-	(356)	(2)	(358)
				-	6	(6)	
				-	-	(1 299)	(1 299)
(29)	10			(19)	61	307	368
				-	(6)	(165)	(171)
				-	(8)	11	3
				-	-		-
(252)	(398)	(418)	(315)	(1 383)	(1 311)	(4)	(1 315)
				-	7 526	479	8 005
				-	-	(32)	(32)
(2 473)	201	1 529	822	79	101 467	4 259	105 726

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES

1.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Les informations relatives à la nature et l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requises par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux contrats d'assurance requises par IFRS 4 « Contrats d'assurance », ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des états financiers » sont présentées au sein du chapitre 5 du document de référence. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux états financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les états financiers et sont identifiées dans le rapport de gestion par la mention « audité ».

IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients »

Depuis le 1er janvier 2018, le Groupe applique :

- la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » et l'amendement à IFRS 9 : « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » adoptés par l'Union Européenne respectivement le 22 novembre 2016 et le 22 mars 2018.
IFRS 9 remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1), de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances commerciales et de location et actifs de contrats (Phase 2), ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture générale, ou micro-couverture (Phase 3).

La norme a modifié les dispositions relatives au risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option.

S'agissant de la comptabilité de couverture (micro-couverture), le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

- l'amendement à IFRS 4 « Contrats d'assurance » intitulé « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance » adopté par l'Union Européenne le 3 novembre 2017. Cet amendement donne aux entités qui exercent principalement des activités d'assurance la possibilité de reporter jusqu'au 1er janvier 2021 la date d'application de la norme IFRS 9². Ce report permet aux entités concernées de continuer à présenter leurs états financiers selon la norme IAS 39 existante. Cette exemption temporaire d'application d'IFRS 9, limitée aux groupes dont les activités d'assurance sont prédominantes dans l'amendement de l'IASB, a été étendue aux entités d'assurance des conglomerats financiers tel(le)s que définis par la Directive 2002/87/EC) dans le cadre de l'adoption par l'Union Européenne. Cette possibilité est conditionnée notamment à l'absence de cessions internes d'instruments financiers entre les entités d'assurance et les autres entités du conglomerat (hormis les instruments financiers qui sont évalués à la valeur de marché par résultat). Le Groupe applique cet amendement à l'ensemble de ses entités d'assurance, y compris les fonds relevant de cette activité, qui appliqueront ainsi la norme IAS 39 « Instruments financiers: comptabilisation et évaluation » jusqu'au 31 décembre 2020.
- la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » adoptée par l'Union Européenne le 22 septembre 2016.

Les normes IFRS 9 et IFRS 15 offrent l'option de ne pas retraiter les exercices présentés en comparatif. Le Groupe ayant retenu cette option, les états financiers comparatifs de 2017 n'ont pas été retraités au titre de ces changements de méthode.

L'entrée en vigueur des autres normes ou amendements d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2018.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2018 est optionnelle, hormis l'amendement à IFRS 9 « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ».

1.a.2 PRINCIPALES NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES

IFRS 16 Locations

La norme IFRS 16 « Locations » publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. Cette norme induit donc un changement principalement pour les contrats qui selon IAS 17 répondaient à la définition de contrats de location simple ou opérationnelle et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location.

Adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017, la norme IFRS 16 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16, le Groupe a décidé d'opter pour l'application de la méthode rétrospective simplifiée.

² Dans le cadre de la réunion du Board du 14 novembre 2018, l'IASB a décidé de proposer un amendement à IFRS 4 permettant aux assureurs de reporter jusqu'au 1^{er} janvier 2022 la date d'application de la norme IFRS 9.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est le taux d'endettement marginal à la date d'application initiale d'IFRS 16, fondé sur la durée résiduelle du contrat à cette date.

L'essentiel des contrats de location identifiés sont des baux immobiliers et dans une moindre mesure des contrats de location de matériel informatique et bancaire et des locations de véhicules. Les baux immobiliers concernent soit des agences commerciales de la banque de détail, soit des immeubles de bureau au titre de sièges sociaux ou d'immeubles d'exploitation en France ou à l'étranger.

Les hypothèses clés utilisées par le Groupe dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location seront les suivantes :

- les durées de location correspondront à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est jugé raisonnablement certain. En France, le contrat de bail type est le contrat de bail commercial dit bail « trois, six, neuf », pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans.
- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location seront déterminés pour chaque actif en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature.

Le Groupe utilisera les deux exemptions de comptabilisation des contrats selon la norme IFRS 16, à savoir les contrats ayant une durée de 12 mois ou moins et les contrats de location ayant une valeur unitaire à neuf inférieure ou égale à 5000 euros ou dollars hors taxes.

Le Groupe a fait le choix de ne pas appliquer l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés actifs (IDA) et des impôts différés passifs (IDP) prévue par les paragraphes 15 et 24 de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». En conséquence, des impôts différés passifs et des impôts différés actifs distincts seront comptabilisés respectivement au titre des soldes au bilan des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Les principaux impacts attendus de la norme IFRS 16 seront au bilan :

- une augmentation des immobilisations et la constatation d'une dette de location ;
- une augmentation des impôts différés à l'actif et au passif.

Le principal impact attendu sur le compte de résultat postérieurement à l'application de la norme sera le remplacement des loyers auparavant comptabilisés de manière linéaire en frais généraux par une augmentation des charges d'intérêts en Produit Net bancaire (PNB) du fait des dettes de location, et une augmentation des charges d'amortissement du fait des droits d'utilisation.

A la suite des différentes études réalisées sur la norme, ses principes et son interprétation, des exercices de recensement et de collecte de données des contrats de location ont été menés afin de déterminer les enjeux liés à l'application du modèle de comptabilisation requis.

A ce stade d'avancement, l'estimation des effets de l'application de la norme IFRS 16 est en cours de finalisation. L'impact attendu sur les états financiers du Groupe n'est pas significatif.

IFRS 17 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017, remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021³ et devra être préalablement adoptée par l'Union Européenne, pour application en Europe.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets se sont poursuivies en 2018.

³ Dans le cadre de la réunion du Board du 14 novembre 2018, l'IASB a décidé de proposer un amendement à IFRS 17 reportant sa date d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2022

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition constaté sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque le Groupe détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, il peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres et des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique «Parités monétaires» et pour la part des tiers, sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant antérieurement à cette date, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

• **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"⁴. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

⁴ Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- **Actifs et passifs monétaires⁵ libellés en devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- **Actifs non monétaires libellés en devises**

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire ou la date d'enregistrement du passif non monétaire issu du paiement ou de la réception d'une avance. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

⁵ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

1.d MARGE D'INTERETS, COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES

1.d.1 MARGE D'INTERETS

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Intérêts et produits / charges assimilés ». Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable, les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

1.d.2 COMMISSIONS ET PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions :

- soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres ...

S'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions.

- soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distributions reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil...

Produits des autres activités

Les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location simple sont enregistrés dans la rubrique « Produits des autres activités » du compte de résultat.

S'agissant des revenus de promotion immobilière, le Groupe les enregistre en résultat:

- progressivement, lorsque la prestation crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation (par exemple des travaux en cours contrôlés par le client sur le terrain duquel l'actif se situe...), ou lorsque la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement et lui donne un droit exécutoire au paiement de la part effectuée jusqu'à la date considérée. Tel est le cas des contrats de type VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) en France.
- à l'achèvement dans les autres cas.

S'agissant des revenus de prestations de services connexes à des contrats de location, le Groupe les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance.

1.e ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers, à l'exception de ceux relatifs aux activités d'assurance (cf note 1.f) sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

Les principes de comptabilisation des actifs et passifs financiers applicables sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont présentés dans le Document de référence 2017.

1.e.1 ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion « collecte ». Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou « basique ». Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante « taux » - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers du groupe présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. Le Groupe a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

S'agissant des taux réglementés, ils répondent au critère des flux de trésorerie dès lors qu'ils fournissent une contrepartie qui correspond globalement au passage du temps et n'exposent pas à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels qui seraient incohérents avec ceux d'un prêt de base (exemple : prêts accordés dans le cadre de la collecte des Livrets A).

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Par exemple, dans le cas des prêts aux particuliers, la pénalité limitée à 6 mois d'intérêts ou 3% du capital restant dû est considérée comme raisonnable. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur remplacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs (« tranches »), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère « sans recours », contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité ad-hoc. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite « par transparence ». Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant doit être effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés : structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent. Cette analyse est appliquée aux prêts « sans recours » accordés par le Groupe.

La catégorie « Actifs financiers au coût amorti » inclut notamment les crédits consentis par le Groupe, ainsi que les prises en pension et les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note 1.e.5).

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

1.e.2 ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis :

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers (« collecte et vente »). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.
- critère des flux de trésorerie : les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ». De même, les pertes attendues, calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en coût du risque, ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres recyclables sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

1.e.3 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

1.e.4 CONTRATS D'ÉPARGNE ET PRETS RÉGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.e.5 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI ET DES INSTRUMENTS DE DETTE EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

Modèle général

Le Groupe identifie trois “strates” correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« strate 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« strate 3 ») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des « strates » 1 et 2, ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la « strate 3 », les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Actifs financiers dépréciés douteux

Définition

Un actif financier est considéré comme douteux et classé en « strate 3 » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section « Restructuration des actifs financiers »).

Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission

Dans certains cas, les actifs financiers sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale.

Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes de crédit attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à un ajustement de dépréciation en résultat.

Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêt.

Le Groupe applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut ou des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'appréciation de la détérioration s'appuie également sur l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 3.h Coût du risque.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en strate 1 et en strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (strate 2). Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, la méthode utilisée est basée d'une part sur les probabilités de transition vers la déchéance du terme, et d'autre part sur des taux de perte actualisés post déchéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène.

Pour les expositions classées en strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (i.e. qui devraient être reçus).

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été complété des dispositions spécifiques à IFRS 9 et notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier (y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires) sur la durée de vie sont pris en compte. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle doit être utilisée. La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la

maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

Probabilités de défaut (PD)

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité.

Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (« point in time » ou "PIT")

Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet « bas de cycle » et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 3.h Coût du risque.

Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en perte intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, le Groupe peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont pas réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché.

1.e.6 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend les éléments de résultat suivants :

- les dotations et reprises de dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (strate 1 et strate 2) relatifs aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales ;
- les dotations et reprises de dépréciations des actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ;
- les dotations et reprises de dépréciations des titres à revenus fixes des entités d'assurance individuellement dépréciés (qui relèvent d'IAS 39).

Sont également comptabilisées en coût du risque les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.e.7 INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion « collecte » ou « collecte et vente », ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

Le Groupe utilise cette catégorie dans les deux cas suivants:

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

1.e.8 PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont des instruments hybrides susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

Instruments de capitaux propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même, la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les instruments financiers émis par le Groupe et qualifiés d'instruments de capitaux propres (e.g. Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) sont présentés au bilan en « Capital et réserves ».

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.e.9 COMPTABILITE DE COUVERTURE

Le Groupe a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits et charges assimilés » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

1.e.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.e.11 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de « Passifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique « Actifs financiers au coût amorti » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

1.e.12 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.f NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les actifs et passifs financiers des entités d'assurance relèvent de la norme IAS 39, comme expliqué dans la note 1.a.1.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.f.1 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous la rubrique « Produits nets des activités d'assurance ».

Cette rubrique du compte de résultat comprend les primes acquises, les produits nets sur contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et autres prestations, les produits nets des placements des entités d'assurance (y compris les résultats sur immeubles de placement et les dépréciations sur les actions et autres instruments de capitaux propres), les charges techniques des contrats, les charges des cessions en réassurance, les charges des prestations externes (y compris les commissions), ainsi que les charges relatives à la participation aux bénéfices.

Les autres produits et charges relatifs à l'activité de l'assurance (i.e. relevant des entités d'assurance) sont présentés dans les autres rubriques du compte de résultat en fonction de leur nature.

1.f.2 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Les placements des activités d'assurance comprennent principalement :

- les placements des entités d'assurance dans des instruments financiers qui sont comptabilisés selon les principes d'IAS 39, qui comprennent les placements en représentation des provisions techniques des activités d'assurance et notamment des contrats en unités de compte ;
- les instruments dérivés dont la valeur de marché est positive. Les entités d'assurance du Groupe souscrivent des instruments dérivés à des fins de couverture des placements ;
- les immeubles de placement ;
- les placements dans des sociétés consolidées par mise en équivalence ;
- ainsi que la part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement.

Placements dans des instruments financiers

Les placements financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe sont classés dans l'une des quatre catégories prévues par la norme IAS 39 : les actifs financiers en valeur de marché par résultat, les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et les actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, les dérivés et les actifs financiers que le Groupe a choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.

Les actifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants (selon IAS 39):

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Les placements en représentation des contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) sont comptabilisés à la valeur de marché par résultat sur option.

Lorsque le Groupe valorise en valeur de marché par résultat des entités représentatives de placements sur lesquelles il exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, ces investissements sont présentés sur la ligne « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » (cf. § 1.b.2).

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché ou de modèle.

Les variations de valeur constatées par rapport à la dernière évaluation, les revenus, les dividendes et les plus et moins-values de cession réalisées sont présentées dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- *Prêts et créances*

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent qui, en règle générale, correspond au montant net décaissé à l'origine.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et déduction faite des remboursements en capital et intérêts éventuellement intervenus.

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui comprend les intérêts, les coûts de transaction et commissions compris dans leur valeur initiale et sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur instruments financiers au coût amorti ».

Les dépréciations constituées lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

- *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres de dette, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur instruments financiers au coût amorti ». Les dépréciations constituées lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres de dette ou de capitaux propres qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres sont constatées en compte de résultat dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres de dette, les dividendes perçus et les dépréciations (en cas de baisse significative ou durable de la valeur des titres) des titres de capitaux propres sont présentés dans la rubrique « Produits nets des activités d'assurance » et dans la sous-rubrique « Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les dépréciations au titre du risque de crédit sur les titres de dette sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Immeubles de placement

Les immeubles de placement correspondent aux immeubles détenus en direct par les sociétés d'assurance et par les sociétés immobilières contrôlées.

Les immeubles de placement, à l'exception de ceux servant de supports à des contrats en unités de compte, sont comptabilisés au coût et suivent les modes de comptabilisation des immobilisations décrits par ailleurs.

Les immeubles de placement, supports de contrats en unités de compte, sont valorisés en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Placements consolidés par mise en équivalence

Sont enregistrés dans ce poste les placements investis dans des sociétés ou fonds immobiliers sur lesquels le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et qui sont consolidés par mise en équivalence.

1.f.3 PROVISIONS TECHNIQUES ET AUTRES PASSIFS D'ASSURANCE

Dans le poste « Provisions techniques et autres passifs d'assurance » figurent :

- les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats, et qui regroupent les provisions techniques des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, longévité, invalidité, incapacité...) et les passifs techniques des contrats d'investissement comportant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire, relevant de la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés ;
- les autres passifs d'assurance afférents aux contrats en unités de compte qui relèvent de la norme IAS 39 (c'est-à-dire les contrats d'investissement sans participation discrétionnaire) ;
- la participation aux bénéfices différée passive ;
- les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance, dont les dettes envers les assurés ;
- les instruments financiers dérivés des activités d'assurance, comptabilisés à la valeur de marché par résultat, dont la valeur de marché est négative. Les entités d'assurance du Groupe souscrivent des instruments dérivés à des fins de couverture des placements.

Les passifs financiers qui ne sont pas des passifs d'assurance, (par exemple les dettes subordonnées) relèvent de la norme IAS 39. Ils sont présentés en « Passifs financiers au coût amorti ».

Contrats d'assurance et de réassurance et contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les garanties proposées en assurance vie couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) et en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et le chômage.

En assurance-vie, les provisions techniques sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent au minimum aux valeurs de rachat des contrats et des provisions pour participation aux bénéfices exigible et différée.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend les montants résultant de l'application de la « comptabilité reflet », correspondant à la quote-part des assurés, principalement des sociétés d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance-vie françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe pour autant que son utilisation apparaisse fortement probable.

En assurance non-vie, les provisions techniques sont constituées des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer incluant les frais de gestion des sinistres.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques (net des frais d'acquisition restant à étaler) est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût), de la capacité et de l'intention de l'entreprise de conserver les placements en moins-value latente.

Contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire correspondent principalement à des contrats en unités de compte qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire.

Les passifs afférents aux contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêt.

1.g IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux représentatifs de contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque est supporté par les assurés (contrats en unité de compte), qui sont valorisés à la valeur de marché par résultat et présentés au bilan dans la rubrique « Placements des activités d'assurance » (note 1.f.2).

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.h CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.h.1 SOCIETE DU GROUPE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.h.2 SOCIETE DU GROUPE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est

constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.i ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il doit classer tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

1.j AVANTAGES BENEFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

1.k PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'inaccessibilité des actions souscrites.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

1.1 PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.m IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.n TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux placements des activités d'assurance et aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.0 UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers ;
- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- de l'analyse des crédits renégociés ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours est difficile à prédire avant

leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. Le Groupe peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

2. EFFETS DES CHANGEMENTS DE PRESENTATION ET DE L'APPLICATION DES NORMES IFRS 9 ET IFRS 15

Au 31 décembre 2017, le Groupe a procédé à des changements de présentation des comptes et à la comptabilisation des titres en date de règlement :

- les éléments liés aux instruments financiers des entités d'assurance, qui continuent à être comptabilisés selon la norme IAS 39 jusqu'au 31 décembre 2020, ont été regroupés sur des lignes spécifiques du bilan, du compte de résultat et de l'état du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ;
- en vue de l'application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » au 1^{er} janvier 2018, certaines rubriques du bilan, du compte de résultat et de l'état du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ont été renommées ;
- afin de faire converger la définition des « établissements de crédit » dans les états financiers avec celle utilisée dans les reportings réglementaires, les encours de certaines contreparties ont été reclassés des « Prêts et créances sur les établissements de crédit » vers les « Prêts et créances sur la clientèle » ;
- les opérations sur titres sont désormais comptabilisées en date de règlement, alors qu'elles étaient auparavant enregistrées en date de transaction. Ceci permet la convergence de la représentation des titres au bilan avec les règles de calcul des ratios de liquidité.

Les effets de ces changements sur le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres sont présentés dans la note 2.a.

Puis, au 1^{er} janvier 2018, le Groupe BNP Paribas a mis en application les nouvelles normes comptables IFRS 9 et IFRS 15 :

- les instruments financiers non détenus par des entités d'assurance ont été classés et évalués selon la norme IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » a été mise en œuvre sans effet significatif sur le bilan.

Les effets de l'application des normes IFRS 9 et 15 sont présentés dans la note 2.b.

2.a EFFETS DES CHANGEMENTS DE PRESENTATION ET DE LA COMPTABILISATION DES TITRES EN DATE DE REGLEMENT

• Bilan

En millions d'euros, au	31 décembre 2017 IAS 39 ancienne présentation	Reclassement des actifs et passifs financiers des entités d'assurance (a)	Redénomination des rubriques d'instruments financiers	Autres reclassements	Effets de la comptabilisation des titres en date de règlement (g)	31 décembre 2017 IAS 39 nouvelle présentation
ACTIF						
Caisse, banques centrales	178 446					178 446
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	119 452		470(b)		3 042	122 964
Prêts et opérations de pensions	143 558		224(b)		206	143 988
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	96 932	(96 238)	(694)(b)			
Instruments financiers dérivés	230 230	(333)				229 897
Instruments financiers dérivés de couverture	13 756	(33)				13 723
Actifs financiers disponibles à la vente	231 975	(114 166)	(117 809)(c)			
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres						
Titres de dette			110 881(c)			110 881
Instruments de capitaux propres			6 928(c)			6 928
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	45 670	(1 134)	(378)(d)	(23 753)(f)		20 405
Prêts et créances sur la clientèle	727 675	(1 976)	(14 439)(d)	23 753(f)		735 013
Titres de dette			15 378(d)			15 378
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 064					3 064
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 792		(561)(d)			
Placements des activités d'assurance		227 712				227 712
Actifs d'impôts courants et différés	6 568					6 568
Comptes de régularisation et actifs divers	107 211	(3 002)			(11 334)	92 875
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 812	(386)				6 426
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	31 213	(6 213)				25 000
Immobilisations incorporelles	3 327					3 327
Ecarts d'acquisition	9 571					9 571
TOTAL ACTIF	1 960 252	-	-	-	(8 086)	1 952 166
DETTES						
Banques centrales	1 471					1 471
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	69 313				(2 226)	67 087
Dépôts et opérations de pensions	172 147		2 498(b)			174 645
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	53 441		(53 441)(b)			
Dettes représentées par un titre			50 943(b)		(453)	50 490
Instruments financiers dérivés	228 019	(375)				227 644
Instruments financiers dérivés de couverture	15 682					15 682
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit	76 503					76 503
Dettes envers la clientèle	766 890	(5 949)				760 941
Dettes représentées par un titre	148 156					148 156
Dettes subordonnées	15 951					15 951
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 372					2 372
Passifs d'impôts courants et différés	2 466					2 466
Comptes de régularisation et passifs divers	86 135	(734)			(5 407)	79 994
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	203 436	7 058				210 494
Provisions pour risques et charges	11 061					11 061
TOTAL DETTES	1 853 043	-	-	-	(8 086)	1 844 957
CAPITAUX PROPRES						
Capital et réserves	91 094		(68)(e)			91 026
Résultat de la période, part du Groupe	7 759					7 759
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	98 853	-	(68)	-	-	98 785
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées au résultat			68 (e)			68
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées au résultat	3 130					3 130
Total part du Groupe	101 983	-	-	-	-	101 983
Réserves et résultat des minoritaires	5 352		30 (e)			5 382
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées au résultat			(30)(e)			(30)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées au résultat	(126)					(126)
Intérêts minoritaires	5 226	-	-	-	-	5 226
TOTAL CAPITAUX PROPRES	107 209	-	-	-	-	107 209
TOTAL PASSIF	1 960 252	-	-	-	(8 086)	1 952 166

Les changements de présentation par rapport au bilan publié au 31 décembre 2017 sont les suivants :

(a) Les instruments financiers des entités d'assurance du Groupe continuent d'être comptabilisés et présentés conformément à la norme IAS 39 et sont reclassés pour un montant de 228 milliards d'euros à l'actif du bilan en « Placements des activités d'assurance ». Ces actifs étaient auparavant classés essentiellement en « Actifs financiers disponibles à la vente » pour 114 milliards d'euros et en « Portefeuille évalué en valeur de marché sur option » pour 96 milliards d'euros. Les reclassements des passifs financiers portent sur des montants moins significatifs.

Le Groupe a procédé à une redénomination des rubriques du bilan et précise dans ce tableau les transitions opérées entre les anciennes et les nouvelles rubriques :

- (b) Le « Portefeuille évalué en valeur de marché sur option », précédemment présenté sur une ligne spécifique à l'actif et au passif, a été ventilé par types d'instruments au sein des autres rubriques de l'agrégat « Instruments financiers en valeur de marché par résultat ». Ceci porte notamment au passif sur 53 milliards d'euros, classés en « Dettes représentées par un titre » à hauteur de 51 milliards d'euros et en « Dépôts et opérations de pension » à hauteur de 2 milliards d'euros.
- (c) Les « Actifs financiers disponibles à la vente » sont désormais présentés dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».
- (d) Les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et les titres précédemment classés en « Prêts et créances sur la clientèle » et en « Prêts et créances sur les établissements de crédit » sont présentés sur la ligne « Titres de dette » au sein des « Actifs financiers au coût amorti ».
- (e) Les effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont présentés de façon distincte au sein de la nouvelle rubrique « Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat ».
- (f) Afin d'harmoniser la définition des « établissements de crédit » dans les états financiers et dans les états réglementaires FINREP, certaines contreparties ont été reclassées de « Prêts et créances sur les établissements de crédit » vers « Prêts et créances sur la clientèle », à hauteur de 24 milliards d'euros.

En outre, les titres ont été comptabilisés en date de règlement (g), ce qui a eu pour effet de diminuer le bilan de 8 milliards d'euros (notamment une diminution de 11 milliards d'euros des « Comptes de régularisation et actifs divers »).

• **Compte de résultat**

En millions d'euros	Exercice 2017 IAS 39 ancienne présentation	Reclassement des produits et charges des activités d'assurance	Redénomination des rubriques d'instruments financiers	Reclassement des intérêts sur portefeuille de transaction	Exercice 2017 IAS 39 nouvelle présentation
Intérêts et produits assimilés	40 785	(3 485)		(3 734)	33 566
Intérêts et charges assimilés	(19 011)	2 995		3 641	(12 375)
Commissions (produits)	13 231	(288)			12 943
Commissions (charges)	(5 777)	2 264			(3 513)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	5 733	(480)		93	5 346
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	2 338	(572)	(1 766)		
<i>dont gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	2 283	(572)	(1 711)		
<i>dont gains nets sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance</i>	55		(55)		
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres			1 711		1 711
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			55		55
Produit net des activités d'assurance		3 813			3 813
Produits des autres activités	42 041	(30 344)			11 697
Charges des autres activités	(36 179)	26 097			(10 082)
PRODUIT NET BANCAIRE	43 161	-	-	-	43 161
Frais de personnel	(16 496)				(16 496)
Autres charges générales d'exploitation	(11 729)				(11 729)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(1 719)				(1 719)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	13 217	-	-	-	13 217
Coût du risque	(2 907)				(2 907)
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 310	-	-	-	10 310
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	713				713
Gains nets sur autres actifs immobilisés	488				488
Ecarts d'acquisition	(201)				(201)
RESULTAT AVANT IMPOT	11 310	-	-	-	11 310
Impôt sur les bénéfices	(3 103)				(3 103)
RESULTAT NET	8 207	-	-	-	8 207
dont intérêts minoritaires	448				448
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	7 759	-	-	-	7 759

Les produits et charges des activités d'assurance ont été reclassés au sein du poste « Produit net des activités d'assurance » pour un total de 3 813 millions d'euros, qui comprend ainsi :

- les primes émises et la variation de provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire au sens d'IFRS 4 ;
- le produit des placements net de charges ;
- les amortissements des frais d'acquisition ;
- les charges de prestation externes des contrats ;
- le résultat des cessions en réassurance.

Les autres soldes relatifs aux activités d'assurance sont regroupés avec les soldes relatifs aux autres postes du compte de résultat en fonction de leur nature.

En outre, les produits et charges d'intérêt sur instruments du portefeuille de transaction, précédemment présentés au sein des « Intérêts et produits / charges assimilés » sont désormais présentés au sein des « Gains nets sur instruments à la valeur de marché par résultat » (soit un montant net de 93 millions d'euros sur l'exercice 2017).

- **Etat du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres**

En millions d'euros	Exercice 2017 IAS 39 <i>ancienne présentation</i>	Reclassement des variations de valeurs des placements de l'activité d'assurance	Redénomination des rubriques d'instruments financiers	Exercice 2017 IAS 39 <i>nouvelle présentation</i>
Résultat net	8 207	-	-	8 207
Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(3 019)	-	-	(3 019)
Eléments pouvant être reclassés au résultat	(3 171)	-	-	(3 171)
- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(2 589)			(2 589)
- Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres				
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>			679	679
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>			(837)	(837)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances				
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	436	243	(679)	
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	(862)	25	837	
- Variations de valeur des placements de l'activité d'assurance				
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>		(243)		(243)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>		(25)		(25)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture				
<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>	(237)			(237)
<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>	4			4
- Impôts sur les bénéfices	426			426
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt	(349)			(349)
Eléments ne pouvant être reclassés au résultat	152	-	-	152
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	177			177
- Impôts sur les bénéfices	(25)			(25)
TOTAL	5 188	-	-	5 188
- Part du Groupe	4 956			4 956
- Part des minoritaires	232			232

2.b EFFETS DE L'APPLICATION DES NORMES IFRS 9 ET IFRS 15

• Synthèse des effets de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 sur le bilan au 1^{er} janvier 2018

En millions d'euros, au	31 décembre 2017 IAS 39 nouvelle présentation	Effets de l'application de la norme IFRS 9			Effets de l'application de la norme IFRS 15	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
		Reclassements	Variations de valeur			
			Phase 1	Phase 2		
ACTIF						
Caisse, banques centrales	178 446			(13)		178 433
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	122 964	7 353	9			130 326
Prêts et opérations de pensions	143 988	980	(20)			144 948
Instruments financiers dérivés	229 897	(1)				229 896
Instruments financiers dérivés de couverture	13 723	(2)				13 721
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres						
Titres de dette	110 881	(57 008)	91	(22)		53 942
Instruments de capitaux propres	6 928	(4 598)				2 330
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 405			(49)		20 356
Prêts et créances sur la clientèle	735 013	(980)		(2 857)		731 176
Titres de dette	15 378	54 256	(172)	(36)		69 426
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 064				16	3 064
Placements des activités d'assurance	227 712					227 712
Actifs d'impôts courants et différés	6 568		30	754	98	7 368
Comptes de régularisation et actifs divers	92 875			(12)		92 961
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 426		(62)	(143)		6 221
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	25 000					25 000
Immobilisations incorporelles	3 327					3 327
Ecart d'acquisition	9 571					9 571
TOTAL ACTIF	1 952 166	-	(124)	(2 378)	114	1 949 778
DETTES						
Banques centrales	1 471					1 471
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	67 087					67 087
Dépôts et opérations de pensions	174 645					174 645
Dettes représentées par un titre	50 490					50 490
Instruments financiers dérivés	227 644					227 644
Instruments financiers dérivés de couverture	15 682					15 682
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit	76 503					76 503
Dettes envers la clientèle	760 941					760 941
Dettes représentées par un titre	148 156					148 156
Dettes subordonnées	15 951					15 951
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 372				8	2 372
Passifs d'impôts courants et différés	2 466		5	(245)	478	2 234
Comptes de régularisation et passifs divers	79 994					80 472
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	210 494					210 494
Provisions pour risques et charges	11 061			371	(348)	11 084
TOTAL DETTES	1 844 957	-	5	126	138	1 845 226
CAPITAUX PROPRES						
<i>Capital et réserves</i>	91 026	1 308	(12)	(2 418)	(24)	89 880
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>	7 759					7 759
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	98 785	1 308	(12)	(2 418)	(24)	97 639
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	68	238				306
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	3 130	(1 546)	(103)			1 481
Total part du Groupe	101 983	-	(115)	(2 418)	(24)	99 426
Réserves et résultat des minoritaires	5 382	18	1	(86)		5 315
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	(30)	3				(27)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	(126)	(21)	(15)			(162)
Intérêts minoritaires	5 226	-	(14)	(86)	-	5 126
TOTAL CAPITAUX PROPRES	107 209	-	(129)	(2 504)	(24)	104 552
TOTAL PASSIF	1 952 166	-	(124)	(2 378)	114	1 949 778

La mise en œuvre d'IFRS 15 a consisté essentiellement à revoir les modalités de comptabilisation des commissions perçues et des produits des autres activités. Concernant ces dernières, la norme IFRS 15 a un effet net d'impôt de -24 millions d'euros sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018. Cet effet est dû :

- à une modification du rythme de reconnaissance des revenus des services de maintenance offerts par les entités de location opérationnelle, précédemment reconnus de manière linéaire et désormais enregistrée au prorata des coûts encourus ;
- à une modification du rythme de reconnaissance des revenus des activités de promotion immobilière, du fait de la reconnaissance des revenus liés à la part du terrain dans les contrats de type VEFA lors du transfert du contrôle.

Les revenus de ces activités sont reconnus au compte de résultat dans les « produits et charges des autres activités ».

• Détail des effets de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 sur le bilan

En millions d'euros, au	31 décembre 2017 IAS 39 nouvelle présentation	Reclassements phase 1						TOTAL	Soldes après reclassements phase 1
		Catégories IAS 39 d'origine				Reclassement de l'effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe	Autres reclassements		
		Actifs disponibles à la vente en valeur de marché par capitaux propres		Prêts et créances et actifs détenus jusqu'à échéance au coût amorti					
		Titres de dette	Titres de capitaux propres	Titres de dette	Prêts et créances				
ACTIF									
Caisse, banques centrales	178 446							-	178 446
Instruments financiers en valeur de marché par résultat									
Portefeuille de titres	122 964	1 536(b)	4 598(c)	1 216(f)			3	7 353	130 317
Prêts et opérations de pensions	143 988				980(f)			980	144 968
Instruments financiers dérivés	229 897						(1)	(1)	229 896
Instruments financiers dérivés de couverture	13 723						(2)	(2)	13 721
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres									
Titres de dette	110 881	(58 500)(a)(b)		1 492(e)				(57 008)	53 873
Instruments de capitaux propres	6 928		(4 598)(c)					(4 598)	2 330
Actifs financiers au coût amorti									
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 405							-	20 405
Prêts et créances sur la clientèle	735 013							(980)	734 033
Titres de dette	15 378	56 964(a)		(2 708)(e)(f)		(980)(f)		54 256	69 634
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 064							-	3 064
Placements des activités d'assurance	227 712							-	227 712
Actifs d'impôts courants et différés	6 568							-	6 568
Comptes de régularisation et actifs divers	92 875							-	92 875
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 426							-	6 426
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	25 000							-	25 000
Immobilisations incorporelles	3 327							-	3 327
Ecart d'acquisition	9 571							-	9 571
TOTAL ACTIF	1 952 166	-	-	-	-	-	-	-	1 952 166
TOTAL DETTES	1 844 957	-	-	-	-	-	-	-	1 844 957
dont passifs d'impôts courants et différés	2 466							-	2 466
dont comptes de régularisation et passifs divers	79 994							-	79 994
dont provisions pour risques et charges	11 061							-	11 061
CAPITAUX PROPRES									
Capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	98 785	46(b)	938(c)			323(g)	1	1 308	100 093
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	68		561(d)			(323)(g)		238	306
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	3 130	(46)	(1 499)(c)(d)				(1)	(1 546)	1 584
Total part du Groupe	101 983								101 983
Réserves et résultat des minoritaires	5 382	5(b)	14(c)			(1)(g)		18	5 400
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	(30)		2(d)			1(g)		3	(27)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	(126)	(5)	(16)(c)(d)					(21)	(147)
Intérêts minoritaires	5 226								5 226
TOTAL CAPITAUX PROPRES	107 209	-	-	-	-	-	-	-	107 209
TOTAL PASSIF	1 952 166	-	-	-	-	-	-	-	1 952 166

L'application des dispositions de la norme IFRS 9 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers a conduit aux principaux effets suivants au 1^{er} janvier 2018 :

- titres auparavant comptabilisés en actifs financiers disponibles à la vente en valeur de marché par capitaux propres :
 - (a) les Bons du trésor, les obligations d'Etat et les autres titres de dette auparavant comptabilisés en valeur de marché par capitaux propres dont le modèle de gestion est la collecte des flux contractuels ont été comptabilisés au coût amorti pour 57 milliards d'euros ; les variations de valeur de marché cumulées de ces titres comptabilisées par capitaux propres au 31 décembre 2017 ont été annulées (170 millions avant impôt, soit 111 millions d'euros en capitaux propres part du Groupe). L'analyse des modalités de gestion des titres de l'ALM Trésorerie du Groupe a conduit à répartir ce portefeuille en deux modèles de gestion distincts dans des proportions sensiblement équivalentes : le modèle de « collecte », et le modèle de « collecte et vente ».
 - (b) à la marge, les titres de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ont été comptabilisés en valeur de marché par résultat à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Dans les capitaux propres, ce classement a conduit au transfert de 46 millions d'euros (part du Groupe) de « variations d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres » en « réserves consolidées ».
 - (c) les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action ont été classés en instruments à la valeur de marché par résultat pour 4,6 milliards d'euros. Ce classement a conduit au transfert de 938 millions d'euros de plus-value latente nette (part du Groupe) de « variations d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres » en « réserves consolidées ».
 - (d) L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été adoptée pour le solde de ces instruments de capitaux propres, soit 2,3 milliards d'euros. Ce classement a conduit au transfert de 561 millions d'euros de plus-value latente nette (part du Groupe) de « variations d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat » en « variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat ».

En millions d'euros, au	Soldes après reclassements -phase 1	Variations de valeur phase 1					TOTAL	Total phase 1	Ajustement dépréciation -phase 2	TOTAL effet IFRS 9	Effet IFRS 15	1er janvier 2018
		Passage de titres de dette disponibles à la vente au coût amorti	Passage de titres au coût amorti à actifs en valeur de marché par capitaux propres	Passage de prêts et créances à actifs en valeur de marché par résultat	Autres ajustements							
ACTIF												
Caisse, banques centrales	178 446							(13)	(13)			178 433
Instruments financiers en valeur de marché par résultat												
Portefeuille de titres	130 317			25(f)	(16)	9	7 362		7 362			130 326
Prêts et opérations de pensions	144 968			(10)(f)	(10)	(20)	960		960			144 948
Instruments financiers dérivés	229 896					-	(1)		(1)			229 896
Instruments financiers dérivés de couverture	13 721					-	(2)		(2)			13 721
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres												
Titres de dette	53 873		84(e)			91	(56 917)	(22)	(56 939)			53 942
Instruments de capitaux propres	2 330					-	(4 598)		(4 598)			2 330
Actifs financiers au coût amorti												
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 405					-	-	(49)	(49)			20 356
Prêts et créances sur la clientèle	734 033					-	(980)	(2 857)	(3 837)			731 176
Titres de dette	69 634	(170)(a)				(172)	54 084	(36)	54 048			69 426
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 064					-	-		-			3 064
Placements des activités d'assurance	227 712					-	-		-			227 712
Actifs d'impôts courants et différés	6 568	42(a)	(25)(e)	(9)(f)	22	30	30	754	784	16		7 368
Comptes de régularisation et actifs divers	92 875					-	-	(12)	(12)	98		92 961
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 426				(62)(h)	(62)	(62)	(143)	(205)			6 221
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	25 000					-	-		-			25 000
Immobilisations incorporelles	3 327					-	-		-			3 327
Ecarts d'acquisition	9 571					-	-		-			9 571
TOTAL ACTIF	1 952 166	(128)	59	6	(61)	(124)	(124)	(2 378)	(2 502)	114		1 949 778
TOTAL DETTES												
TOTAL DETTES	1 844 957				5	5	5	126	131	138		1 845 226
dont passifs d'impôts courants et différés	2 466				5	5	5	(245)	(240)	8		2 234
dont comptes de régularisation et passifs divers	79 994					-	-			478		80 472
dont provisions pour risques et charges	11 061					-	-	371	371	(348)		11 084
CAPITAUX PROPRES												
Capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	100 093			5(f)	(17)	(12)	1 296	(2 418)	(1 122)	(24)		97 639
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	306						238		238			306
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	1 584	(111)(a)	59(e)		(51)	(103)	(1 649)		(1 649)			1 481
Total part du Groupe	101 983	(111)	59	5	(68)	(115)	(115)	(2 418)	(2 533)	(24)		99 426
Réserves et résultat des minoritaires	5 400			1		1	19	(86)	(67)			5 315
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	(27)					-	3		3			(27)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en intérêts minoritaires	(147)	(17)(a)			2	(15)	(36)		(36)			(162)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	107 209	(128)	59	6	(66)	(129)	(129)	(2 504)	(2 633)	(24)		104 552
TOTAL PASSIF	1 952 166	(128)	59	6	(61)	(124)	(124)	(2 378)	(2 502)	114		1 949 778

- prêts et créances et actifs détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti :

(e) reclassement de titres de dette comptabilisés auparavant en « Prêts et créances » vers « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres » à hauteur de 1,5 milliard d'euros, compte tenu de leur modèle de gestion « collecte et vente ». Une variation entre la valeur de marché de ces titres et leur précédente valeur au bilan a été constatée pour 84 millions d'euros avant impôt, soit 59 millions d'euros dans les capitaux propres part du Groupe, en « variations d'actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres pouvant être reclassées en résultat ».

(f) reclassement de prêts et de titres comptabilisés auparavant en « Prêts et créances » vers « Instruments en valeur de marché par résultat » à hauteur respectivement de 1 milliard d'euros et de 1,2 milliard d'euros. Il s'agit notamment d'instruments ne respectant pas le critère des flux de trésorerie : instruments indexés sur un taux benchmark présentant une valeur temps de l'argent modifiée et parts junior de titrisation détenues. Des variations de valeur non significatives ont été constatées au titre de ces reclassements en contrepartie des réserves consolidées.

Concernant les passifs financiers, le principal changement introduit par IFRS 9 porte sur la comptabilisation des variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en valeur de marché par résultat sur option, qui sont constatés sous une rubrique spécifique des capitaux propres et non plus en résultat. Ainsi, 323 millions d'euros de variations cumulées (part du Groupe) ont été reclassées au 1^{er} janvier 2018 des « réserves consolidées » vers les « variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat » (g).

Le principal « autre ajustement » porte sur l'effet de la mise en œuvre des dispositions de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9 sur les participations dans les entreprises mises en équivalence (h).

- **Réconciliation entre les dépréciations IAS 39 et les provisions IAS 37 et les pertes attendues sous IFRS 9**

Les effets induits par le nouveau modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 conduisent à des dépréciations complémentaires sur les instruments financiers de 3,3 milliards d'euros avant impôt (en diminuant de 2,9 milliards d'euros la valeur des « Prêts et créances sur la clientèle » à l'actif et en augmentant de 0,4 milliard d'euros au passif les « Provisions pour risques et charges » relatives aux engagements de financement et de garantie).

La hausse des dépréciations provient principalement de l'introduction de la strate 1 pour 1,7 milliard d'euros, dont l'essentiel des encours ne faisait pas l'objet de dépréciation dans le modèle IAS 39, ainsi que de la prise en compte d'informations prospectives telles que des scénarios de vente d'actifs, notamment pour les encours de la strate 3.

En millions d'euros	31 décembre 2017 IAS 39	Passage de prêts et créances à actifs en valeur de marché par résultat	Passage de titres de dette disponibles à la vente au coût amorti	Passage de titres de dette disponibles à la vente à actifs en valeur de marché par capitaux propres	Passage de titres de dette disponibles à la vente à actifs en valeur de marché par résultat	Changement de méthode de calcul des dépréciations	Autres effets	1 janvier 2018 IFRS 9
Caisse et banques centrales						13		13
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	89	128			31		(58)	190
Actifs financiers disponibles à la vente	146		(5)	(110)	(31)			-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres				110		22	(1)	131
Actifs financiers au coût amorti								
Prêts et avances aux établissements de crédits	109					49	(12)	146
Prêts et avances à la clientèle	24 686	(128)				2 857	(5)	27 410
Titres de dette			5			36	61	102
Autres actifs	63					12		75
Engagements de financement, de garantie et divers	906					371		1 277
Total dépréciations	25 999	-	-	-	-	3 360	(15)	29 344
dont dépréciations sur base collective	3 421							
dont dépréciations strate 1								1 678
dont dépréciations strate 2								3 972
dont dépréciations sur base individuelle / strate 3	22 578							23 694

- **Instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par capitaux propres sous IAS 39 et reclassés au coût amorti sous IFRS 9**

Catégorie comptable IAS 39	Catégorie comptable IFRS 9	Valeur au bilan au 31 décembre 2018	Valeur de marché au 31 décembre 2018	Variations de valeur qui auraient été enregistrées directement en capitaux propres au cours de l'exercice 2018
Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers au coût amorti			
	Titres de dette	44 332	43 866	(599)

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

3.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15			Exercice 2017 IAS 39		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	29 115	(10 482)	18 633	26 923	(8 498)	18 425
Comptes et prêts / emprunts	26 957	(8 069)	18 888	25 601	(6 502)	19 099
Opérations de pensions	152	(59)	93	132	(62)	70
Opérations de location-financement	1 312	(73)	1 239	1 157	(62)	1 095
Titres de dette	694		694	33		33
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(2 281)	(2 281)		(1 872)	(1 872)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	965	-	965	1 331	-	1 331
Titres de dette	965		965	1 331		1 331
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)	42	(442)	(400)	64	(317)	(253)
Instruments de couverture de résultats futurs	2 941	(1 369)	1 572	3 500	(2 004)	1 496
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	2 660	(2 368)	292	1 748	(1 556)	192
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	35 723	(14 661)	21 062	33 566	(12 375)	21 191

Les intérêts sur instruments financiers au coût amorti comprennent, pour l'exercice 2017, les produits et charges d'intérêts sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance, opérations avec la clientèle, opérations interbancaires et emprunts émis par le Groupe (hors émissions que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché par résultat).

Les intérêts sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres correspondent, pour l'exercice 2017, aux intérêts sur titres de dette disponibles à la vente, dont environ la moitié du portefeuille (57 milliards d'euros) a été reclassée au coût amorti au 1^{er} janvier 2018. Ce reclassement

explique en grande partie la variation des intérêts sur titres de dette au sein des intérêts sur instruments financiers au coût amorti entre les deux exercices.

Les intérêts sur instruments financiers en valeur de marché par résultat correspondent, pour l'exercice 2017, aux produits et charges d'intérêt sur instruments financiers que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché par résultat. Pour l'exercice 2018, cet agrégat inclut également les intérêts sur instruments financiers non détenus à des fins de transaction, dont les caractéristiques ne permettent pas un classement au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

Le taux d'intérêt effectif retenu sur la seconde série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO II) conduite par la Banque Centrale Européenne tient compte d'une bonification de 40 pb.

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 454 millions d'euros pour l'exercice 2018 contre 547 millions d'euros pour l'exercice 2017.

3.b COMMISSIONS

En millions d'euros	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15			Exercice 2017 IAS 39		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	3 901	(1 157)	2 744	3 589	(908)	2 681
Opérations sur titres et dérivés	1 729	(1 187)	542	2 078	(1 183)	895
Engagements de financement et de garantie	1 102	(44)	1 058	1 079	(39)	1 040
Prestations de service et gestion d'actifs	4 723	(246)	4 477	4 479	(204)	4 275
Autres	1 470	(1 084)	386	1 718	(1 179)	539
Produits et charges de commissions	12 925	(3 718)	9 207	12 943	(3 513)	9 430
- dont commissions relatives à la détention ou au placement d'actifs pour le compte de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite ou de prévoyance et d'autres institutions	2 834	(261)	2 573	2 743	(203)	2 540
- dont commissions relatives aux instruments financiers non évalués à la valeur de marché par résultat	3 005	(427)	2 578	2 670	(343)	2 327

3.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a).

En millions d'euros	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2017 IAS 39
Instrument financiers du portefeuille de transaction	(1 470)	7 045
Instrument financiers de taux et de crédit	1 975	1 112
Instrument financiers de capital	(2 926)	4 961
Instrument financiers de change	1 432	823
Prêts et opérations de pension	(1 126)	(509)
Autres instrument financiers	(825)	658
Instrument évalués en valeur de marché sur option	6 756	(1 781)
<i>dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas⁽¹⁾</i>		(61)
Autres instrument financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	533	
Instrument de dette	(38)	
Instrument de capitaux propres	571	
Incidence de la comptabilité de couverture	(11)	82
Instrument dérivés de couverture de valeur	134	62
Composantes couvertes des instrument financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(145)	20
Gains nets sur instrument financiers évalués en valeur de marché par résultat	5 808	5 346

⁽¹⁾ La variation de l'ajustement de valeur pour risque de crédit propre (Own Credit Adjustment - OCA) est comptabilisée à compter du 1er janvier 2018 dans les capitaux propres en "Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat".

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2018 et 2017, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment du fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

Les variations de valeur cumulées en capitaux propres relatives à des couvertures de flux futurs interrompues qui ont été reclassées en résultat au cours de l'exercice 2018 sont non significatives, dans tous les cas, que l'instrument couvert existe ou n'existe plus.

3.d GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES ET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
	IFRS 9 et IFRS 15	IAS 39
Plus ou moins-values sur instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres	213	325
Titres de dette ⁽¹⁾	213	325
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres en valeur de marché par capitaux propres	102	1 386
Produits de dividendes	102	373
Charges de dépréciation		(268)
Plus-values nettes de cession		1 281
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	315	1 711
Plus ou moins-values sur instruments financiers au coût amorti	(5)	55
Prêts et créances	(5)	55
Titres de dette ⁽¹⁾	-	-
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(5)	55

⁽¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux titres de dette sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 3.h).

Pour l'exercice 2018, les gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres correspondent aux plus et moins-values sur titres de dette en valeur de marché par capitaux propres et aux dividendes des titres de capitaux propres pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue ; les plus et moins-values réalisées sur ces derniers n'étant plus enregistrées en résultat, mais directement dans les capitaux propres.

Pour l'exercice 2017, les charges de dépréciation et les plus-values nettes de cession sur instruments de capitaux propres correspondaient à celles constatées sous IAS 39 sur les titres disponibles à la vente.

Les résultats latents sur titres de dette, précédemment portés dans la rubrique « Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat » et inscrits en résultat, représentent un gain net de 110 millions d'euros sur l'exercice 2018.

3.e PRODUITS NETS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Primes acquises	27 026	24 964
Produits nets sur contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire et autres prestations	29	19
Produits / (charges) nets des placements	(2 133)	9 031
Charges techniques des contrats	(18 487)	(28 130)
Charges de cessions en réassurance	(267)	(57)
Charges de prestations externes	(2 104)	(2 014)
Produits nets des activités d'assurance	4 064	3 813

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat sur actifs disponibles à la vente	3 501	3 656
<i>Intérêts et dividendes</i>	3 109	3 299
<i>Variation des dépréciations</i>	(33)	(39)
<i>Plus-et-moins values réalisées</i>	425	396
Résultat sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	(6 002)	4 998
Résultat sur instruments financiers au coût amorti	213	328
Résultat des immeubles de placement	155	135
Quote-part de résultat des entités sous influence notable représentant des placements	7	-
Autres produits et charges liés aux placements	(7)	(86)
Total produits / (charges) nets des placements	(2 133)	9 031

3.f PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	Exercice 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>			Exercice 2017 <i>IAS 39</i>		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	165	(69)	96	126	(41)	85
Produits nets des immobilisations en location simple	9 845	(8 406)	1 439	8 823	(7 472)	1 351
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	898	(676)	222	976	(827)	149
Autres produits nets	1 416	(1 108)	308	1 772	(1 742)	30
Total net des produits et charges des autres activités	12 324	(10 259)	2 065	11 697	(10 082)	1 615

3.g AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	Exercice 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	Exercice 2017 <i>IAS 39</i>
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(10 498)	(10 017)
Taxes et contributions ⁽¹⁾	(1 792)	(1 712)
Total des autres charges générales d'exploitation	(12 290)	(11 729)

(1) Les contributions au fonds de résolution européens, y compris contributions exceptionnelles, s'élèvent à 607 millions d'euros pour l'exercice 2018 contre 502 millions d'euros pour l'exercice 2017.

3.h COUT DU RISQUE

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.e.5 et utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes doivent s'appuyer sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Le système de notation interne est décrit dans le chapitre 5. Pilier 3 du Document de référence (partie 5.4 Risque de crédit).

- *Facilités accordées aux grandes entreprises, institutions financières, Etats souverains et obligations*

L'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie.

La détérioration de la qualité de crédit est considérée comme significative et la facilité (ou l'obligation) classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 3 crans (par exemple, un passage de la note 4- à la note 5-).

La mesure de simplification « risque de crédit faible » autorisée par IFRS 9 (i.e. selon laquelle les obligations avec une notation « investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en strate 1, et celles avec une notation « non-investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en strate 2) est utilisée uniquement pour les titres de dette pour lesquels aucune note interne n'est disponible en date de comptabilisation initiale.

- *Facilités accordées aux PME et clientèle de détail*

Pour les expositions relatives aux PME, l'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est également la note interne de crédit de la contrepartie. Du fait d'une volatilité plus importante dans l'échelle de notation interne utilisée, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 6 crans.

Pour la clientèle de détail, deux autres indicateurs d'augmentation du risque de crédit peuvent être utilisés :

- probabilité de défaut (PD) : l'évolution de la probabilité défaut à 1 an est considérée comme une approximation raisonnable de l'évolution de la probabilité de défaut à maturité. La détérioration du risque de crédit est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2, si le ratio (PD à 1 an en date de clôture / PD à l'origination) est supérieur à 4.
- existence d'un impayé au cours des 12 derniers mois : dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'existence d'un incident de paiement éventuellement régularisé intervenu au cours des 12 derniers mois est considérée comme une augmentation significative du risque de crédit et la facilité est alors classée en strate 2.

De plus, pour l'ensemble des portefeuilles (hors métier spécialisé du crédit à la consommation) :

- la facilité est présumée être en strate 1 quand sa note interne est inférieure ou égale à 4- (ou sa PD à 1 an est inférieure ou égale à 0,25%) en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs ».

- quand la note interne est supérieure ou égale à 9+ (ou quand la PD à 1 an est supérieure à 10%) en date de clôture, compte tenu des pratiques du Groupe en matière d'émission de crédits, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale et l'actif classé en strate 2, en cas de retard de paiement de plus de 30 jours.

Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – « ECL »).

S'agissant de la détermination de l'augmentation significative du risque de crédit, au-delà des règles fondées sur la comparaison des paramètres de risque entre la date de comptabilisation initiale et la date de reporting, celle-ci est complétée par la prise en compte d'informations prospectives comme des paramètres macro-économiques sectoriels ou géographiques, susceptibles d'augmenter le risque de crédit de certaines expositions. Ces informations peuvent amener à resserrer les critères de passage en strate 2, et ainsi augmenter le montant de pertes de crédit attendues pour des expositions considérées comme particulièrement vulnérables au regard de ces paramètres prospectifs.

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 3 scénarios macro-économiques par zone géographique, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire,
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de « stress-test » réalisés par le Groupe,
- un scénario favorable, permettant de prendre en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues.

Le lien entre les scénarios macro-économiques et la mesure de l'ECL est principalement établi par le biais de la modélisation de matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macro-économiques permettent de mesurer les pertes attendues dans chacune de ces situations.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit :

- 50% pour le scénario central,
- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, le scénario défavorable a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie.

Par ailleurs, lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

Scénarios macro-économiques

Les trois scénarios macroéconomiques correspondent à :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est défini par la cellule de Recherche Economique du Groupe, en collaboration avec divers experts du Groupe. Les projections sont déclinées pour chaque marché significatif du Groupe, au travers des principales variables macro-économiques (le PIB et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier...) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de stress-test ;
- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario de base, et dont il résulte une situation économique bien moins favorable. Le point de départ est l'application d'un choc sur le PIB. Ce choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée aux différentes économies, dans la mesure où la crise considérée

est une crise globale. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert.

- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique bien plus favorable. Afin de parvenir à une estimation non biaisée des dépréciations, le scénario favorable est défini tel que la probabilité d'occurrence du choc appliqué sur le PIB (en moyenne, sur un cycle) est égale à la probabilité d'occurrence du choc correspondant dans le scénario défavorable. L'ampleur des chocs appliqués correspond généralement à 80%-95% de l'ampleur des chocs défavorables. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies de la même manière que dans le scénario défavorable.

• Coût du risque de la période

En millions d'euros	Exercice 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	Exercice 2017 <i>IAS 39</i>
Dotations nettes aux dépréciations	(2 490)	(2 852)
Récupérations sur créances amorties	483	537
Pertes sur créances irrécouvrables	(757)	(592)
Total du coût du risque de la période	(2 764)	(2 907)

Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	Exercice 2017 <i>IAS 39</i>
Banques centrales	(5)	-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	(32)	13
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ⁽¹⁾	(12)	(101)
Actifs au coût amorti	(2 690)	(2 792)
<i>dont prêts et créances⁽²⁾</i>	<i>(2 648)</i>	<i>(2 852)</i>
<i>dont titres de dette⁽³⁾</i>	<i>(42)</i>	<i>60</i>
Autres actifs	(5)	(9)
Engagements de financement, de garantie et divers	(20)	(18)
Total du coût du risque de la période	(2 764)	(2 907)
<i>Coût du risque sur encours sains</i>	<i>195</i>	<i>182</i>
<i>dont strate 1</i>	<i>(155)</i>	
<i>dont strate 2</i>	<i>350</i>	
<i>Coût du risque sur encours dépréciés - strate 3</i>	<i>(2 959)</i>	<i>(3 089)</i>

⁽¹⁾Pour l'exercice 2017, coût du risque relatif aux actifs financiers à revenu fixe disponibles à la vente.

⁽²⁾Pour l'exercice 2017, coût du risque relatif aux prêts et créances sur établissements de crédit et clientèle.

⁽³⁾Pour l'exercice 2017, coût du risque relatif aux titres classés en prêts et créances et aux actifs financiers détenus jusqu'à échéance.

• Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Dépréciation des actifs					
Banques centrales	13	5	-	(3)	15
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	190	(41)	-	42	191
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	131	12	(1)	(2)	140
Actifs financiers au coût amorti	27 658	2 527	(5 637)	(186)	24 362
<i>dont prêts et créances</i>	27 556	2 489	(5 626)	(187)	24 232
<i>dont titres de dette</i>	102	38	(11)	1	130
Autres actifs	75	4	(1)	2	80
Total des dépréciations d'actifs financiers	28 067	2 507	(5 639)	(147)	24 788
<i>dont strate 1</i>	1 477	145	(2)	(39)	1 581
<i>dont strate 2</i>	3 707	(291)	(12)	(79)	3 325
<i>dont strate 3</i>	22 883	2 653	(5 625)	(29)	19 882
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	763	(9)	(66)	87	775
Autres dépréciations	514	(8)	(50)	(39)	417
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	1 277	(17)	(116)	48	1 192
<i>dont strate 1</i>	201	10	(1)	27	237
<i>dont strate 2</i>	265	(49)	-	4	220
<i>dont strate 3</i>	811	22	(115)	17	735
Total des dépréciations et provisions constituées	29 344	2 490	(5 755)	(99)	25 980

Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

En millions d'euros IFRS 9 et IFRS 15	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 1er janvier 2018	1 445	3 691	22 522	27 658
Dotations nettes aux dépréciations				
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	578	348		926
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période ⁽¹⁾	(179)	(278)	(334)	(791)
Transfert vers strate 2	(133)	1 687	(415)	1 139
Transfert vers strate 3	(68)	(676)	2 104	1 360
Transfert vers strate 1	111	(667)	(98)	(654)
Autres dotations / reprises sans changement de strate ⁽²⁾	(167)	(714)	1 428	547
Utilisation de dépréciations	(2)	(12)	(5 623)	(5 637)
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(36)	(77)	(73)	(186)
Au 31 décembre 2018	1 549	3 302	19 511	24 362

⁽¹⁾ Y compris cessions.

⁽²⁾ Y compris amortissements.

3.i IMPOTS SUR LES BENEFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15		Exercice 2017 IAS 39	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt ⁽¹⁾	(3 280)	34,4%	(3 718)	34,4%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	456	-4,8%	333	-3,1%
Effet lié aux changements de taux d'imposition	-	-	(486)	4,5%
Effet lié à la fiscalité des titres	362	-3,8%	427	-4,0%
Effet lié à la non déductibilité des taxes et des contributions bancaires ⁽²⁾	(209)	2,2%	(196)	1,8%
Effet lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	86	-0,9%	449	-4,2%
Effet lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	-	-	6	-
Autres effets	382	-4,0%	82	-0,7%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(2 203)	23,1%	(3 103)	28,7%
Charge d'impôt courant de l'exercice	(1 691)		(1 989)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 5.k)	(512)		(1 114)	

⁽¹⁾ Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

⁽²⁾ Contributions au Fonds de Résolution Unique et taxes bancaires systémiques non déductibles.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de deux domaines d'activité opérationnels :

- **Retail Banking & Services** : ce domaine réunit les pôles Domestic Markets et International Financial Services. Le pôle Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions, Arval et New Digital Businesses). Le pôle International Financial Services regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux Etats-Unis, ainsi que Personal Finance et les activités d'Assurance et de Gestion Institutionnelle et Privée (métiers Wealth Management, Gestion d'Actifs et Services Immobiliers) ;
- **Corporate & Institutional Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de Corporate Banking (Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie Pacifique et Amériques, ainsi que les activités de Corporate Finance), Global Markets (activités Fixed Income, Currency et Commodities ainsi qu'Equity and Prime Services), et Securities Services (spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation liés aux programmes transverses d'économie du Groupe.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 11% des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

• Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15						Exercice 2017 IAS 39					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking & Services												
Domestic Markets												
Banque De Détail en France ⁽¹⁾	6 035	(4 463)	(286)	1 285	(1)	1 284	6 071	(4 510)	(331)	1 231		1 231
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	2 704	(1 752)	(593)	359	(3)	356	2 822	(1 761)	(870)	191	1	192
Banque De Détail en Belgique ⁽¹⁾	3 422	(2 418)	(42)	961	18	980	3 499	(2 451)	(64)	985	28	1 013
Autres activités de Domestic Markets ⁽¹⁾	2 972	(1 768)	(123)	1 081	(17)	1 064	2 772	(1 601)	(89)	1 082	42	1 124
International Financial Services												
Personal Finance	5 533	(2 764)	(1 186)	1 583	64	1 646	4 923	(2 427)	(1 009)	1 487	120	1 607
International Retail Banking												
<i>Europe Méditerranée</i> ⁽¹⁾	2 351	(1 600)	(308)	443	241	684	2 329	(1 656)	(259)	414	202	616
<i>BancWest</i> ⁽¹⁾	2 585	(1 836)	(82)	667	152	819	2 939	(2 001)	(111)	827	3	830
Assurance	2 680	(1 406)	3	1 276	203	1 479	2 514	(1 251)	4	1 267	600	1 867
Gestion Institutionnelle et Privée	3 286	(2 636)	(6)	644	37	681	3 193	(2 387)	24	831	68	899
Corporate & Institutional Banking												
Corporate Banking	3 951	(2 507)	(31)	1 413	57	1 470	4 165	(2 430)	(70)	1 665	37	1 703
Global Markets	4 727	(3 937)	(19)	771	1	772	5 584	(4 255)	(15)	1 315	6	1 321
Securities Services	2 152	(1 719)	7	439		439	1 955	(1 588)	3	369	1	371
Autres Activités	120	(1 776)	(97)	(1 753)	287	(1 466)	394	(1 627)	(121)	(1 355)	(110)	(1 464)
Total Groupe	42 516	(30 583)	(2 764)	9 169	1 039	10 208	43 161	(29 944)	(2 907)	10 310	1 000	11 310

⁽¹⁾ Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Etats-Unis.

- **Commissions nettes par pôle d'activité, y compris celles comptabilisées dans le produit net des activités d'assurance**

En millions d'euros	Exercice 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	Exercice 2017 <i>IAS 39</i>
Retail Banking & Services		
Domestic Markets		
Banque De Détail en France ⁽¹⁾	2 573	2 585
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	1 038	1 037
Banque De Détail en Belgique ⁽¹⁾	801	838
Autres activités de Domestic Markets ⁽¹⁾	362	340
International Financial Services		
Personal Finance	736	692
International Retail Banking	936	1 022
<i>Europe Méditerranée</i> ⁽¹⁾	510	530
<i>BancWest</i> ⁽¹⁾	427	492
Assurance	(3 400)	(3 309)
Gestion Institutionnelle et Privée	2 192	2 113
Corporate & Institutional Banking		
Corporate Banking	1 441	1 410
Global Markets	(718)	(531)
Securities Services	1 240	1 202
Autres Activités	8	53
Total Groupe	7 208	7 454

⁽¹⁾ Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Gestion Institutionnelle et Privée d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Allemagne, Turquie et Etats-Unis.

- Bilan par pôle d'activité**

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15		1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Retail Banking & Services				
Domestic Markets	465 519	472 763	456 178	459 449
Banque De Détail en France	193 865	188 781	191 577	183 132
BNL banca commerciale	80 709	65 844	78 714	65 606
Banque De Détail en Belgique	133 540	162 186	131 772	157 339
Autres activités de Domestic Markets	57 405	55 952	54 115	53 372
International Financial Services	475 517	420 869	469 038	423 553
Personal Finance	86 178	18 675	77 505	22 871
International Retail Banking	129 455	116 373	137 040	123 279
<i>Europe Méditerranée</i>	57 674	51 712	50 833	46 213
<i>BancWest</i>	71 781	64 661	86 207	77 066
Assurance	232 308	222 021	227 712	219 249
Gestion Institutionnelle et Privée	27 576	63 800	26 781	58 154
Corporate and Institutional Banking	816 190	907 655	751 132	829 780
Autres Activités	283 610	239 549	273 430	236 996
Total Groupe	2 040 836	2 040 836	1 949 778	1 949 778

L'information par pôle d'activité relative aux écarts d'acquisition est présentée dans la note 5.o Ecarts d'acquisition.

- Informations par secteur géographique**

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ajusté afin de se rapprocher de l'origine managériale de l'activité. Il ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

- Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2017 IAS 39
Europe	31 699	31 659
Amérique du Nord	4 654	5 041
Asie et Pacifique	3 000	3 203
Autres	3 163	3 258
Total Groupe	42 516	43 161

- Bilan en contribution aux comptes consolidés, par secteur géographique

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Europe	1 618 039	1 557 956
Amérique du Nord	246 419	219 830
Asie et Pacifique	126 595	120 368
Autres	49 783	51 624
Total Groupe	2 040 836	1 949 778

5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

5.a INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés –, de certains passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur émission, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15				1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15			
	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total	Portefeuille de transaction	Instruments financiers en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
En millions d'euros, au								
Portefeuille de titres	114 615		7 339	121 954	122 494		7 832	130 326
Prêts et opérations de pension	182 463		1 253	183 716	143 765		1 183	144 948
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	297 078	-	8 592	305 670	266 259	-	9 015	275 274
Portefeuille de titres	75 189			75 189	67 087			67 087
Dépôts et opérations de pension	201 705	2 334		204 039	172 147	2 498		174 645
Dettes représentées par un titre (note 5.h)		54 908		54 908		50 490		50 490
<i>dont dettes subordonnées</i>		787		787		836		836
<i>dont dettes non subordonnées</i>		48 964		48 964		47 034		47 034
<i>dont dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers</i>		5 157		5 157		2 620		2 620
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	276 894	57 242		334 136	239 234	52 988		292 222

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 5.d.

- **Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option**

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 56 435 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 49 919 millions d'euros au 1er janvier 2018.

- **Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat**

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction :

- instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en « valeur de marché par capitaux propres » ou au « coût amorti » :
 - leur modèle de gestion n'est pas « de collecter les flux de trésorerie contractuels » ni « de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments » ; et/ou
 - leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal.
- instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer en « valeur de marché par capitaux propres ».

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15		1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	116 438	103 452	122 110	110 804
Instruments dérivés de change	69 514	68 761	66 550	65 269
Instruments dérivés de crédit	6 873	7 071	7 553	8 221
Instruments dérivés sur actions	33 424	39 419	28 797	39 150
Autres instruments dérivés	6 646	7 101	4 886	4 200
Instruments financiers dérivés	232 895	225 804	229 896	227 644

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15				1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15			
	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négoiés sur un marché organisé	Gré à gré admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	1 553 933	9 189 930	5 193 522	15 937 385	1 398 333	9 348 490	4 913 384	15 660 207
Instruments dérivés de change	15 547	52 329	4 782 027	4 849 903	1 809	48 028	4 631 422	4 681 259
Instruments dérivés de crédit		311 726	561 534	873 260		288 459	557 572	846 031
Instruments dérivés sur actions	1 132 800	1 789	577 816	1 712 405	856 023	940	590 719	1 447 682
Autres instruments dérivés	99 510	58 004	94 202	251 716	86 262	26 470	79 264	191 996
Instruments financiers dérivés	2 801 790	9 613 778	11 209 101	23 624 669	2 342 427	9 712 387	10 772 361	22 827 175

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>			1er janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>		
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	639 707	8 079	10 706	723 687	11 632	14 542
Instruments dérivés de taux	630 993	7 871	10 526	713 066	11 454	14 311
Instruments dérivés de change	8 714	208	180	10 621	178	231
Couverture de résultats futurs	184 287	1 683	964	207 655	2 081	1 101
Instruments dérivés de taux	58 666	1 233	358	97 865	1 551	449
Instruments dérivés de change	125 306	439	496	109 489	472	646
Autres instruments dérivés	315	11	110	301	58	6
Couverture des investissements nets en devises	3 806	48	7	4 556	8	39
Instruments dérivés de change	3 806	48	7	4 556	8	39
Dérivés utilisés en couverture	827 800	9 810	11 677	935 898	13 721	15 682

La description des modalités de gestion des risques de taux et de change est incluse dans le chapitre 5 Pilier 3 du Document de référence (partie 5.7 – Risque de marché – Risque de marché relatif aux activités bancaires). Les données quantitatives relatives aux couvertures des investissements nets en devises par des emprunts de devises sont également présentées dans ce chapitre.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2018 :

En millions d'euros, au 31 décembre 2018	Instruments de couverture				Instruments couverts			
	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeurs cumulées utilisées pour le calcul de l'inefficacité	Valeur nette comptable - actif	Variations de valeur cumulées - actif	Valeur nette comptable - passif	Variations de valeur cumulées - passif
Couverture de valeur d'instruments identifiés	203 795	3 150	5 702	(1 152)	94 412	3 131	91 100	2 323
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux	196 753	3 070	5 543	(1 214)	93 045	3 116	85 948	2 253
Prêts et créances	27 345	82	427	(385)	24 727	415	-	-
Titres de dette	68 129	765	5 006	(2 843)	68 318	2 701	-	-
Dépôts	16 155	831	18	823	-	-	16 327	820
Dettes émises	85 124	1 392	92	1 191	-	-	69 621	1 433
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	7 042	80	159	62	1 367	15	5 152	70
Prêts et créances	1 270	125	12	(6)	1 270	12	-	-
Titres de dette	100	1	6	(3)	97	3	-	-
Dépôts	626	(16)	-	20	-	-	465	17
Dettes émises	5 046	(30)	141	51	-	-	4 687	53
Couverture des portefeuilles couverts en taux	435 912	4 929	5 004	(419)	90 299	2 781	154 412	2 458
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux ⁽¹⁾	434 240	4 801	4 983	(429)	88 789	2 792	154 412	2 458
Prêts et créances	188 047	756	4 259	(2 941)	88 644	2 792	-	-
Titres de dette	148	3	7	(2)	145	-	-	-
Dépôts	246 045	4 042	717	2 514	-	-	154 412	2 458
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux et change liés aux	1 672	128	21	10	1 510	(11)	-	-
Prêts et créances	1 672	128	21	10	1 510	(11)	-	-
Total couverture de valeur	639 707	8 079	10 706	(1 571)	184 711	5 912	245 512	4 781

⁽¹⁾ Sont inclus dans cette rubrique les notionnels de couverture et les swaps de retournement de la position de taux réduisant la relation de couverture lorsque le sous-jacent existe toujours, pour respectivement 75 126 millions d'euros pour les couvertures de prêts et créances et 61 689 millions d'euros pour les couvertures de dépôts.

Un actif ou un passif ou des ensembles d'actifs et de passifs, peuvent faire l'objet d'une couverture par périodes avec différents instruments financiers dérivés. De même, certaines couvertures sont réalisées par la combinaison de deux instruments dérivés (par exemple, pour échanger l'index du taux variable du premier instrument d'Euribor à Eonia). Dans ces cas, les montants notionnels se cumulent et leur montant total est supérieur au montant couvert. La première situation s'observe plus particulièrement pour les couvertures de portefeuilles et la seconde pour les couvertures de dettes émises.

En ce qui concerne les couvertures de valeur interrompues par rupture du contrat de dérivé, le montant cumulé de réévaluation des instruments de couverture restant à amortir sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts au 31 décembre 2018 s'élève à 6 millions d'euros à l'actif et 12 millions d'euros au passif pour les couvertures de portefeuilles d'instruments.

Le montant notionnel de dérivés en couverture de résultats futurs s'élève à 184 287 millions d'euros au 31 décembre 2018. Les variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élèvent à 1 073 millions d'euros.

Le tableau suivant présente la ventilation des montants notionnels des instruments dérivés à usage de couverture par date d'échéance :

En millions d'euros, au 31 décembre 2018	Date d'échéance			
	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couverture de valeur	121 642	327 622	190 443	639 707
Instruments dérivés de taux	118 626	323 278	189 089	630 993
Instruments dérivés de change	3 016	4 344	1 354	8 714
Couverture de résultats futurs	121 760	44 703	17 824	184 287
Instruments dérivés de taux	8 456	37 884	12 326	58 666
Instruments dérivés de change	113 165	6 643	5 498	125 306
Autres instruments dérivés	139	176		315
Couverture des investissements nets en devises	1 369	2 437	-	3 806
Instruments dérivés de change	1 369	2 437		3 806

5.c ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15		1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15	
	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres de dette	53 838	77	53 942	584
Etats	32 818	243	28 649	549
Autres administrations publiques	14 340	(74)	18 615	63
Etablissements de crédit	4 149	(83)	4 099	(56)
Autres	2 531	(9)	2 579	28
Titres de capitaux propres	2 151	451	2 330	599
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	55 989	528	56 272	1 183

Les titres de dette classés en actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres incluent 114 millions d'euros de titres classés en strate 3 au 31 décembre 2018 (inchangé par rapport au 1^{er} janvier 2018), pour lesquels les dépréciations au titre du risque de crédit portées en compte de résultat ont été imputées sur les variations de valeur négatives enregistrées en capitaux propres pour 112 millions d'euros à la même date (contre 108 millions au 1^{er} janvier 2018).

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Durant l'année 2018, le Groupe a cédé plusieurs de ces instruments de capitaux propres classés en valeur de marché par capitaux propres. La plus ou moins-value transférée à ce titre en réserve permanente au cours de l'exercice est cependant non significative. Aucun dividende relatif à ces investissements cédés n'avait été enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice.

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Titres de dette	Titres de capitaux propres	Total	Titres de dette	Titres de capitaux propres	Total
Réévaluation non couverte des titres, comptabilisée en "Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres"	77	451	528	584	599	1 183
Impôts différés liés à cette réévaluation	(46)	(34)	(80)	(192)	(36)	(228)
Quote-part de réévaluation sur les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé	39	1	40	62		62
Dépréciations comptabilisées en résultat	140		140	130		130
Variations de valeur sur actifs non courants destinés à être cédés comptabilisées directement en capitaux propres, nettes d'impôt différé	6		6			
Autres variations	(10)		(10)	1		1
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres"	206	418	624	585	563	1 148
Part du Groupe	201	403	604	589	561	1 150
Part des minoritaires	5	15	20	(4)	2	(2)

5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire (Funding Valuation Adjustment – FVA).

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements de valorisation sont présentés ci-après.

AJUSTEMENTS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 244 millions d'euros au 31 décembre 2018, à comparer à une augmentation de valeur de 452 millions d'euros au 1er janvier 2018, soit une variation de -208 millions d'euros constatée directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat.

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHE

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.e.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	89 253	25 121	241	114 615	625	1 969	4 745	7 339	43 105	11 927	957	55 989
Etats	41 404	7 733		49 137	3	246		249	29 905	2 913		32 818
Valeurs mobilières adossées à des actifs	1 584	7 639	6	9 229	-	389	-	389	-	1 104	-	1 104
CDOs / CLOs ⁽¹⁾		92	5	97								
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs	1 584	7 547	1	9 132		389		389		1 104		1 104
Autres titres de dette	10 696	8 312	142	19 150	-	796	825	1 621	12 083	7 678	155	19 916
Actions et autres titres de capitaux propres	35 569	1 437	93	37 099	622	538	3 920	5 080	1 117	232	802	2 151
Prêts et opérations de pension	-	182 196	267	182 463	-	346	907	1 253	-	-	-	-
Prêts		2 861		2 861		145	907	1 052				
Opérations de pension		179 335	267	179 602		201		201				
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	89 253	207 317	508	297 078	625	2 315	5 652	8 592	43 105	11 927	957	55 989
Portefeuille de titres	71 828	3 346	15	75 189	-	-	-	-	-	-	-	-
Etats	48 779	631		49 410								
Autres titres de dette	8 394	2 655	11	11 060								
Actions et autres titres de capitaux propres	14 655	60	4	14 719								
Dépôts et opérations de pension	-	199 861	1 844	201 705	-	1 940	394	2 334	-	-	-	-
Emprunts		5 408		5 408		1 940	394	2 334				
Opérations de pension		194 453	1 844	196 297								
Dettes représentées par un titre (note 5.h)	-	-	-	-	4 049	36 323	14 536	54 908	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 5.h)						787		787				
Dettes non subordonnées (note 5.h)						34 428	14 536	48 964				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers					4 049	1 108		5 157				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	71 828	203 207	1 859	276 894	4 049	38 263	14 930	57 242	-	-	-	-

En millions d'euros, au	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15											
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	97 844	24 147	503	122 494	713	2 417	4 702	7 832	42 697	12 726	849	56 272
Etats	42 265	7 831		50 096		253		253	26 713	1 935		28 648
Valeurs mobilières adossées à des actifs	-	7 928	97	8 025	-	555	-	555	-	1 386	-	1 386
CDOs / CLOs ⁽¹⁾		495	26	521								
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		7 433	71	7 504		555		555		1 386		1 386
Autres titres de dette	10 293	7 113	223	17 629		1 295	807	2 102	14 695	9 178	35	23 908
Actions et autres titres de capitaux propres	45 286	1 275	183	46 744	713	314	3 895	4 922	1 289	227	814	2 330
Prêts et opérations de pension	-	143 502	263	143 765	-	38	1 145	1 183	-	-	-	-
Prêts		2 047		2 047		38	939	977				
Opérations de pension		141 455	263	141 718			206	206				
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	97 844	167 649	766	266 259	713	2 455	5 847	9 015	42 697	12 726	849	56 272
Portefeuille de titres	64 714	2 286	87	67 087	-	-	-	-	-	-	-	-
Etats	47 421	249		47 670								
Autres titres de dette	6 150	1 979	85	8 214								
Actions et autres titres de capitaux propres	11 143	58	2	11 203								
Dépôts et opérations de pension	-	171 082	1 065	172 147	-	2 026	472	2 498	-	-	-	-
Emprunts		4 500		4 500		2 026	472	2 498				
Opérations de pension		166 582	1 065	167 647								
Dettes représentées par un titre (note 5.h)	-	-	-	-	1 916	35 673	12 901	50 490	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 5.h)						836		836				
Dettes non subordonnées (note 5.h)						34 133	12 901	47 034				
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers					1 916	704		2 620				
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	64 714	173 368	1 152	239 234	1 916	37 699	13 373	52 988	-	-	-	-

⁽¹⁾ Collateralised Debt Obligations (CDOs) – Obligations adossées à des titres de dette ; Collateralised Loan Obligations (CLOs) – Obligations adossées à des prêts.

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	158	115 046	1 234	116 438	118	101 967	1 367	103 452
Instruments dérivés de change	1	69 182	331	69 514	1	68 520	240	68 761
Instruments dérivés de crédit		6 527	346	6 873		6 616	455	7 071
Instruments dérivés sur actions	11 724	19 057	2 643	33 424	11 092	22 633	5 694	39 419
Autres instruments dérivés	990	5 468	188	6 646	1 133	5 628	340	7 101
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	12 873	215 280	4 742	232 895	12 344	205 364	8 096	225 804
Instruments financiers dérivés de couverture	-	9 810	-	9 810	-	11 677	-	11 677

En millions d'euros, au	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	271	120 184	1 655	122 110	357	109 033	1 414	110 804
Instruments dérivés de change	1	66 318	231	66 550		64 938	331	65 269
Instruments dérivés de crédit		7 347	206	7 553		7 622	599	8 221
Instruments dérivés sur actions	7 781	19 941	1 075	28 797	5 527	27 088	6 535	39 150
Autres instruments dérivés	1 046	3 787	53	4 886	673	3 434	93	4 200
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	9 099	217 577	3 220	229 896	6 557	212 115	8 972	227 644
Instruments financiers dérivés de couverture	-	13 721	-	13 721	-	15 682	-	15 682

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2018, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIERARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'Etat, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent et de la maturité de l'opération de pension.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments dérivés simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés cités ci-dessus sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplique ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées mesurées en valeur de marché par résultat ou par capitaux propres.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes : quote-part d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt :** les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.
- **Instruments dérivés de crédit (CDS) :** il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instruments dérivés sur actions :** l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.
De même, les transactions longues sur paniers d'actions sont également classées en Niveau 3 du fait de l'absence d'observabilité de la corrélation action sur les maturités longues.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **Les options de taux structurés** sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à

l'exception des principales devises). Les instruments dérivés structurés long terme sont également classés en Niveau 3.

- **Les instruments dérivés hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **Les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **Les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **Les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.
- La valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.
- **Les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.
- **Les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certains instruments de taux d'intérêt simples faiblement collatéralisés et de durée résiduelle très longue.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de niveau 3 sont équivalents à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
Opérations de pension	267	1 844	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	0 pb à 124 pb	92 pb (a)
			Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	10 % à 50 %	39 % (a)
			Instruments dérivés mêlant taux d'inflation et taux d'intérêt	Modèle de valorisation des options hybrides inflation / taux d'intérêt	Corrélation entre taux d'intérêt et taux d'inflation principalement en Europe	0 % à 30 %	24%
Instruments dérivés de taux	1 234	1 367	Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,7 % à 10,0 % 0,2 % à 2,0 %	(b)
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,3 % à 0,7 %	(b)
			Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0,1 % à 18 %	10,2 % (a)
Instruments dérivés de crédit	346	455	CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO Corrélation du défaut inter-régions Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	20 % à 78 % 80 % à 90 % 0 à 25 %	(b) 90 % (c) (b)
			Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	50% à 85 %	60,8 % (a)
			Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans) Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	159 pb à 378 pb (1) 12 pb à 695 bp (2)	369 pb (c) 105 pb (c)
Instruments dérivés sur actions	2 643	5 694	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Volatilité non observable des actions Corrélation non observable des actions	0 % à 86 % (3) 17% à 93 %	26% (d) 56% (c)

(1) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle non significative sur un corporate européen. Le reste de la position est essentiellement sur des émetteurs souverains.

(2) Le haut de la fourchette est lié à un émetteur du secteur financier qui représente une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides).

(3) Le haut de la fourchette est lié à trois actions qui représentent une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents actions. Si l'on incluait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 422%.

(a) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(b) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

(c) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnelle)

(d) Simple calcul de la moyenne

TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice 2018 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Situation au 1er janvier 2018	3 986	5 847	849	10 682	(10 124)	(13 373)	(23 497)
Achats	474	1 000	142	1 616			-
Emissions				-		(4 113)	(4 113)
Ventes	(611)	(748)		(1 359)	295		295
Règlements ⁽¹⁾	(158)	(370)	(2)	(530)	(746)	2 102	1 356
Transferts vers le niveau 3	621	129	3	753	(451)	(1 860)	(2 311)
Transferts hors du niveau 3	(1 534)	(421)	(44)	(1 999)	662	2 067	2 729
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	(160)	206	(5)	41	(894)	(551)	(1 445)
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	2 626	(6)		2 620	1 409	903	2 312
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	6	15		21	(110)	(105)	(215)
- Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			14	14	4		4
Situation au 31 décembre 2018	5 250	5 652	957	11 859	(9 955)	(14 930)	(24 885)

⁽¹⁾ Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la juste valeur incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt et de paramètres de marché sur les opérations de pension et de crédit mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la juste valeur reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements de valorisation, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15		1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Valeurs mobilières adossées à des actifs			+/-2	
Autres titres de dette	+/-9	+/-2	+/-10	
Actions et autres titres de capitaux propres	+/-40	+/-8	+/-41	+/-8
Prêts et pensions	+/-25		+/-19	
Instruments financiers dérivés	+/-593		+/-552	
<i>Instruments dérivés de taux et de change</i>	+/-365		+/-357	
<i>Instruments dérivés de crédit</i>	+/-59		+/-35	
<i>Instruments dérivés sur actions</i>	+/-167		+/-155	
<i>Autres instruments dérivés</i>	+/-2		+/-5	
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-667	+/-10	+/-624	+/-8

MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« Day One Profit ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 1er janvier 2018	Marge différée sur les transactions de l'exercice	Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	Marge différée au 31 décembre 2018
Instruments dérivés de taux et de change	309	117	(124)	302
Instruments dérivés de crédit	96	66	(70)	92
Instruments dérivés sur actions	276	208	(217)	267
Autres instruments dérivés	5	15	(7)	13
Instruments financiers dérivés	686	406	(418)	674

5.e ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

- Détail des prêts et créances par type de produit

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.h)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	19 707	(151)	19 556	20 502	(146)	20 356
Comptes à vue	7 234	(17)	7 217	7 226	(18)	7 208
Prêts ⁽¹⁾	11 628	(134)	11 494	11 616	(128)	11 488
Opérations de pension	845	-	845	1 660	-	1 660
Prêts et créances envers la clientèle	789 952	(24 081)	765 871	758 586	(27 410)	731 176
Comptes ordinaires débiteurs	41 482	(4 243)	37 239	42 605	(5 308)	37 297
Prêts consentis à la clientèle	714 243	(18 681)	695 562	685 019	(20 976)	664 043
Opérations de location-financement	33 291	(1 157)	32 134	30 293	(1 126)	29 167
Opérations de pension	936	-	936	669	-	669
Total prêts et créances au coût amorti	809 659	(24 232)	785 427	779 088	(27 556)	751 532

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales.

- Détail des titres de dette

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.h)	Valeur nette comptable
Etats	33 254	(16)	33 238	30 891	(17)	30 874
Autres administrations publiques	18 534	(3)	18 531	18 463	(5)	18 458
Etablissements de crédit	5 082	(3)	5 079	3 836	(4)	3 832
Autres	18 333	(108)	18 225	16 338	(76)	16 262
Total titres de dette au coût amorti	75 203	(130)	75 073	69 528	(102)	69 426

- **Détail des prêts et créances et titres de dette par strate**

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.h)	Valeur nette comptable	Valeur brute avant dépréciation	Dépréciation (note 3.h)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	19 707	(151)	19 556	20 502	(146)	20 356
Strate 1	19 128	(13)	19 115	19 640	(9)	19 631
Strate 2	419	(40)	379	706	(41)	665
Strate 3	160	(98)	62	156	(96)	60
Prêts et créances envers la clientèle	789 952	(24 081)	765 871	758 586	(27 410)	731 176
Strate 1	668 667	(1 515)	667 152	631 760	(1 422)	630 338
Strate 2	87 328	(3 231)	84 097	89 413	(3 626)	85 787
Strate 3	33 957	(19 335)	14 622	37 413	(22 362)	15 051
Titres de dette	75 203	(130)	75 073	69 528	(102)	69 426
Strate 1	74 240	(21)	74 219	68 325	(14)	68 311
Strate 2	769	(31)	738	952	(24)	928
Strate 3	194	(78)	116	251	(64)	187

- **Détail des opérations de location financement**

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Investissement brut	35 795	34 036
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	9 525	10 466
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	21 346	20 466
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	4 924	3 104
Produits financiers non acquis	(2 504)	(3 743)
Investissement net avant dépréciation	33 291	30 293
<i>A recevoir dans moins d'1 an</i>	8 996	9 248
<i>A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	19 672	18 304
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>	4 623	2 741
Dépréciations	(1 157)	(1 126)
Investissement net après dépréciation	32 134	29 167

5.f ENCOURS DEPRECIÉS (STRATE 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement et de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des encours couverts.

En millions d'euros, au IFRS 9 et IFRS 15	31 décembre 2018			
	Encours Strate 3			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.e)	160	(98)	62	132
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.e)	33 957	(19 335)	14 622	9 663
Titres de dette au coût amorti (note 5.e)	194	(78)	116	-
Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	34 311	(19 511)	14 800	9 795
Engagements de financements donnés	644	(37)	607	148
Engagements de garantie financière donnés	1 285	(281)	1 004	250
Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	1 929	(318)	1 611	398

En millions d'euros, au IFRS 9 et IFRS 15	1er janvier 2018			
	Encours Strate 3			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.e)	156	(96)	60	156
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.e)	37 413	(22 362)	15 051	10 407
Titres de dette au coût amorti (note 5.e)	251	(64)	187	-
Total des encours au coût amorti dépréciés (strate 3)	37 820	(22 522)	15 298	10 563
Engagements de financements donnés	909	(39)	870	400
Engagements de garantie financière donnés	968	(258)	710	256
Total des engagements dépréciés hors-bilan (strate 3)	1 877	(297)	1 580	656

5.g DETTES AU COUT AMORTI ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	1er janvier 2018
	IFRS 9 et IFRS 15	IFRS 9 et IFRS 15
Dettes envers les établissements de crédit	78 915	76 503
Comptes à vue	10 571	9 906
Emprunts interbancaires ⁽¹⁾	61 859	61 881
Opérations de pension	6 485	4 716
Dettes envers la clientèle	796 548	760 941
Comptes ordinaires créditeurs	473 968	450 381
Comptes d'épargne	146 362	146 422
Comptes à terme et assimilés	175 665	162 672
Opérations de pension	553	1 466

⁽¹⁾ Les emprunts interbancaires incluent les dépôts à terme des banques centrales.

5.h DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT (note 5.a)

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	31 décembre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1er janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>
En millions d'euros, au								
Dettes représentées par un titre							48 964	47 034
Dettes subordonnées							787	836
- Dettes subordonnées remboursables			⁽²⁾				118	167
- Dettes subordonnées perpétuelles							669	669
BNP Paribas Fortis déc-07 ⁽³⁾	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		A	669	669

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

⁽²⁾ Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

⁽³⁾ Emission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Au 31 décembre 2018, la dette est admise en fonds propres prudentiels Tier 1 pour 205 millions d'euros (compte tenu des dispositions transitoires).

DETTES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Conditions suspensives de versement des coupons ⁽¹⁾	31 décembre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1er janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>
En millions d'euros, au								
Dettes représentées par un titre							151 451	148 156
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission							70 077	72 337
Titres de créances négociables							70 077	72 337
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission							81 374	75 819
Titres de créances négociables							50 809	54 756
Emissions obligataires							30 565	21 063
Dettes subordonnées							17 627	15 951
- Dettes subordonnées remboursables ⁽²⁾							15 876	14 116
- Titres subordonnés perpétuels							1 515	1 593
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	B	254	254
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	C	239	228
BNP Paribas Cardiff nov - 14	EUR	1 000	nov.-25	4,032%	Euribor 3 mois + 393 pb	D	999	1 000
Autres							23	111
- Titres participatifs							222	222
BNP Paribas SA juil-84 ⁽³⁾	EUR	337	-	⁽⁴⁾	-		215	215
Autres							7	7
- Frais et commissions, dettes rattachées							14	20

⁽¹⁾ Conditions suspensives de versement des coupons

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

⁽²⁾ Cf. renvoi relatif aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

⁽³⁾ Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

⁽⁴⁾ En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85% du TMO et un maximum de 130% du TMO.

5.i PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2018			1er janvier 2018		
	Placements ne représentant pas des contrats en unités de compte	Placements représentant des contrats en unités de compte <i>(risque financier supporté par les assurés)</i>	Total	Placements ne représentant pas des contrats en unités de compte	Placements représentant des contrats en unités de compte <i>(risque financier supporté par les assurés)</i>	Total
Instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option	41 154	61 793	102 947	35 951	60 287	96 238
Instruments dérivés	907		907	366		366
Actifs financiers disponibles à la vente	112 041		112 041	114 166		114 166
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	3 720		3 720	4 231		4 231
Prêts et créances	3 605		3 605	3 110		3 110
Placements consolidés par mise en équivalence	363	-	363	386	-	386
Immeubles de placement	2 982	2 872	5 854	3 107	3 106	6 213
Total	164 772	64 665	229 437	161 317	63 393	224 710
Part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	2 871		2 871	3 002		3 002
Placements des activités d'assurance	167 643	64 665	232 308	164 319	63 393	227 712

Les placements dans des instruments financiers des activités d'assurance sont comptabilisés selon les principes d'IAS 39.

La valeur de marché des actifs financiers dont les flux de trésorerie sont uniquement des remboursements de principal et paiement d'intérêts est de 107,8 milliards d'euros au 31 décembre 2018. Elle était de 108,0 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2018, soit une variation sur la période de -0,2 milliard d'euros.

La valeur de marché des autres actifs financiers s'élève à 121,7 milliards d'euros, correspondant à l'ensemble des instruments ne répondant pas au critère précédent, aux instruments dérivés et aux actifs gérés en valeur de marché. Elle était de 116,6 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2018, soit une variation sur la période de +5,1 milliards d'euros.

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 4,0 milliards d'euros au 31 décembre 2018, contre 3,3 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2018.

• Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

Les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, les méthodologies de valorisation correspondantes ainsi que les principes sur les transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont similaires à ceux appliqués pour les autres instruments financiers du Groupe (note 5.d).

En millions d'euros, au	31 décembre 2018				1er janvier 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	95 086	16 679	276	112 041	98 206	14 828	1 132	114 166
Titres de capitaux propres	4 741	1 093	234	6 068	5 063	1 193	1 091	7 347
Titres de dette	90 345	15 586	42	105 973	93 143	13 635	41	106 819
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	80 097	16 315	6 535	102 947	78 444	12 213	5 581	96 238
Titres de capitaux propres	77 989	11 131	6 458	95 578	76 112	7 513	5 434	89 059
Titres de dette	2 108	5 184	77	7 369	2 332	4 700	147	7 179
Instruments dérivés	-	622	285	907	11	355	-	366
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ	175 183	33 616	7 096	215 895	176 661	27 396	6 713	210 770

Niveau 1 : ce niveau regroupe les actions et les obligations liquides, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...), les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Niveau 2 : ce niveau regroupe les actions, certaines obligations d'Etats ou d'entreprises, les autres parts de fonds et OPCVM et les dérivés négociés de gré à gré.

Niveau 3 : ce niveau regroupe principalement les parts de fonds et les actions non cotées qui sont constituées pour l'essentiel de parts dans des sociétés et fonds de capital-risque.

• Tableau de variation des instruments financiers de niveau 3

Pour les instruments financiers du Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus au cours de l'exercice :

En millions d'euros	Actifs financiers		
	Instruments financiers disponibles à la vente	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	Total
Situation au 1er janvier 2018	1 132	5 581	6 713
Achats	276	2 392	2 668
Ventes	(435)	(1 184)	(1 619)
Règlements	(642)	(281)	(923)
Transfert vers le niveau 3	-	70	70
Transfert hors du niveau 3	(51)	(144)	(195)
Gains comptabilisés en compte de résultat	46	373	419
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(1)	13	12
Variations d'actifs comptabilisées en capitaux propres	(49)	-	(49)
Situation au 31 décembre 2018	276	6 820	7 096

Au cours de l'exercice 2018, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

• Détail des actifs financiers disponibles à la vente

En millions d'euros, au	31 décembre 2018			1er janvier 2018		
	Titres de dette	Titres de capitaux propres	Total	Titres de dette	Titres de capitaux propres	Total
Valeur au bilan	105 973	6 068	112 041	106 819	7 347	114 166
dont dépréciation	-	(312)	(312)	-	(365)	(365)
dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	8 461	668	9 129	11 637	1 551	13 188
Impôts différés liés à cette réévaluation	(2 256)	(179)	(2 435)	(3 126)	(414)	(3 540)
Provision pour participation aux excédents différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(5 472)	(427)	(5 899)	(7 443)	(1 005)	(8 448)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés	688	54	742	656	129	785
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(1)	-	(1)	-	-	-
Autres variations	-	-	-	(1)	-	(1)
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Placements de l'activité d'assurance"	1 420	116	1 536	1 723	261	1 984
Part du Groupe	1 413	116	1 529	1 688	259	1 947
Part des minoritaires	7	-	7	35	2	37

• Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

En millions d'euros, au	31 décembre 2018					1er janvier 2018				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Valeur au bilan
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	4 116	-	-	4 116	3 720	4 819	-	-	4 819	4 231
Prêts et créances	125	3 487	21	3 633	3 605	130	2 749	266	3 145	3 110

5.j PROVISIONS TECHNIQUES ET AUTRES PASSIFS D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	1er janvier 2018
Provisions techniques - contrats d'assurance Non Vie	4 590	4 565
Provisions techniques - contrats d'assurance Vie	145 343	141 702
- Contrats d'assurance	84 392	81 990
- Contrats d'assurance en Unités de Compte	60 951	59 712
Passifs techniques - contrats d'investissement	42 438	39 372
- Contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	38 604	35 838
- Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire - Unités de Compte	3 834	3 534
Participation différée passive aux bénéfices	17 379	21 331
Provisions et passifs techniques liés aux contrats d'assurance et d'investissement	209 750	206 970
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance	3 056	3 149
Instruments dérivés	885	375
Total provisions techniques et autres passifs d'assurance	213 691	210 494

La provision pour participation différée aux bénéfices résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte. Il en ressort notamment pour la France un taux de 90% en 2018 comme en 2017.

La variation des provisions et passifs techniques liés aux contrats d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en début de période	206 970	197 250
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	20 371	23 219
Prestations payées	(15 493)	(16 830)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	(5 135)	3 393
Effets des variations de parités monétaires	34	(566)
Effet des variations de périmètre	3 003	504
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en fin de période	209 750	206 970

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.i.

5.k IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1er janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>
Impôts courants	1 958	1 777
Impôts différés	5 262	5 591
Actifs d'impôts courants et différés	7 220	7 368
Impôts courants	1 023	887
Impôts différés	1 232	1 347
Passifs d'impôts courants et différés	2 255	2 234

Variation des impôts différés par nature au cours de la période :

En millions d'euros	1er janvier 2018	Variations comptabilisées en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres pouvant être reclassés en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat	Variations de périmètre, des parités monétaires et divers	31 décembre 2018
Instruments financiers	(886)	(94)	505	(60)	17	(518)
Provisions pour engagements sociaux	986	(96)	-	(36)	(28)	826
Réserve latente de location-financement	(395)	6	-	-	8	(381)
Provisions pour risque de crédit	3 047	42	-	-	22	3 111
Déficits fiscaux reportables	1 638	(324)	-	-	16	1 330
Autres éléments	(146)	(46)	-	-	(146)	(338)
Total impôts différés nets	4 244	(512)	505	(96)	(111)	4 030
Impôts différés actifs	5 591					5 262
Impôts différés passifs	(1 347)					(1 232)

Afin de déterminer le montant des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Les impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables concernent principalement BNP Paribas Fortis pour 955 millions d'euros, dont la période prévisionnelle de recouvrabilité est de 6 ans (ce déficit est reportable sans limitation de durée).

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1 324 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 1 205 millions d'euros au 1er janvier 2018.

5.1 COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	64 988	56 452
Comptes d'encaissement	369	654
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	7 355	6 179
Autres débiteurs et actifs divers	30 634	29 676
Total des comptes de régularisation et actifs divers	103 346	92 961
Dépôts de garantie reçus	48 308	38 918
Comptes d'encaissement	2 820	717
Charges à payer et produits constatés d'avance	10 122	9 195
Autres créditeurs et passifs divers	28 312	31 642
Total des comptes de régularisation et passifs divers	89 562	80 472

5.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2018			31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2017			1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
	Quote part du résultat net	Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote part du résultat net	Quote part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises	63	(74)	(11)	804	48	(57)	(9)	893
Entreprises associées ⁽¹⁾	565	(62)	503	4 968	665	(292)	373	5 328
Total sociétés mises en équivalence	628	(136)	492	5 772	713	(349)	364	6 221

⁽¹⁾Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Les engagements de garantie et de financement donnés par le Groupe aux coentreprises sont détaillés dans la note 8.h Relations avec les autres parties liées.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas est présentée ci-dessous :

En millions d'euros, au	Pays d'immatriculation	Activité	% d'intérêt	31 décembre 2018	1er janvier 2018
Coentreprises					
Bpost banque	Belgique	Banque de détail	50%	249	266
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	Prêts hypothécaires	50%	239	251
Entreprises associées					
AG Insurance	Belgique	Assurance	25%	1 647	1 687
Banque de Nankin	Chine	Banque de détail	15%	1 372	1 483

5.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15			1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	1 031	(316)	715	1 213	(361)	852
Terrains et constructions	7 084	(2 061)	5 023	7 443	(2 074)	5 369
Equipement, Mobilier, Installations	7 130	(5 083)	2 047	6 947	(4 857)	2 090
Biens mobiliers donnés en location	24 675	(6 805)	17 870	21 659	(5 870)	15 789
Autres immobilisations corporelles	2 086	(1 089)	997	1 961	(1 061)	900
Immobilisations corporelles	40 975	(15 038)	25 937	38 010	(13 862)	24 148
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	42 006	(15 354)	26 652	39 223	(14 223)	25 000
Logiciels informatiques acquis	3 703	(2 724)	979	3 366	(2 510)	856
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	4 250	(3 236)	1 014	4 139	(3 189)	950
Autres immobilisations incorporelles	2 334	(544)	1 790	1 990	(469)	1 521
Immobilisations incorporelles	10 287	(6 504)	3 783	9 495	(6 168)	3 327

• Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 800 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 942 millions d'euros au 1er janvier 2018.

- **Location simple**

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	1er janvier 2018
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	6 483	6 224
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	2 603	2 680
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	3 852	3 496
<i>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	28	48

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

- **Immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

- **Amortissements et provisions**

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2018 s'établit à 1 674 millions d'euros, contre 1 711 millions d'euros au titre de l'exercice 2017.

Le montant des dotations nettes aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 2 millions d'euros pour l'exercice 2018, contre 8 millions d'euros pour l'exercice 2017.

5.0 ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2017 IAS 39
Valeur nette comptable en début de période	9 571	10 216
Acquisitions	99	292
Cessions	-	(15)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(30)	(208)
Perte de contrôle First Hawaiian Inc (note 8.c)	(1 315)	-
Effets des variations de parités monétaires	159	(714)
Autres mouvements	3	-
Valeur nette comptable en fin de période	8 487	9 571
Valeur brute comptable	11 462	12 560
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(2 975)	(2 989)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensemble homogène de métiers de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2017 IAS 39	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2017 IAS 39
Retail Banking & Services	7 348	8 472	(30)	(208)	69	292
Domestic Markets	1 428	1 415			17	160
Arval	503	503				
Leasing Solutions	151	135			17	
New Digital Businesses	159	159				159
Personal Investors	609	612				1
Autres	6	6				
International Financial Services	5 920	7 057	(30)	(208)	52	132
Asset Management	185	167			15	
Assurance	352	352				57
BancWest	3 008	4 147				
Personal Finance	1 303	1 329				36
Personal Finance - partenariat testé spécifiquement	318	348	(30)	(36)		
Real Estate	404	406			(2)	39
Turk Ekonomi Bankasi	-	-		(172)		
Wealth Management	313	272			39	
Autres	37	36				
Corporate & Institutional Banking	1 136	1 096	-	-	30	-
Corporate Banking	276	274				
Global Markets	418	407				
Securities Services	442	415			30	
Autres Activités	3	3	-	-	-	-
Total des écarts d'acquisition	8 487	9 571	(30)	(208)	99	292
Ecart d'acquisition négatif			83	7		
Variation des écarts d'acquisition portée en résultat			53	(201)		

Au 30 juin 2018, le Groupe a considéré que la perte de contrôle dans le délai d'un an de First Hawaiian Inc. était hautement probable et a appliqué les dispositions de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente. Cette application a eu pour conséquence la scission de l'ensemble homogène du métier BancWest, et donc, la répartition de l'écart d'acquisition du métier entre Bank of the West et FHI (cf note 8.c).

Les ensembles homogènes de métiers auxquels sont alloués les écarts d'acquisition sont les suivants :

Arval : Spécialiste de la location longue durée de véhicules, Arval offre aux entreprises (allant des grandes multinationales aux professionnels) des solutions sur mesure pour optimiser la mobilité de leurs collaborateurs tout en externalisant les risques liés à la gestion des véhicules. Plus récemment, la clientèle s'est également élargie aux particuliers.

Leasing Solutions : BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – partenariats, prescriptions, ventes directes et réseaux bancaires – une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

Nouveaux métiers digitaux : Ils intègrent plus particulièrement le service de tenue de compte ouvert à tous, sans conditions de revenus, de dépôts ou de patrimoine, et sans possibilité de découvert ni de crédit : Nickel. Ce service qui fonctionne en temps réel avec les technologies les plus modernes, est disponible auprès de plus de 4 000 buralistes.

Personal Investors : BNP Paribas Personal Investors est un spécialiste digital des services bancaires et d'investissement. Présent en Allemagne, Autriche, Espagne et Inde, il propose à ses clients particuliers un large éventail de services bancaires, d'épargne et d'investissement à court et à long terme via internet, et aussi via téléphone ou face-à-face. En complément de ses activités à destination des particuliers, Personal Investors propose ses services et sa plateforme informatique à une clientèle de conseillers financiers indépendants, de gestionnaires d'actifs et de fintechs.

Asset Management : BNP Paribas Asset Management est le métier spécialisé en gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas. Il offre des solutions d'investissement pour les épargnants individuels (par le biais de distributeurs internes - banque privée et banque de détail de BNP Paribas - et distributeurs externes), les entreprises et les investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance, caisses de retraite, institutions officielles, consultants). Il vise à leur apporter une valeur ajoutée en puisant dans un large éventail d'expertises à travers ses gestions actives actions et obligations, son activité de gestion de dette privée et actifs réels et de son pôle multi actifs, quantitatif et solutions.

Assurance : BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens.

BNP Paribas Cardif a développé de nouvelles formes d'assurances et élargi son offre de protection à l'assurance santé, la protection du budget, des revenus et des moyens de paiement, la protection contre les aléas de la vie (chômage, accident, décès, vol ou casse) ou encore la protection des données numériques privées pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs.

En 2017, BNP Paribas Cardif a procédé avec State Bank of India à l'introduction en bourse de leur coentreprise SBI Life, cédant 4 % de cet assureur vie en Inde. BNP Paribas Cardif détient 22% de SBI Life au 31 décembre 2018.

BancWest : L'activité de banque de détail aux Etats-Unis s'exerce désormais au travers de Bank of the West, qui propose une très large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises au travers d'agences et de bureaux dans 23 États, essentiellement de l'Ouest et du Midwest américains. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules de loisir, des communautés religieuses, prêts à l'agriculture), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis et développe son activité notamment sur le segment des entreprises, du wealth management et des petites et moyennes entreprises.

Personal Finance : BNP Paribas Personal Finance est le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Au travers de ses marques comme Cetelem, Cofinoga, Findomestic ou AlphaCredit, Personal Finance commercialise une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou via ses centres de relations clients et sur internet. L'activité de crédit à la consommation est également intégrée au sein de la banque de détail du Groupe BNP Paribas dans certains pays à travers son dispositif PF Inside. Dans l'ensemble des pays dans lesquels l'entreprise exerce son activité, Personal Finance propose une offre de

produits d'assurance adaptés aux besoins et usages locaux. En Allemagne, Bulgarie, France, Hongrie et Italie, l'entreprise a complété son offre de crédit et d'assurance avec des produits d'épargne.

En 2017 BNP Paribas Personal Finance a fait l'acquisition des activités de financement automobile de General Motors en Europe (Opel Vauxhall) avec Banque PSA Finance (Groupe PSA) et de 100% de SevenDay Finans AB, spécialiste suédois du crédit à la consommation.

Real Estate : BNP Paribas Real Estate propose une large gamme de services qui répond à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien immobilier, depuis la conception d'un projet de construction jusqu'à sa gestion quotidienne, et aux besoins de ses clients qui sont aussi bien des investisseurs institutionnels, que des entreprises utilisatrices, des entités publiques et des particuliers.

En 2017, BNP Paribas Real Estate a renforcé son activité de transaction par l'acquisition de Strutt & Parker, l'un des principaux acteurs du marché immobilier britannique.

Turk Ekonomi Bankasi : Implantée principalement en Turquie, Turk Ekonomi Bankasi offre à sa clientèle (Retail, Corporate et PME) un large éventail de produits financiers et de services, couvrant la banque de détail et la banque privée, les activités de trésorerie et de marchés financiers ainsi que le financement.

Wealth Management : Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Wealth Management a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle individuelle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant un accompagnement et une prise en charge de l'ensemble de leurs besoins patrimoniaux et financiers.

En 2018, BNP Paribas Wealth Management a fait l'acquisition des activités de banque privée de ABN Amro au Luxembourg.

Corporate Banking : Corporate Banking regroupe l'offre de solutions de financement aux entreprises, l'ensemble des produits de transaction banking, les opérations de conseil en fusions-acquisitions de Corporate Finance et des activités primaires sur les marchés actions.

Global Markets : Global Markets propose aux entreprises et aux clients institutionnels – ainsi qu'aux réseaux de banque de détail et de banque privée – des services en matière d'investissement, de couverture, de financements et de recherche dans les différentes catégories d'actifs. Le modèle économique durable de Global Markets permet aux clients d'avoir accès aux marchés de capitaux dans la zone EMEA (Europe, Moyen Orient et Afrique), en Asie-Pacifique et dans la zone Amériques, en proposant des solutions innovantes et des plateformes digitales. Global Markets rassemble les activités Fixed Income, Currencies & Commodities et Equity & Prime Services.

Securities Services : BNP Paribas Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres et propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, sell-side, buy-side et émetteurs.

En 2018, BNP Paribas Securities Services a conclu un partenariat avec Janus Henderson pour la reprise des activités de middle et back-office de Janus Henderson aux Etats-Unis.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de "Common Equity Tier One" requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7%.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature. Pour ceux implantés dans des pays pour lesquels le taux d'inflation est très élevé, un add-on, issu de sources externes, est pris en compte.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation des unités génératrices de trésorerie à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation en valeur terminale, le coût du risque en valeur terminale et le taux de croissance à l'infini.

En 2017, la revue à la baisse des perspectives de croissance de Turk Ekonomi Bankasi a conduit à déprécier la totalité de l'écart d'acquisition de TEB (172 millions d'euros).

- **Sensibilité de la valorisation des principaux écarts d'acquisition à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1% du coefficient d'exploitation en valeur terminale, de 5% du coût du risque en valeur terminale et de 50 points de base du taux de croissance à l'infini**

En millions d'euros	BancWest	Personal Finance
Coût du capital	8,5%	9,4%
Variation défavorable de + 10 points de base	(127)	(214)
Variation favorable de - 10 points de base	131	220
Coefficient d'exploitation	61,6%	47,4%
Variation défavorable de + 1 %	(217)	(485)
Variation favorable de - 1 %	217	485
Coût du risque	(163)	(2 197)
Variation défavorable de + 5%	(181)	(295)
Variation favorable de - 5 %	181	295
Taux de croissance à l'infini	2,0%	2,2%
Variation défavorable de -50 points de base	(259)	(451)
Variation favorable de +50 points de base	302	517

Pour le test de valorisation de l'écart d'acquisition du métier BancWest, des scénarios complémentaires ont été étudiés, fondés notamment sur un niveau de coût du capital de 9,5% et un taux de croissance à l'infini de 3% plus spécifique à la zone californienne. Ces analyses confirment l'absence de dépréciation.

5.p PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

• Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros, au	1er janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>
Provisions sur engagements sociaux	6 740	537	(1 022)	(129)	(87)	6 039
dont avantages postérieurs à l'emploi (<i>note 7.b</i>)	4 339	225	(347)	(130)	(89)	3 998
dont aide médicale postérieure à l'emploi (<i>note 7.b</i>)	143	5	(3)	1	(15)	131
dont provision au titre des autres avantages à long terme (<i>note 7.c</i>)	1 170	203	(265)		12	1 120
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs (<i>note 7.d</i>)	389	113	(120)		(2)	380
dont provisions sur paiements à base d'actions (<i>note 7.e</i>)	699	(9)	(287)		7	410
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	156	(20)	-	-	-	136
Provisions au titre des engagements de crédit (<i>note 3.h</i>)	1 277	(17)	(116)	-	48	1 192
Provisions pour litiges	1 858	(40)	(461)	-	(9)	1 348
Autres provisions pour risques et charges	1 053	118	(196)	-	(70)	905
Total des provisions pour risques et charges	11 084	578	(1 795)	(129)	(118)	9 620

• Provisions et assimilées au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	1er janvier 2018
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	18 102	18 137
dont au titre des plans d'épargne-logement	15 956	15 934
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	3 824	3 914
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	8 471	6 234
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	3 661	5 786
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	52	76
dont au titre des plans d'épargne-logement	9	13
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	137	157
provisions constituées au titre des plans d'épargne-logement	133	154
provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	3	2
décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	1	1

5.q COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	121 954		121 954			121 954
Prêts et opérations de pension	283 879	(100 163)	183 716	(37 657)	(135 421)	10 638
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	480 745	(238 040)	242 705	(177 352)	(28 676)	36 677
Actifs financiers au coût amorti	860 567	(67)	860 500	(365)	(1 312)	858 823
<i>Dont opérations de pension</i>	1 781		1 781	(365)	(1 312)	104
Comptes de régularisation et actifs divers	103 346		103 346		(30 813)	72 533
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	64 988		64 988		(30 813)	34 175
Autres actifs non soumis à compensation	528 615		528 615			528 615
TOTAL ACTIF	2 379 106	(338 270)	2 040 836	(215 374)	(196 222)	1 629 240

En millions d'euros, au 31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	75 189		75 189			75 189
Dépôt et opération de pension	304 202	(100 163)	204 039	(36 754)	(153 961)	13 324
Dettes représentées par un titre	54 908		54 908			54 908
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	475 521	(238 040)	237 481	(177 352)	(31 226)	28 903
Passifs financiers au coût amorti	875 530	(67)	875 463	(1 268)	(5 311)	868 884
<i>Dont opérations de pension</i>	7 038		7 038	(1 268)	(5 311)	459
Comptes de régularisation et passifs divers	89 562		89 562		(24 764)	64 798
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	48 308		48 308		(24 764)	23 544
Autres dettes non soumises à compensation	398 468		398 468			398 468
TOTAL DETTES	2 273 380	(338 270)	1 935 110	(215 374)	(215 262)	1 504 474

En millions d'euros, au 1 janvier 2018 IFRS 15 et IFRS 9	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres	130 326		130 326			130 326
Prêts et opérations de pension	276 134	(131 186)	144 948	(29 448)	(107 725)	7 775
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	332 931	(89 314)	243 617	(177 227)	(27 164)	39 226
Actifs financiers au coût amorti	821 819	(861)	820 958	(492)	(1 818)	818 648
<i>Dont opérations de pension</i>	2 330		2 330	(492)	(1 818)	20
Comptes de régularisation et actifs divers	93 080	(119)	92 961		(31 947)	61 014
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	56 452		56 452		(31 947)	24 505
Autres actifs non soumis à compensation	516 968		516 968			516 968
TOTAL ACTIF	2 171 258	(221 480)	1 949 778	(207 167)	(168 654)	1 573 957

En millions d'euros, au 1 janvier 2018 IFRS 15 et IFRS 9	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Dettes						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	67 087		67 087			67 087
Dépôts et opérations de pension	305 831	(131 186)	174 645	(28 875)	(133 009)	12 761
Dettes représentées par un titre	50 490		50 490			50 490
Instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	332 640	(89 314)	243 326	(177 227)	(34 126)	31 973
Passifs financiers au coût amorti	838 305	(861)	837 444	(1 065)	(4 954)	831 425
<i>Dont opérations de pension</i>	6 182		6 182	(1 065)	(4 954)	163
Comptes de régularisation et passifs divers	80 591	(119)	80 472		(24 287)	56 185
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	38 918		38 918		(24 287)	14 631
Autres dettes non soumises à compensation	391 762		391 762			391 762
TOTAL DETTES	2 066 706	(221 480)	1 845 226	(207 167)	(196 376)	1 441 683

5.r TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension ». Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

- Prêts de titres, opérations de pensions et autres opérations :**

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15		1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15	
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
Prêts de titres				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	6 838	-	4 738	-
Actifs financiers au coût amorti	801	-	801	-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	25	-	71	-
Opérations de pensions				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	34 871	34 699	28 658	27 930
Actifs financiers au coût amorti	627	624	2 371	2 371
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	1 766	1 766	2 759	2 754
Placements des activités d'assurance	5 979	5 855	4 080	4 080
Total	50 907	42 944	43 478	37 135

- Opérations de titrisation ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés :**

En millions d'euros, au 31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	163	163	163	163	-
Actifs financiers au coût amorti	14 050	12 913	14 227	12 916	1 311
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	21	21	21	21	-
Total	14 234	13 097	14 411	13 100	1 311

En millions d'euros, au 1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette
Titrisation					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	186	186	186	186	-
Actifs financiers au coût amorti	16 602	15 746	17 052	15 820	1 232
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	23	23	23	23	-
Total	16 811	15 955	17 261	16 029	1 232

La banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

6. ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Engagements de financement donnés		
- aux établissements de crédit	3 201	2 153
- à la clientèle	301 447	283 948
<i>Ouverture de crédits confirmés</i>	231 109	221 268
<i>Autres engagements en faveur de la clientèle</i>	70 338	62 680
Total des engagements de financement donnés	304 648	286 101
<i>dont strate 1</i>	292 425	271 773
<i>dont strate 2</i>	10 511	12 684
<i>dont strate 3</i>	644	909
<i>dont activités d'assurance</i>	1 068	735
Engagements de financement reçus		
- des établissements de crédit	72 484	70 360
- de la clientèle	11 244	3 208
Total des engagements de financement reçus	83 728	73 568

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15	1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre des établissements de crédit	33 487	33 114
- d'ordre de la clientèle	113 129	109 529
Cautions immobilières	1 968	1 968
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	54 019	52 088
Autres garanties d'ordre de la clientèle	57 142	55 473
Total des engagements de garantie donnés	146 616	142 643
<i>dont strate 1</i>	138 615	135 290
<i>dont strate 2</i>	6 713	6 385
<i>dont strate 3</i>	1 285	968
<i>dont activités d'assurance</i>	3	-

6.c ENGAGEMENTS SUR TITRES

En lien avec la comptabilisation des opérations sur titres en date de règlement (cf. note 2.a), les engagements représentant les titres à livrer ou à recevoir sont les suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1er janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>
Titres à livrer	14 134	12 282
Titres à recevoir	12 869	6 241

6.d AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

• Instruments financiers donnés en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1er janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	104 804	102 906
- Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	35 216	35 457
- Disponibles pour des opérations de refinancement	69 588	67 449
Titres donnés en pension	314 705	301 764
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe⁽¹⁾	124 148	146 322

⁽¹⁾ Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La valeur de marché de la part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie ou en pension et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 396 876 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre 408 380 millions d'euros au 1er janvier 2018).

• Instruments financiers reçus en garantie

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>	1er janvier 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	162 184	128 816
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	82 543	102 543
Titres reçus en pension	287 047	286 418

La valeur de marché des instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élève à 268 973 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre 272 788 millions d'euros au 1er janvier 2018).

7. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	12 403	12 402
Charges au titre des avantages sociaux	3 665	3 542
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	549	552
Total des frais de personnel	16 617	16 496

7.b AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

- **Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe**

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 612 millions d'euros pour l'exercice 2018 contre 616 millions d'euros pour l'exercice 2017.

La ventilation par principaux contributeurs est la suivante :

Montant des cotisations en millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
France	334	315
Italie	63	60
Royaume-Uni	50	48
Etats-Unis	40	45
Allemagne	4	8
Turquie	30	38
Autres	91	102
TOTAL	612	616

En Italie, le régime mis en place par BNL est financé par des cotisations employeurs (4,2 % des salaires) et des cotisations employés (2 % du salaire). Les employés peuvent également effectuer des versements volontaires additionnels.

Au Royaume-Uni, pour la plupart des salariés, l'employeur verse des cotisations à hauteur de 12 % du salaire, les salariés pouvant effectuer des versements complémentaires volontaires.

Aux Etats-Unis, la banque abonde à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés, sous certaines limites.

- **Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe, dont indemnités de départ ou de fin de carrière**
 - Régimes de retraite à prestations définies

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1^{er} janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 92 % à fin 2018, comparé à 90 % en 2017, auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance, dans laquelle le Groupe BNP Paribas possède une participation de 25 %.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis bénéficient d'un régime de retraite complémentaire offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 96 % à fin 2018 (contre 97 % à fin 2017) auprès de compagnies d'assurance. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les cadres dirigeants bénéficient d'un plan à cotisations définies.

Les autres collaborateurs bénéficient également de régimes à cotisations définies.

Compte tenu de l'obligation légale imposée à l'employeur de garantir un rendement minimum sur les actifs financiers investis au titre des régimes de retraite d'entreprise, une provision a été constituée sur ces régimes à cotisations définies, cette garantie de rendement n'étant pas entièrement couverte par l'assureur.

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Au 31 décembre 2018, les engagements résiduels supportés par le Groupe pour ces collaborateurs sont intégralement portés au bilan.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient certains cadres supérieurs du Groupe ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance à hauteur de 110 % au 31 décembre 2018, contre 118 % au 31 décembre 2017.

Au Royaume Uni, subsistent des plans de retraite à prestations définies (fonds de pension), fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. La gestion des régimes de pension est assurée par des organismes de gestion indépendants (Trustee). Au 31 décembre 2018, pour toutes les entités au Royaume-Uni, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 115 %, contre 107 % au 31 décembre 2017.

En Suisse, les engagements correspondent à des régimes complémentaires de retraite basés sur le principe de régimes à cotisations définies avec rendement garanti, offrant le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. La gestion de ces régimes est assurée par une fondation. Au 31 décembre 2018, les engagements sont couverts à 89 % par des actifs financiers, contre 90 % au 31 décembre 2017.

Aux Etats-Unis, les plans de retraite à prestations définies reposent sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension, exprimé en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini. Ces plans sont fermés aux nouveaux entrants et n'offrent quasiment plus aucune acquisition de droits depuis 2012. Au 31 décembre 2018, l'engagement est couvert à 83 % par des actifs financiers, contre 71 % au 31 décembre 2017.

En Allemagne, les engagements correspondent principalement à des plans de retraite à prestations définies, fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. Ces régimes offrent le versement d'une rente viagère selon des conditions prédéfinies. Au 31 décembre 2018, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 59% (contre 58% au 31 décembre 2017).

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national (ces engagements sont évalués selon les modalités de transfert et devraient à terme être transférés à l'Etat turc) et propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2018, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe ; ces actifs financiers sont largement excédentaires par rapport aux engagements pris, mais cet excédent n'est pas reconnu comme un actif du Groupe.

- Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel de différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière, définies selon les minima légaux (code du travail, conventions collectives) ou des accords d'entreprise spécifiques.

En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31 décembre 2018, cet engagement est couvert à 100 % par des actifs financiers, contre 98 % au 31 décembre 2017.

A l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont principalement concentrés en Italie. Ils correspondent à des droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006, les régimes ayant été transformés, depuis cette date, en régime à cotisations définies.

- **Engagements relatifs aux régimes à prestations définies et aux indemnités de départ ou de fin de carrière**

- Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au 31 décembre 2018	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 049	21	3 070	(93)	(2 838)		139	(2 838)		(2 838)	2 977
Royaume-Uni	1 488	1	1 489	(1 716)			(227)	(234)	(234)		7
France	1 193	106	1 299	(1 201)			98	(61)	(61)		159
Suisse	1 090	9	1 099	(976)			123				123
Etats-Unis	538	77	615	(510)			105				105
Italie		357	357				357				357
Allemagne	121	60	181	(108)			73				73
Turquie	140	29	169	(366)		226	29				29
Autres	503	41	544	(381)	(1)		162	(6)	(5)	(1)	168
TOTAL	8 122	701	8 823	(5 351)	(2 839)	226	859	(3 139)	(300)	(2 839)	3 998

En millions d'euros, au 31 décembre 2017	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 182	21	3 203	(70)	(2 930)		203	(2 930)		(2 930)	3 133
Royaume-Uni	1 681	1	1 682	(1 802)			(120)	(130)	(130)		10
France	1 225	117	1 342	(1 223)			119	(50)	(50)		169
Suisse	1 059	10	1 069	(951)			118				118
Etats-Unis	634	179	813	(575)			238	(6)	(6)		244
Italie		368	368				368				368
Allemagne	122	60	182	(110)			72				72
Turquie	270	27	297	(422)		152	27				27
Autres	481	134	615	(421)	(1)		193	(5)	(4)	(1)	198
TOTAL	8 654	917	9 571	(5 574)	(2 931)	152	1 218	(3 121)	(190)	(2 931)	4 339

⁽¹⁾ Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

- Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Valeur actualisée des obligations en début de période	9 571	9 831
Coût des services rendus au cours de l'exercice	236	257
Charge liée à l'actualisation des engagements	136	147
Coût des services passés	(17)	(1)
Effets des liquidations de régime	(32)	(7)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	(36)	(58)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	(400)	210
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	50	51
Cotisations des membres des régimes	24	24
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(110)	(106)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(455)	(479)
Effet des variations de change	(11)	(352)
Effet des variations de périmètre	(133)	54
Valeur actualisée des obligations en fin de période	8 823	9 571

- Variation de la valeur de marché des actifs de régime et des actifs distincts

En millions d'euros	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2017
Valeur de marché des actifs en début de période	5 574	5 572	2 931	2 926
Produit d'intérêt des actifs	103	109	27	28
Effets des liquidations de régime	(50)	(1)		
(Pertes) gains actuariels de la période	(56)	214	(64)	149
Cotisations des membres des régimes	14	14	10	10
Cotisations versées par BNP Paribas	142	139	141	89
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(248)	(259)	(206)	(220)
Effet des variations de change	(67)	(329)		
Effet des variations de périmètre	(61)	115		(51)
Valeur de marché des actifs en fin de période	5 351	5 574	2 839	2 931

Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Coût des services	237	250
Coût des services rendus au cours de l'exercice	236	257
Coût des services passés	(17)	(1)
Effets des liquidations de régime	18	(6)
Charge financière nette	19	26
Charge liée à l'actualisation des engagements	136	147
Charge d'intérêt liée à l'actualisation des limitations d'actifs	13	16
Produit d'intérêt des actifs de régime	(103)	(109)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(27)	(28)
Total porté dans les « Frais de personnel »	256	276

- Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	147	194
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	(120)	363
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	36	58
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	400	(210)
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	(50)	(51)
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	(119)	34

- Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour les zones monétaires Euro, Royaume-Uni et Etats-Unis, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires ⁽¹⁾
Belgique	0,80% / 1,80%	2,90% / 3,40%	0,60% / 1,90%	2,90% / 3,40%
Royaume-Uni	1,80% / 3,00%	2,00% / 3,55%	1,50% / 2,70%	2,00% / 4,70%
France	0,40% / 1,80%	2,05% / 3,30%	0,50% / 1,30%	2,15% / 3,40%
Suisse	0,00% / 0,90%	1,40% / 1,50%	0,00% / 0,80%	1,40% / 1,50%
Etats-Unis	3,50% / 4,45%	4,00%	2,25% / 3,75%	4,00%
Italie	0,80% / 1,80%	1,80% / 3,10%	0,50% / 1,80%	1,80% / 2,70%
Allemagne	1,40% / 1,90%	2,00% / 3,00%	1,30% / 1,80%	2,00% / 3,00%
Turquie	16,70%	12,20%	11,80%	6,00%

⁽¹⁾ Y compris dérive des prix (inflation)

Les taux moyens pondérés observés sont les suivants :

- sur la zone Euro : 1,30 % au 31 décembre 2018 contre 1,06 % au 31 décembre 2017,
- au Royaume-Uni : 2,81 % au 31 décembre 2018 contre 2,41 % au 31 décembre 2017,
- en Suisse : 0,89 % au 31 décembre 2018 contre 0,60 % au 31 décembre 2017.

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100 pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Evolution de la valeur actualisée des obligations En millions d'euros	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb	Taux d'actualisation -100pb	Taux d'actualisation +100pb
Belgique	306	(250)	309	(286)
Royaume-Uni	325	(243)	389	(286)
France	144	(121)	144	(122)
Suisse	187	(145)	105	(143)
Etats-Unis	69	(57)	95	(82)
Italie	26	(25)	27	(28)
Allemagne	37	(28)	39	(27)
Turquie	15	(12)	10	(8)

- Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

En pourcentage	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	Taux moyens pondérés
Belgique	-2,00% / 4,65%	-0,43%	1,25% / 5,90%	2,94%
Royaume-Uni	-3,80% / 5,70%	-3,05%	2,30% / 9,70%	6,55%
France	3,55%	3,55%	3,65%	3,65%
Suisse	-2,00% / 2,80%	-0,66%	6,95% / 7,85%	6,96%
Etats-Unis	-4,55% / 1,50%	-0,50%	8,40% / 14,20%	11,37%
Allemagne	-6,50% / 1,80%	-3,23%	-1,80% / 2,90%	1,07%
Turquie	13,10%	13,10%	10,55%	10,55%

- Ventilation des actifs de couverture

En pourcentage	31 décembre 2018						31 décembre 2017					
	Actions	Obligations gouvernemen- tales	Obligations non gouvernemen- tales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernemen- tales	Obligations non gouvernemen- tales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
Belgique	6%	52%	19%	1%	0%	22%	7%	52%	19%	1%	0%	21%
Royaume-Uni	16%	63%	9%	0%	3%	9%	26%	56%	9%	0%	1%	8%
France ⁽¹⁾	7%	67%	18%	8%	0%	0%	6%	68%	18%	8%	0%	0%
Suisse	31%	29%	4%	20%	1%	15%	32%	29%	4%	18%	2%	15%
Etats-Unis	26%	44%	14%	0%	11%	5%	33%	36%	18%	0%	8%	5%
Allemagne	28%	61%	0%	0%	2%	9%	28%	62%	0%	0%	1%	9%
Turquie	0%	0%	0%	5%	94%	1%	0%	0%	0%	5%	93%	2%
Autres	10%	11%	12%	1%	6%	60%	9%	13%	11%	1%	15%	51%
GROUPE	13%	49%	13%	4%	6%	15%	16%	46%	14%	4%	6%	14%

(1) En France, la ventilation des actifs de couverture correspond à la ventilation du fonds général de la compagnie d'assurance où sont externalisés les engagements.

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée a minima tous les trois ans pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros.

- **Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi**

Le Groupe offre certains régimes de couverture médicale pour les retraités, dont les principaux se situent aux Etats-Unis et en Belgique. Ces régimes sont majoritairement fermés aux nouveaux entrants.

Fin 2016, le régime de couverture médicale de Bank of the West aux Etats-Unis a été fermé, les droits ont été gelés et les conditions d'éligibilité ont été modifiées pour certains collaborateurs.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à 131 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 143 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit une diminution de 12 millions d'euros au cours de l'exercice 2018, dont une augmentation de 1 million d'euros comptabilisés directement en capitaux propres.

7.c AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail. La provision nette correspondante s'élève à 462 millions d'euros au 31 décembre 2018, inchangée par rapport au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Depuis 2013, BNP Paribas a mis en place un plan de fidélisation Groupe dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Ce plan de fidélisation a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80 % indexés sur la performance opérationnelle du Groupe sur 3 ans, et pour 20 % indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 9, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs. Pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières, ce plan de fidélisation est adapté conformément aux exigences de la directive européenne CRD4.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe et au plan de fidélisation s'élève à 579 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 619 millions d'euros au 31 décembre 2017.

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	1 040	1 081
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(80)	(89)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	1 120	1 170

7.d INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En France, en 2016, les activités de CIB au sein de BNP Paribas SA et BNP Paribas Arbitrage ont mis respectivement en place dans leur périmètre un plan de départ volontaire s'étirant sur trois années (octobre 2016 à décembre 2018).

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs	380	389

7.e PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

PLANS DE FIDELISATION, DE REMUNERATION ET D'INTERESSEMENT EN ACTIONS

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, différents produits de rémunération à base d'actions, jusqu'en 2012 : des plans d'actions de performance, et des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Depuis cette date, seuls certains plans de rémunération à long terme payés en numéraire restent indexés sur le cours de l'action BNP Paribas, en particulier pour les collaborateurs dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque du Groupe.

- **Rémunération variable différée versée en numéraire indexé sur le cours de l'action**

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en numéraire indexé sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

- Rémunération variable pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

Depuis la publication de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 13 décembre 2010 et suite aux dispositions de la directive européenne CRD4 du 26 juillet 2013 transposée en droit français dans le Code Monétaire et Financier, par l'ordonnance du 20 février 2014 ainsi que les décrets et arrêtés du 3 novembre 2014 et le règlement délégué européen du 4 mars 2014, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et le soumettent, le cas échéant, à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes seront versées notamment en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

- Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont en partie versés en numéraire indexé sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

- **Plan Global d'Intéressement en Actions (jusqu'en 2012)**

BNP Paribas avait mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice de certains collaborateurs du Groupe, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions de performance.

Le prix d'exercice des plans d'options de souscription, déterminé lors de chaque émission, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options est de 8 ans.

Les actions de performance attribuées entre 2009 et 2012 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence, à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ou 4 ans selon le cas, et la période de conservation des actions de performance est de deux ans pour les collaborateurs exerçant leur activité en France.

A compter de 2010, la fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire avait été fixée à 100 % de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du Groupe BNP Paribas, et à 20 % pour les autres bénéficiaires.

Dans le cadre des plans d'options mis en place entre 2003 et 2011, à 7 reprises sur 30 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre. Concernant les plans d'actions de performance attribuées entre 2009 et 2012, à 3 reprises sur 10 mesures la condition de performance n'a pas été atteinte, entraînant la perte de la fraction conditionnelle correspondante.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription d'actions BNP Paribas.

- **Principes d'évaluation des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance**

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions de performance attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions de performance interne peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

- **Historique des plans attribués dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions**

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2018 sont décrites ci-après :

- Plans d'options de souscription d'actions

Caractéristiques du plan							Options en vie à la fin de la période		
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros)	Nombre d'options	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options	
BNP Paribas SA ⁽¹⁾	05/03/2010	1 820	2 423 700	05/03/2014	02/03/2018	51,20	-	-	
BNP Paribas SA ⁽¹⁾	04/03/2011	1 915	2 296 820	04/03/2015	04/03/2019	56,45	1 296 508	0,2	
Total des options en vie à la fin de la période							1 296 508		

⁽¹⁾ Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones EURO STOXX Banks, pendant la période d'indisponibilité. En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été relevé à 67,74 euros au lieu de 56,45 euros pour 207 128 options du plan du 4 mars 2011 restant en vie en fin de période.

- Plans d'attribution d'actions de performance

Au 31 décembre 2018, 311 actions BNP Paribas SA issues des plans d'attribution des années 2009 à 2012 ne sont pas encore acquises par leurs bénéficiaires.

- **Mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription**

	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en vie au 1er janvier	2 277 443	55,61	4 176 666	51,98
Options exercées pendant la période	(939 175)	52,07	(1 856 733)	47,64
Options devenues caduques pendant la période	(41 760)		(42 490)	
Options en vie au 31 décembre	1 296 508	58,25	2 277 443	55,61
Options exerçables au 31 décembre	1 296 508	58,25	2 277 443	55,61

Le cours de bourse moyen de levée des options en 2018 s'élève à 64,89 euros (contre 62,82 euros en 2017).

- **Charge représentée par les paiements à base d'actions**

Charge ou (produit) en millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Plans de rémunération différée antérieurs	(204)	82
Plans de rémunération différée de l'exercice	195	345
Total	(9)	427

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 31 décembre 2018 à 2 499 597 122 euros, divisé en 1 249 798 561 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 2 497 718 772 euros et 1 248 859 386 actions au 31 décembre 2017).

- Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de négoce ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2016	785 318	41	114 718	7	900 036	48
Acquisitions effectuées	320 794	20			320 794	20
Cessions effectuées	(297 794)	(18)			(297 794)	(18)
Actions remises au personnel	(576)				(576)	
Autres mouvements			(272 895)	(17)	(272 895)	(17)
Actions détenues au 31 décembre 2017	807 742	43	(158 177)	(10)	649 565	33
Acquisitions effectuées	513 568	31			513 568	31
Cessions effectuées	(594 068)	(36)			(594 068)	(36)
Actions remises au personnel	(791)				(791)	
Autres mouvements			1 649 512	69	1 649 512	69
Actions détenues au 31 décembre 2018	726 451	38	1 491 335	59	2 217 786	97

⁽¹⁾ Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négoce et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 31 décembre 2018, le Groupe BNP Paribas était détenteur de 2 217 786 actions BNP Paribas représentant 97 millions d'euros qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF, conclu avec Exane BNP Paribas, 513 568 actions ont été achetées au cours de l'exercice 2018 au prix moyen de 60,74 euros et 594 068 actions, représentant la totalité du portefeuille, ont été vendues au prix moyen de 59,33 euros, ce qui a mis fin à celui-ci.

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, 791 actions ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions de performance à leurs bénéficiaires.

- **Actions de préférence et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

- Actions de préférence émises par les filiales étrangères du Groupe

BNP Paribas Personal Finance a procédé en 2004 à deux émissions d'actions de préférence, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire d'une structure dédiée de droit anglais contrôlée de façon exclusive. Depuis la première date de call, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80	TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35% 10 ans	TEC 10 ⁽¹⁾ + 1,35%
Total au 31 décembre 2018			73⁽²⁾		

⁽¹⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

⁽²⁾ Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe, fixe révisable ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les cinq ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 13 avril 2017, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'avril 2007, pour un montant de 638 millions d'euros, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,019%.

Le 23 octobre 2017, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'octobre 2007, pour un montant de 200 millions de livres sterling, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,436%.

Le 15 novembre 2017, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,125%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 2 juillet 2018, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2008, pour un montant de 500 millions d'euros, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,781%.

Le 16 août 2018, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans. En cas de non-remboursement en 2028, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans. Cette émission est admissible dans les fonds propres additionnels de catégorie 1.

Le 18 septembre 2018, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de septembre 2008, pour un montant de 100 millions d'euros, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,57%.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875%	6 ans	4,875%
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,250%	6 ans	6,250%
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,450%	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,500%	5 ans	6,500%
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195%	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028%	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384%	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125%	7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230%
Août 2015	USD	1 500	semestrielle	7,375%	10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%
Mars 2016	USD	1 500	semestrielle	7,625%	5 ans	Swap USD 5 ans + 6,314%
Décembre 2016	USD	750	semestrielle	6,750%	5,25 ans	Swap USD 5 ans + 4,916%
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125%	5 ans	Swap USD 5 ans + 2,838%
Août 2018	USD	750	semestrielle	7,000%	10 ans	Swap USD 5 ans + 3,980%
Total au 31 décembre 2018 en contrevaletur euro historique		8 230⁽¹⁾				

⁽¹⁾ Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2018, le Groupe BNP Paribas détenait 16 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2018 IFRS 9 et IFRS 15	Exercice 2017 IAS 39
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽¹⁾	7 159	7 537
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 248 334 552	1 246 386 807
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	311	296 592
- Plan d'option de souscription d'actions	-	295 245
- Plan d'actions de performance	311	1 347
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 248 334 863	1 246 683 399
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	5,73	6,05
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	5,73	6,05

⁽¹⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende, ainsi que de l'effet change associé comptabilisé directement en capitaux propres en cas de rachat.

Le dividende par action versé en 2018 au titre du résultat 2017 s'est élevé à 3,02 euros, contre 2,70 euros versés en 2017 au titre du résultat 2016.

8.b PASSIFS EVENTUELS : PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

BNP Paribas (la « Banque ») est partie en tant que défenderesse à plusieurs litiges, différends et procédures (y compris des enquêtes par des autorités judiciaires ou de supervision) dans un certain nombre de juridictions, découlant du cours normal de ses activités commerciales, y compris entre autres en lien avec ses activités en qualité de contrepartie, prêteur, employeur, investisseur et contribuable. Bien que la Banque ne puisse prédire l'issue finale de toutes les procédures judiciaires ou réglementaires en cours ou en germe, la Banque a de bonnes raisons d'estimer qu'elles sont soit sans fondement juridique, soit qu'elles peuvent être contestées avec succès, soit qu'il est peu probable que l'issue de ces actions engendre une perte significative pour la Banque.

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et visent au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'Etat de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visaient initialement au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Deux décisions du tribunal des faillites américain, du 22 novembre 2016 et du 3 octobre 2018, ont rejeté les demandes correspondant à la majeure partie des sommes que le liquidateur de BLMIS cherchait à recouvrer auprès des entités du Groupe BNP Paribas. Un appel est en cours s'agissant de la décision du 22 novembre 2016. Une audience de plaidoiries s'est tenue devant la Cour d'appel du Second Circuit le 16 novembre 2018. A la fin de cette procédure, la décision du 3 octobre 2018 sera susceptible d'appel.

Plusieurs litiges et investigations sont en cours relatifs à la restructuration du groupe Fortis, aujourd'hui Ageas, dont BNP Paribas Fortis ne fait plus partie, et à des événements intervenus avant que BNP Paribas Fortis ne fasse partie du Groupe BNP Paribas. Parmi ces litiges figurent des actions engagées aux Pays-Bas et en Belgique par des groupes d'actionnaires à l'encontre d'Ageas et, entre autres, à l'encontre de BNP Paribas Fortis, en raison de son rôle de coordinateur global de Fortis (aujourd'hui Ageas) dans le cadre de son augmentation de capital réalisée en octobre 2007, pour le financement partiel de l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V. Ces groupes d'actionnaires prétendent notamment qu'il y a eu une défaillance dans la communication financière comme, entre autres, la révélation relative à l'exposition aux subprimes. Le 13 juillet 2018, la Cour d'Appel d'Amsterdam a déclaré contraignant un accord transactionnel conclu entre Ageas et les représentants de certains groupes d'actionnaires qui ont détenu des actions entre le 28 février 2007 et 14 octobre 2008. Le 21 décembre 2018 Ageas a indiqué renoncer à son droit de mettre fin à l'accord transactionnel. BNP Paribas Fortis est un des bénéficiaires de l'accord. Cela signifie que chaque actionnaire éligible qui n'a pas effectué de démarches de non adhésion (« opt-out ») est réputé avoir complètement libéré BNP Paribas Fortis de toute réclamation sur les événements de cette période. Une action judiciaire est également en cours en Belgique à la requête d'actionnaires minoritaires de Fortis contre la Société fédérale de Participations et d'Investissement, Ageas et BNP Paribas, demandant notamment la condamnation de BNP Paribas à des dommages et intérêts à titre de restitution par équivalent d'une partie des actions de BNP Paribas Fortis qui lui ont été apportées en 2009, au motif que le transfert de ces actions serait nul. Le Tribunal de Commerce de Bruxelles a décidé, le 29 avril 2016, de surseoir à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale en cours en Belgique dans le dossier Fortis. BNP Paribas ne dispose pas d'éléments tangibles permettant d'évaluer la durée probable de cette suspension.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, la Banque a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. La Banque répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays mènent actuellement des enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations auprès d'un certain nombre d'institutions financières

concernant les opérations sur les marchés des changes. La Banque a coopéré aux enquêtes et a répondu aux demandes d'informations. En ce qui concerne les Etats-Unis, le 24 mai 2017, le New York Department of Financial Services (« DFS ») a notamment imposé une amende de 350 millions de dollars américains à BNP Paribas dans le cadre de l'accord conclu avec la Banque en raison des manquements à la loi bancaire de l'Etat de New York résultant de l'activité de son département des changes. Le 17 juillet 2017, le Board of Governors of the Federal Reserve System (« FED ») a notamment imposé une amende de 246 millions de dollars américains à BNP Paribas et certaines de ses filiales américaines dans le cadre de l'accord conclu avec la Banque en raison de pratiques non-sécurisées et inappropriées (« unsafe and unsound practices ») sur le marché des changes. La Banque, dans le cadre de ces accords, s'est également engagée à renforcer les procédures et contrôles applicables à ses activités de change, ainsi qu'à certaines autres activités de marché compte tenu de la décision de la FED. Le 25 janvier 2018, BNP Paribas USA Inc. a accepté de plaider coupable au titre d'une violation du « Sherman Antitrust Act » devant le Tribunal de Première Instance du District Sud de New York. Le 30 mai 2018, le Tribunal a imposé une sanction, conjointement demandée à la suite de l'accord entre BNP Paribas USA Inc. et le Département de la Justice américain (« DOJ »), comportant (1) une amende de 90 millions de dollars américains, (2) aucune mise à l'épreuve, et (3) aucune ordonnance de restitution. En trouvant un accord avec BNP Paribas USA Inc., le DOJ a pris en compte les efforts substantiels de la Banque en matière de conformité et de remédiation pour traiter et prévenir, au travers de son programme de conformité et de remédiation, la survenance des problèmes liés à ses activités de change. Le 29 août 2018, la US Commodity Futures Trading Commission (« CFTC ») a annoncé une sanction civile de 90 millions de dollars américains à l'encontre et payée par BNP Paribas Securities Corp. dans le cadre d'une ordonnance de consentement, à la suite d'une enquête en lien avec l'indice de taux USD ISDAFIX. Les constatations de l'ordonnance de consentement n'ont été ni confirmées ni infirmées par BNP Paribas Securities Corp., cette dernière ayant engagé « des actions de remédiation substantielles (...) indépendamment de l'enquête de la Commission » comme l'a noté la CFTC.

Les autorités de régulation et judiciaires américaines mènent actuellement différentes enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations qui ont été mentionnées dans la presse financière internationale notamment en ce qui concerne le marché des bons du Trésor américain et les émissions obligataires des agences publiques américaines. La Banque, qui a elle-même reçu des demandes d'informations, coopère aux enquêtes et répond aux demandes qui lui sont faites. L'issue et l'impact potentiel de ces enquêtes ou demandes d'informations est difficile à prédire avant leur terme et les discussions subséquentes avec les autorités américaines. Il est à noter qu'il a été rapporté qu'un certain nombre d'institutions financières sont concernées par ces enquêtes ou demandes d'informations et que les revues auxquelles elles peuvent donner lieu peuvent parfois conduire à des accords transactionnels comprenant notamment le paiement d'amendes ou de pénalités significatives en fonction des circonstances propres à chaque situation.

8.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET PERTE DE CONTROLE

• Opérations de l'exercice 2018

• First Hawaiian Inc

Le 4 août 2016, le Groupe BNP Paribas a introduit en bourse sa filiale First Hawaiian Inc (FHI) sur le marché américain.

A la suite de cette opération, quatre cessions partielles ont été réalisées.

Date	Opération	Pourcentage cédé	Pourcentage de détention résiduel	Contrôle ou Influence notable
4 août 2016	Introduction en bourse	17,4%	82,6%	Contrôle exclusif
6 février 2017	Première offre secondaire	20,6%	62,0%	Contrôle exclusif
8 mai 2018	Seconde offre secondaire	13,2%	48,8%	Contrôle exclusif
31 juillet 2018	Troisième offre secondaire	15,5%	33,3%	Influence notable
5 septembre 2018	Quatrième offre secondaire	14,9%	18,4%	Influence notable
31 décembre 2018		81,6%	18,4%	Influence notable

Les trois premières opérations se sont traduites par une augmentation des réserves part du Groupe de 422 millions d'euros et de celles revenant aux minoritaires de 1 363 millions d'euros.

Au 30 juin 2018, le Groupe a considéré que la perte de contrôle dans le délai d'un an était hautement probable et a appliqué les dispositions de la norme IFRS 5 relative aux groupes d'actifs et de passifs destinés à la vente.

L'application d'IFRS 5 avait eu pour effet la scission de l'ensemble homogène du métier BancWest, et, en conséquence, la répartition de l'écart d'acquisition du métier (soit 4,3 milliards d'euros) entre Bank of the West (BoW) et FHI. Cette répartition a été déterminée sur la base des valeurs recouvrables respectives de l'activité First Hawaiian Bank et de l'activité BoW, et a conduit à allouer à FHI un écart d'acquisition de 1,3 milliard d'euros.

Par ailleurs, les actifs et passifs ont été respectivement reclassés en actifs non courants destinés à être cédés et en dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

A la suite de la cession du 31 juillet 2018, le Groupe a cessé d'exercer un contrôle exclusif sur FHI mais conserve une influence notable. Cette perte de contrôle s'est traduite par une diminution de 17,4 milliards d'euros du bilan du Groupe et par la diminution des réserves revenant aux actionnaires minoritaires de -1 473 millions d'euros.

Cette opération et la dernière cession partielle ont généré une plus-value globale de 286 millions d'euros avant impôt comptabilisée en résultat.

Au 31 décembre 2018, le Groupe continue d'appliquer les dispositions de la norme IFRS 5.

L'application d'IFRS 5 a pour effet d'évaluer la valeur d'équivalence à chaque arrêté, à la plus faible valeur entre la valeur comptable et la valeur de marché. Cette méthode a eu pour conséquence la constatation d'une dépréciation de -125 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le 29 janvier 2019, le Groupe a annoncé le lancement d'une nouvelle offre secondaire portant sur 24,9 millions d'actions ordinaires de First Hawaiian Inc (FHI). A la suite de cette opération, le Groupe BNP Paribas aura totalement cédé sa participation de 18,4% dans FHI. Cette opération est sans effet sur les comptes au 31 décembre 2018.

- **ABN Amro Bank Luxembourg**

Le 3 septembre 2018, BGL BNP Paribas a acquis 100% d'ABN Amro Bank Luxembourg (activité banque privée) et sa filiale ABN Amro Life SA (activité assurance). Cette opération conduit le Groupe BNP Paribas à consolider cet ensemble par intégration globale.

Cette acquisition a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 5,1 milliards d'euros, notamment les prêts et créances sur la clientèle pour 1,6 milliard d'euros et les placements des activités d'assurance pour 2,7 milliards d'euros.

L'écart d'acquisition lié à cette opération s'établit à 39 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, l'entité ABN Amro Bank Luxembourg fusionne dans BGL BNP Paribas.

- **Raiffeisen Bank Polska**

Le 31 octobre 2018, Bank BGZ BNP Paribas a acquis les activités bancaires « Core » de Raiffeisen Bank Polska auprès de Raiffeisen Bank International.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 9,5 milliards d'euros, notamment les prêts et créances sur la clientèle pour 4,3 milliards d'euros et les titres de dette au coût amorti pour 3,9 milliards d'euros.

L'écart d'acquisition négatif lié à cette opération s'établit à 68 millions d'euros.

- **Opérations de l'exercice 2017**

- **Financière des Paiements Electroniques**

Le 13 juillet 2017, BNP Paribas a acquis 89,2% du capital de la société commercialisant l'offre "Compte-Nickel". Cette opération a conduit le Groupe BNP Paribas à consolider cette entité par intégration globale.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 0,4 milliard d'euros.

L'écart d'acquisition lié à cette opération s'établit à 159 millions d'euros.

- **Opel Bank SA**

Le 1er novembre 2017, BNP Paribas Personal Finance et Banque PSA Finance (Groupe PSA) ont finalisé l'acquisition conjointe de l'intégralité des activités européennes de GM Financial, regroupant les marques existantes Opel Bank, Opel Financial Services et Vauxhall Finance.

BNP Paribas détient 50% d'Opel Bank SA, maison-mère de l'ensemble Opel Vauxhall Finance acquis. Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur cette entité et la consolide par intégration globale.

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 10,2 milliards d'euros, notamment les Prêts et créances sur la clientèle pour 8,3 milliards d'euros.

L'écart d'acquisition négatif lié à cette opération s'établit à 15 millions d'euros.

- **Cargeas Assicurazioni**

Le 28 décembre 2017, BNP Paribas Cardif a pris le contrôle de Cargeas Assicurazioni, distributeur de produits d'assurance non vie en Italie, en acquérant les parts qu'Ageas détenait dans cette entité.

Cette opération a conduit le Groupe à consolider cette entité par intégration globale (auparavant, le Groupe exerçait une influence notable sur Cargeas Assicurazioni et la consolidait par mise en équivalence).

Cette acquisition a eu pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 0,8 milliard d'euros.

L'écart d'acquisition lié à cette opération s'établit à 57 millions d'euros.

8.d INTERETS MINORITAIRES

En millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres pouvant être reclassés en résultat	Intérêts minoritaires
Situation au 31 décembre 2016	4 460	-	95	4 555
Affectation du résultat de l'exercice 2016	(131)			(131)
Opérations résultant de plans de paiement en actions	2			2
Rémunération des actions de préférence	(2)			(2)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires	(1)			(1)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	493			493
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	115		(11)	104
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(8)			(8)
Autres variations	23			23
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	(6)		(210)	(216)
Résultat net de l'exercice 2017	448			448
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(41)			(41)
Situation au 31 décembre 2017	5 352	-	(126)	5 226
Nouvelle présentation (note 2.a)	30	(30)	-	-
Situation au 31 décembre 2017 nouvelle présentation	5 382	(30)	(126)	5 226
Effet de l'application de la norme IFRS 9 (note 2.b)	(67)	3	(36)	(100)
Situation au 1er janvier 2018	5 315	(27)	(162)	5 126
Affectation du résultat de l'exercice 2017	(160)			(160)
Augmentation de capital et émissions	4			4
Rémunération des actions de préférence	(2)			(2)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires	(6)			(6)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires	(1 454)	36	119	(1 299)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	326	(9)	(10)	307
Variation des engagements de rachat des participations aux actionnaires minoritaires	(165)			(165)
Autres variations	11			11
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-	17	(21)	(4)
Résultat net de l'exercice 2018	479			479
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(32)			(32)
Situation au 31 décembre 2018	4 316	17	(74)	4 259

- **Intérêts minoritaires significatifs**

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

	31 décembre 2018	Exercice 2018						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	84 655	1 519	451	397	34%	145	121	61
Autres intérêts minoritaires						334	354	133
TOTAL						479	475	194

	1er janvier 2018	Exercice 2017						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
En millions d'euros								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	76 098	1 495	561	455	34%	187	155	90
Autres intérêts minoritaires						261	77	84
TOTAL						448	232	174

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

- **Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours des exercices 2018 et 2017.

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle modifiant la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Bank BGZ BNP Paribas Augmentation de capital dilutive, portant le taux de détention de Groupe à 88,75%	(3)	102		
Cardif Lux Vie Acquisition complémentaire de 33,3% du capital de Cardif Lux Vie	(55)	(97)		
Cardif Life Insurance Japan Cession de 25% des parts de Cardif Life Insurance Japan dans le cadre de la restructuration au Japon	17	76		
Austin Finance Réduction de capital relative, portant le taux de détention du Groupe à 100%		(82)		
First Hawaiian Inc (note 8.c) Troisième offre, le 8 mai 2018, de First Hawaiian Inc. à hauteur de 12,1% du capital, au prix de 28,35 dollars par action, et une réduction de capital de 1,1%. Seconde offre, le 6 février 2017, de First Hawaiian Inc. à hauteur de 20,6% de son capital au prix de 32 dollars par action.	85	315	250	588
Cardif IARD Augmentation de capital dilutive portant le taux de détention du Groupe à 66% Augmentation de capital dilutive réduisant le taux de détention du Groupe à 83,26%.	30	20	27	5
Financière des Paiements Electroniques Acquisition complémentaire portant le taux de détention du Groupe à 95 %.			(10)	3
Commerz Finanz GmbH Cession de 50,1% de l'activité bancaire à Commerz Bank parallèlement à l'acquisition de 49,9% de l'activité de crédit.			(18)	(488)
Autres	(3)	(8)	4	7
Total	71	326	253	115

- **Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires**

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 540 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 522 millions d'euros au 1er janvier 2018.

8.e RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIEES

Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. Au cours des exercices 2017 et 2018, aucune entité du Groupe BNP Paribas n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées

L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers ont investi est limité dans la mesure où les actifs de ces entités sont réservés au bénéfice des porteurs de parts ou de titres. Le montant total de ces actifs s'élève à 31 milliards d'euros au 31 décembre 2018 contre 24 milliards d'euros au 1er janvier 2018.

Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension

Les instruments financiers donnés par le Groupe BNP Paribas en garantie ou mis en pension sont présentés dans les notes 5.r et 6.d.

Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité

Les restrictions significatives liées aux réserves de liquidité correspondent aux dépôts obligatoires auprès des banques centrales communiqués dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Risque de liquidité ».

Actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte évalués en valeur de marché sur option, pour un montant de 62 milliards d'euros au 31 décembre 2018 (contre 60 milliards d'euros au 1er janvier 2018), sont détenus au profit des souscripteurs de ces contrats.

8.f ENTITES STRUCTUREES

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de titrisation d'actifs financiers en qualité d'initiateur ou d'arrangeur, de gestionnaire de fonds et de financements spécialisés d'actifs.

De plus, le Groupe BNP Paribas est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées, notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la Note 1.b.2. Méthodes de consolidation.

- **Entités structurées consolidées**

Les principales catégories d'entités structurées consolidées sont :

Conduits ABCP (Asset Backed Commercial Paper) : les conduits de titrisation ABCP Starbird, Matchpoint et Scaldis financent des opérations de titrisation gérées par le Groupe BNP Paribas pour le compte de sa clientèle. Le détail de leur mode de financement et l'exposition en risque du Groupe BNP Paribas sont présentés dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant que sponsor (Opérations refinancées à court terme) ».

Titrisation pour compte propre : les positions de titrisation pour compte propre originées et conservées par le Groupe BNP Paribas sont détaillées dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation pour compte propre (initiateur) ».

Fonds gérés par le Groupe : le Groupe BNP Paribas structure différents types de fonds pour lesquels il peut agir en tant que gestionnaire, investisseur, dépositaire ou garant. Lorsqu'il est à la fois gestionnaire et investisseur significatif, et donc exposé à des rendements variables, ces fonds sont consolidés.

- **Entités structurées non consolidées**

Le Groupe BNP Paribas est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées sponsorisées

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

Titrisation : le Groupe BNP Paribas structure des véhicules de titrisation destinés à offrir à ses clients des solutions de financement de leurs actifs soit directement, soit à travers les conduits ABCP consolidés. Chaque véhicule finance l'achat des actifs des clients (créances ou obligations,...) en émettant principalement des obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance.

Fonds : le Groupe BNP Paribas structure et gère des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissements à ses clients. Des fonds dédiés ou publics sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe. Les entités du Groupe BNP Paribas qui gèrent ces fonds peuvent percevoir des commissions de gestion et des commissions de performance. Le Groupe BNP Paribas peut détenir des parts émises par ces fonds, ainsi que des parts dans des fonds dédiés à l'activité d'assurance non gérés par le Groupe BNP Paribas.

Financement d'actifs : le Groupe BNP Paribas met en place et finance des entités structurées qui acquièrent des actifs (avions, navires, ...) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée. Le périmètre des entités relevant de cette catégorie a été affiné en 2018.

Autres : pour le compte de sa clientèle, le Groupe BNP Paribas peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs ou à restructurer de la dette.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le Groupe BNP Paribas à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Les actifs et passifs du Groupe liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants :

En millions d'euros, au 31 décembre 2018	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTERETS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	213	806	8	1 015	2 042
Instruments financiers dérivés de couverture	212	490	163	90	955
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	149	24	-	-	173
Actifs financiers au coût amorti	14 129	224	811	65	15 229
Autres actifs		142	1		143
Placements des activités d'assurance		21 978		399	22 377
TOTAL ACTIF	14 703	23 664	983	1 569	40 919
PASSIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	53	803		1 544	2 400
Instruments financiers dérivés de couverture		-		-	-
Passifs financiers au coût amorti	738	14 113	128	1 079	16 058
Autres passifs		186	85	1	272
TOTAL PASSIF	791	15 102	213	2 624	18 730
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	19 641	23 853	1 559	2 005	47 058
TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES ⁽¹⁾	99 642	253 140	3 544	13 419	369 745

En millions d'euros, au 1er janvier 2018	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
INTERETS AU BILAN DU GROUPE					
ACTIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	219	968	11	1 134	2 332
Instruments financiers dérivés de couverture	201	407	154	40	802
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	24	76	38	92	230
Actifs financiers au coût amorti	9 929	372	931	76	11 308
Autres actifs	-	261	1	22	284
Placements des activités d'assurance	-	27 948	-	462	28 410
TOTAL ACTIF	10 373	30 032	1 135	1 826	43 366
PASSIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	34	609		2 287	2 930
Instruments financiers dérivés de couverture		-		17	17
Passifs financiers évalués au coût amorti	1 058	16 050	137	1 375	18 620
Autres passifs	2	269	79	33	383
TOTAL PASSIF	1 094	16 928	216	3 712	21 950
EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES	14 784	30 570	1 872	2 392	49 618
TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES ⁽¹⁾	99 956	251 589	3 889	11 198	366 632

(1) La taille des entités structurées sponsorisées correspond au total de l'actif de l'entité structurée pour la titrisation, à la valeur liquidative pour les fonds (hors mandats de gestion) et au total de l'actif de l'entité structurée ou au montant de l'engagement du Groupe BNP Paribas pour le financement d'actifs et les autres activités.

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées sponsorisées par le Groupe BNP Paribas correspond à la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi qu'au montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et au montant notionnel des CDS (credit default swaps) vendus.

Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par le Groupe BNP Paribas lorsqu'il a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées non sponsorisées sont détaillés ci-dessous :

- *Parts de fonds non gérés par le Groupe détenues par le métier Assurance* : dans le cadre de la stratégie d'allocation d'actifs correspondant au placement des primes associées à des contrats d'assurance en unités de compte ou du fonds général, le métier Assurance souscrit des parts d'entités structurées. Ces placements à court ou moyen terme sont détenus pour leur performance financière et répondent aux critères de diversification des risques inhérents au métier. Ils représentent un montant de 30 milliards d'euros au 31 décembre 2018 (31 milliards d'euros au 1er janvier 2018). Les variations de valeur et l'essentiel des risques liés à ces placements sont supportés par les assurés dans le cas des actifs représentatifs des contrats en unités de compte, et par l'assureur dans le cas des actifs représentatifs du fonds général.
- *Autres investissements dans des fonds non gérés par le Groupe* : dans le cadre de son activité de négociation, le Groupe BNP Paribas investit dans des entités structurées en n'ayant aucune implication dans leur gestion ou leur structuration (investissements dans des fonds communs de placement, des fonds de placement en valeurs mobilières ou des fonds alternatifs), notamment en couverture économique de produits structurés vendus aux clients. Le Groupe prend également des participations minoritaires dans des fonds d'investissements pour accompagner des entreprises dans le cadre de son activité de capital investissement. Ces investissements représentent un montant total de 8 milliards d'euros au 31 décembre 2018 (inchangé par rapport au 1er janvier 2018).

- *Investissements dans des véhicules de titrisation* : le détail de l'exposition du Groupe et la nature des investissements effectués sont communiqués dans le chapitre 5 du document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation en tant qu'investisseur ».

En outre, dans le cadre de son activité de financement d'actifs, le Groupe BNP Paribas apporte du financement à des entités structurées par et pour ses clients, dont l'objet est l'acquisition d'actifs (avions, navires...) et leur mise en location auprès du client. Le montant de ces financements s'élève à 9 milliards d'euros au 31 décembre 2018 (11 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2018).

8.g REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIANT AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux, ainsi que les informations sur base individuelle, sont présentées dans le chapitre 2 Gouvernance d'entreprise du document de référence du Groupe.

• Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux dirigeants mandataires sociaux

	Exercice 2018	Exercice 2017
Rémunération brute y compris jetons de présence et avantages en nature		
- due au titre de l'exercice	6 060 688 €	6 236 607 €
- versée au cours de l'exercice	9 428 032 €	8 152 686 €
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière : valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)	243 028 €	255 440 €
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par BNP Paribas dans l'année	5 124 €	1 295 €
Prévoyance / couverture santé : primes versées par BNP Paribas dans l'année	12 571 €	12 461 €
Paievements à base d'actions		
Options de souscription d'actions		
- valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
- nombre d'options restantes au 31 décembre	28 640	66 840
Actions de performance		
- valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
- nombre d'actions restantes au 31 décembre	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle		
- juste valeur à la date d'attribution (*)	463 594 €	785 765 €

(*) Valorisation selon la méthode décrite dans la note 7.e.

Au 31 décembre 2018, aucun dirigeant mandataire social n'est éligible à un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies.

• Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration

Le montant des jetons de présence versés à l'ensemble des membres du Conseil d'administration en 2018 s'élève à 1 300 000 euros, soit un montant équivalent à celui versé en 2017. La part versée en 2018 aux mandataires sociaux non dirigeants est de 1 176 907 euros, contre 1 175 312 euros en 2017.

• Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés

En euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Rémunération brute versée au cours de l'exercice	108 077	85 685
Jetons de présence (versés aux organisations syndicales)	152 298	182 371
Primes versées par BNP Paribas dans l'année aux dispositifs d'assurance-décès et invalidité, de Garantie Vie Professionnelle Accidents et de couverture de frais de santé	1 658	1 478
Cotisations versées par BNP Paribas au régime de retraite à cotisations définies	1 204	729

• Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2018, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux ainsi qu'à leurs conjoints s'élève à 7 094 958 euros (6 881 664 euros au 31 décembre 2017). Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

8.h RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDEES DU GROUPE

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.j « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence.

- **Encours des opérations réalisées avec les parties liées**

En millions d'euros, au	31 décembre 2018 IFRS 9 et IFRS 15		1er janvier 2018 IFRS 9 et IFRS 15	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
ACTIF				
Comptes ordinaires	2	171	7	186
Prêts	3 784	85	3 675	1 980
Titres	769	-	829	-
Actifs divers	56	76	2	123
Placement des activités d'assurance	1	3	1	7
Total	4 612	335	4 514	2 296
PASSIF				
Comptes ordinaires	150	555	74	625
Autres emprunts	53	2 084	45	2 303
Passifs divers	43	61	14	37
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	-	2	-	4
Total	246	2 702	133	2 969
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	132	671	164	822
Engagements de garantie donnés	2 543	44	3 002	111
Total	2 675	715	3 166	933

En outre, le Groupe effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers acquis ou souscrits et émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

- **Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées**

En millions d'euros	Exercice 2018 <i>IFRS 9 et IFRS 15</i>		Exercice 2017 <i>IAS 39</i>	
	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées
Intérêts et produits assimilés	17	25	14	33
Intérêts et charges assimilés	(2)	(10)	(1)	(16)
Commissions (produits)	188	271	3	393
Commissions (charges)	(15)	(18)	(1)	(13)
Prestations de services rendues	1	16	1	17
Prestations de services reçues	-	-	-	(5)
Loyers perçus	1	-	-	1
Produits nets des activités d'assurance	(2)	(1)	-	-
Total	188	283	16	410

ENTITES DU GROUPE ASSURANT LA GESTION DE CERTAINS AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI CONSENTIS AU PERSONNEL

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire à hauteur de 25%.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Cardif, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2018, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 853 millions d'euros (3 916 millions d'euros au 1er janvier 2018). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe l'exercice 2018 s'élève à 4,7 millions d'euros (4,5 millions d'euros en 2017).

8.i VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2018. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;

- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 31 décembre 2018	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle ⁽¹⁾		82 358	681 583	763 941	753 293
Titres de dette au coût amorti (note 5.e)	54 348	17 764	2 840	74 952	75 073
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		876 320		876 320	875 463
Dettes représentées par un titre (note 5.h)	49 233	102 511		151 744	151 451
Dettes subordonnées (note 5.h)	10 883	6 494		17 377	17 627

⁽¹⁾ Hors location financement

En millions d'euros, au 1er janvier 2018	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle ⁽¹⁾		82 054	652 520	734 574	722 365
Titres de dette au coût amorti (note 5.e)	51 649	16 524	1 903	70 076	69 426
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		837 843		837 843	837 444
Dettes représentées par un titre (note 5.h)	49 530	100 495		150 025	148 156
Dettes subordonnées (note 5.h)	8 891	7 767		16 658	15 951

⁽¹⁾ Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.e.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.

8.j PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	31 décembre 2016				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNP Paribas SA	France								
BNPP SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Australie)	Australie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	E2	
BNPP SA (succ. Bahreïn)	Bahreïn	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Canada)	Canada	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Danemark)	Danemark	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	E2	
BNPP SA (succ. Emirats Arabes Unis)	Emirats Arabes Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Finlande)	Finlande	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	E2	
BNPP SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Iles Cayman)	Iles Cayman	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Inde)	Inde	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Japon)	Japon	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	E2	
BNPP SA (succ. Panama)	Panama	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	E2	
BNPP SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	E2	
BNPP SA (succ. Taïwan)	Taïwan	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	E2	
BNPP SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
BNPP SA (succ. Viet Nam)	Viet Nam	IG	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%		
Retail Banking & Services									
Domestic Markets									
Banque de Détail en France									
B'Capital	France	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
Banque de Wallis et Futuna	France	IG	(1)	51,0%	51,0%	IG	(1)	51,0%	51,0%
BNPP Antilles Guyane	France	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
BNPP Développement	France	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Développement Oblig	France	IG		100,0%	100,0%	E2			
BNPP Factor	France	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
BNPP Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
BNPP Factor Sociedade Financeira de Credito SA	Portugal	IG		100,0%	100,0%	IG		100,0%	100,0%
BNPP Nouvelle Calédonie	France	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
BNPP Réunion	France	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
Compagnie pour le Financement des Loisirs	France	ME		46,0%	46,0%	V4		46,0%	45,8%
Coparis	France	ME	(3)	50,0%	50,0%	ME		50,0%	50,0%
Euro Securites Partners	France	ME	(3)	50,0%	50,0%	E1			
Forbis	France	ME	(3)	50,0%	50,0%	E1			
Fortamparc Société de Bourse	France	IG	(1)	94,9%	94,9%	V1	IG	(1)	75,5%
Protection 24	France	IG		100,0%	100,0%	E1			
Société Laïcoise de Participations	France	IG		100,0%	100,0%	E1			
Banque de Détail en Belgique									
Alpha Card SCRL	Belgique								S2
Bancontact Payconiq	Belgique	ME		22,5%	22,5%	E1			
Banking Funding Company SA	Belgique	ME		33,5%	33,5%	ME		33,5%	33,5%
Belgian Mobile ID	Belgique	ME		15,0%	15,0%	E3			
BNPP Commercial Finance Ltd	Royaume-Uni	IG		100,0%	99,9%	IG		100,0%	99,9%
BNPP Factor AB	Suède	IG		100,0%	99,9%	E1			
BNPP Factor AS	Danemark	IG		100,0%	99,9%	IG		100,0%	99,9%
BNPP Factor Deutschland BV	Pays-Bas					S4			
BNPP Factor GmbH	Allemagne	IG		100,0%	99,9%	IG		100,0%	99,9%
BNPP Factor NV	Pays-Bas	ME		100,0%	99,9%	IG		100,0%	99,9%
BNPP Factoring Support (Ex- BNPP Factoring Coverage Europe Holding NV)	Pays-Bas	IG		100,0%	99,9%	IG		100,0%	99,9%
BNPP Fortis	Belgique	IG		99,9%	99,9%	IG		99,9%	99,9%
BNPP Fortis (succ. Autriche)	Autriche								S1
BNPP Fortis (succ. Danemark)	Danemark					S1			
BNPP Fortis (succ. Espagne)	Espagne	IG		100,0%	99,9%	IG		100,0%	99,9%
BNPP Fortis (succ. Etats-Unis)	Etats-Unis	IG		100,0%	99,9%	IG		100,0%	99,9%
BNPP Fortis (succ. Finlande)	Finlande								S1
BNPP Fortis (succ. Norvège)	Norvège								S1
BNPP Fortis (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas								S1
BNPP Fortis (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque					S1			
BNPP Fortis (succ. Roumanie)	Roumanie	IG		100,0%	99,9%	IG		100,0%	99,9%
BNPP Fortis (succ. Suède)	Suède								S1
BNPP Fortis Factor NV	Belgique	IG		100,0%	99,9%	IG		100,0%	99,9%
BNPP Fortis Film Finance	Belgique	IG		99,0%	98,9%	E1			
BNPP Fortis Funding SA	Luxembourg	IG		100,0%	99,9%	IG		100,0%	99,9%
BNPP FPE Belgium	Belgique	IG		100,0%	99,9%	IG		100,0%	99,9%
BNPP FPE Expansion	Belgique	IG		100,0%	99,9%	IG		100,0%	99,9%
BNPP FPE Management	Belgique	IG		100,0%	99,9%	IG		100,0%	99,9%
Bpost Banque	Belgique	ME	(3)	50,0%	50,0%	ME	(3)	50,0%	50,0%
Credissimo	Belgique	IG		100,0%	99,9%	IG		100,0%	99,9%
Credissimo Hanau SA	Belgique	IG		99,7%	99,7%	IG		99,7%	99,7%
Crédit pour Habitants Sociales	Belgique	IG		81,7%	81,6%	IG		81,7%	81,6%
Demetris NV	Belgique					S3	ME *		
Favor Finance	Belgique					S3	IG	51,0%	51,0%
Gemma Friesland Fonds KU Leuven	Belgique	VM		40,0%	40,0%	E1			
Het Anker NV	Belgique	VM		27,8%	27,8%	E1			

Dénomination	Pays	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Holding PCS	Belgique	VM	31,7%	31,7%	E1				
Immo Beaulieu	Belgique	ME	25,0%	25,0%	E1				
Immobilier Sauveniere SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%	D1	ME *	100,0%	99,9%	
Isabel SA NV	Belgique	ME	25,3%	25,3%	E1				
Microstart	Belgique	IG	85,5%	66,2%	E1				
Novy Invest	Belgique	VM	33,7%	33,7%	D1	ME	33,7%	33,7%	E1
Omega Invest	Belgique	VM	28,4%	28,3%	E1				
Penne International	Belgique	VM	74,9%	74,9%	D1	ME *	74,9%	74,9%	E1
Sowo Invest SA NV	Belgique	IG	87,5%	87,5%	E1				
Studio 100	Belgique	VM	32,5%	32,5%	D1	ME	32,5%	32,5%	E1
Entités Structurées									
BASS Master Issuer NV	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
Esmee Master Issuer	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
Epimede	Belgique	ME	-	-	E1				
Banque de Détail au Luxembourg									
BGL BNPP	Luxembourg	IG	66,0%	65,9%		IG	66,0%	65,9%	
BGL BNPP (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
BNPP Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
Cofylux SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
Visalux	Luxembourg	ME	24,8%	15,7%	E1				
Entités Structurées									
Elmimo	Luxembourg	IG	-	-	E1				
Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)									
Artigianassa SPA	Italie	IG	73,9%	73,9%		IG	73,9%	73,9%	
Avepts SPA (Ex- BNL Positivity SRL)	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Banca Nazionale Del Lavoro SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNL Finance SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Business Partner Italia SCPA	Italie	IG	100,0%	100,0%	V4	IG	99,9%	99,8%	
International Factors Italia SPA	Italie	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%	
Perrino SPA	Italie	ME	20,9%	20,9%	E1				
Serfacting SPA	Italie	ME	27,0%	26,9%	E1				
Servizio Italia SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
Sviluppo HQ Tiburina SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Entités Structurées									
EMF IT 2008 1 SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Tierre Securisation SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela ABS SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela Consumer 2 SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E2
Vela Consumer SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela Home SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela Mortgages SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela OBG SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela RBMS SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Arval									
Arvel	France	IG	100,0%	99,9%	D1	ME *	100,0%	99,9%	
Arval AB	Suède	IG	100,0%	99,9%	D1	ME *	100,0%	99,9%	
Arval AS	Danemark	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	D1
Arval Austria GmbH	Autriche	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	D1
Arval Belgium NV SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Arval Benelux BV	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Arval Brasil Ltda	Bésil	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Arval BV	Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Arval CZ SRO	Rép. Tchèque	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Arval Fleet Services	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Arval Fleet Services BV	Pays-Bas								S4
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	IG	100,0%	99,9%	D1	ME *	100,0%	99,9%	
Arval India Private Ltd	Inde	IG	100,0%	99,9%	D1	ME *	100,0%	99,9%	
Arval Italy Fleet Services SRL	Italie								S4
Arval Jitong (Ex- Arval Jitong Co Ltd)	Chine				V2/S2	ME	40,0%	40,0%	
Arval LLC	Russie	IG	100,0%	99,9%					

Dénomination	Pays	31 décembre 2016				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPP Lease Group Long RT	Hongrie								S3
BNPP Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%	IG	100,0%	83,0%		
BNPP Lease Group Rentals Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%	IG	100,0%	83,0%		
BNPP Lease Group SP ZOO	Pologne	IG	100,0%	83,0%	IG	100,0%	83,0%	D1	
BNPP Leasing Services	Pologne	IG	100,0%	88,7%	V4	IG	100,0%	88,3%	E1
BNPP Leasing Solutions AS	Norvège	IG	100,0%	83,0%	E3				
BNPP Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
BNPP Leasing Solutions IFN SA	Roumanie	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	D1
BNPP Leasing Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
BNPP Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
BNPP Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	IG	100,0%	83,0%	D1	ME *	100,0%	83,0%	
BNPP Rental Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	D1
BNPP Rental Solutions SPA	Italie	IG	100,0%	83,0%	D1	ME *	100,0%	83,0%	
Class Financial Services	France	IG (1)	51,0%	42,3%		IG (1)	51,0%	42,3%	V2
Class Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100,0%	42,3%		IG (1)	100,0%	42,3%	V3
Class Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100,0%	42,3%		IG (1)	100,0%	42,3%	V3
Class Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100,0%	42,3%		IG (1)	100,0%	42,3%	V3
Class Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100,0%	42,3%		IG (1)	100,0%	42,3%	V3
Class Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
CMV Mediforce	France	IG (1)	100,0%	83,0%	V3	IG (1)	100,0%	100,0%	
CNH Industrial Capital Europe	France	IG (1)	50,1%	41,6%		IG (1)	50,1%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100,0%	41,6%		IG (1)	100,0%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG (1)	100,0%	41,6%		IG (1)	100,0%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100,0%	41,6%		IG (1)	100,0%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100,0%	41,6%		IG (1)	100,0%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100,0%	41,6%		IG (1)	100,0%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	41,6%		IG	100,0%	41,6%	
Commercial Vehicle Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
ES-Finance	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Fortis Lease	France	IG (1)	100,0%	83,0%		IG (1)	100,0%	83,0%	
Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	D1
Fortis Lease Iberia SA	Espagne	IG	100,0%	86,6%		IG	100,0%	86,6%	D1
Fortis Lease Portugal	Portugal	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	83,0%	D1
Fortis Lease UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	83,0%	D1	ME *	100,0%	83,0%	
Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	IG	100,0%	83,0%	D1	ME *	100,0%	83,0%	
Heffly Verhuur BV	Pays-Bas	IG	50,1%	41,5%	E1				
Humberlyde Commercial Investments Ltd	Royaume-Uni				S1	IG	100,0%	83,0%	
JCB Finance	France	IG (1)	100,0%	41,6%		IG (1)	100,0%	41,6%	
JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100,0%	41,6%		IG (1)	100,0%	41,6%	
JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100,0%	41,6%		IG (1)	100,0%	41,6%	
JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	50,1%	41,6%		IG	50,1%	41,6%	
Manibu Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	
MFF	France	IG (1)	51,0%	42,3%		IG (1)	51,0%	42,3%	
Naflo Energie 2	France	IG	100,0%	100,0%	E1				
Nakroedbal	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
RD Leasing IFN SA	Roumanie	IG	100,0%	83,0%	E3				
RD Portofolio SRL	Roumanie								S3
Same Deutz Fahr Finance	France	IG (1)	100,0%	83,0%		IG (1)	100,0%	83,0%	
Same Deutz Fahr Finance Ltd	Royaume-Uni				S1	IG	100,0%	83,0%	
SNC Nakroedmurs	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
UCB Bail 2	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Entités Structurées									
BNPP B Institutional II Short Term	Belgique								S3
BNPP B Institutional II Treasury 17	Belgique				S3	IG	-	-	E1
FL Zeebrugge	Belgique	IG	-	-	D1	ME *	-	-	E1
Foies Grundstueckverwaltungs und Vermietungs GmbH & Co	Allemagne	IG	-	-	D1	ME *	-	-	E1
Nouveaux Métiers Digitaux									
Financière des Paiements Electroniques	France	IG	95,0%	95,0%		IG	95,0%	95,0%	E3
Lyl SA	France	ME (3)	46,0%	46,0%	V1	ME (3)	43,5%	43,5%	E3
Lyl SAS	France	ME (3)	45,8%	45,8%	V1	ME (3)	43,3%	43,3%	E3
Personal Investors									
Geojit Technologies Private Ltd	Inde	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
Helobank BNPP Austria AG	Autriche								S4
Human Value Developers Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Sharekhan BNPP Financial Services Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	D1
Sharekhan Commodities Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%	E1				
Sharekhan Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
International Financial Services									
BNP Paribas Personal Finance									
Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Autop Ocean Indien	France	IG	100,0%	97,8%	E1				
Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%		ME	35,0%	35,0%	
Banco BNPP Personal Finance SA	Portugal	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Banco Cetelem Argentina SA	Argentine	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Banco Cetelem SA	Bésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Banco Cetelem SAU	Espagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
Banque Solfba	France	ME (3)	45,0%	45,0%		ME (3)	45,0%	45,0%	
BGN Mercantil E Servicios Ltda	Bésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	D1
BNPP Personal Finance	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100,0%	100,0%	E2				
BNPP Personal Finance (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance (succ. Roumanie)	Roumanie	IG	100,0%	100,0%	E2				
BNPP Personal Finance (succ. Slovaquie)	Slovaquie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance EAD	Bulgarie				S4	IG	100,0%	100,0%	
BNPP Personal Finance South Africa Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Caifneo	France	IG (1)	51,0%	50,8%		IG (1)	51,0%	50,8%	
Carrefour Banque	France	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
Cetelem Algérie	Algérie	IG	100,0%	100,0%	E1				
Cetelem America Ltda	Bésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Cetelem Bank LLC	Russie	ME	20,8%	20,8%		ME	20,8%	20,8%	
Cetelem Geston AIE	Espagne	IG	100,0%	96,5%	E1				
Cetelem IFN	Roumanie				S4	IG	100,0%	100,0%	
Cetelem SA de CV (Ex- BNPP Personal Finance SA de CV)	Mexique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Cetelem Servicios Informaticos AIE	Espagne	IG	100,0%	81,5%	E1				
Cetelem Servicios Ltda	Bésil	IG	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
Cofca Bail	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	

Dénomination	Pays	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Colpan	France	IG	(1)	100,0%	100,0%	IG	(1)	100,0%	100,0%
Commerz Finanz	Allemagne								S4
Creation Consumer Finance Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Creation Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
Crédit Moderne Océan Sud	France	IG (1)	97,8%	97,8%		IG (1)	97,8%	97,8%	
Direct Services EAD	Bulgarie								S4
Domofinance	France	IG (1)	55,0%	55,0%		IG (1)	55,0%	55,0%	
Effco	France	ME	24,5%	24,5%		ME	24,5%	24,5%	V2
Ekspres Bank AS	Danemark	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Ekspres Bank AS (succ. Norvège)	Norvège	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Ekspres Bank AS (succ. Suède)	Suède	IG	100,0%	100,0%	E2				
Eos Arenas Belgium SA NV	Belgique	ME	50,0%	49,9%		ME	50,0%	49,9%	
Fidcom	France								S4
Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Findomestic Banka AD	Serbie								S2
GCC Consumo Establecimiento Financiero de Credito SA	Espagne	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	D1
Genus Auto Finance Co Ltd	Chine	ME (3)	20,0%	20,0%		ME (3)	20,0%	20,0%	E1
Gesellschaft für Capital & Vermögensverwaltung GmbH	Allemagne				S3	ME *	100,0%	99,9%	
Inkasso Kodat GmbH & Co KG	Allemagne				S3	ME *	100,0%	99,9%	
International Development Resources AS Services SA	Espagne				S3	ME *	100,0%	100,0%	
Laser ABS 2017 Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
Leval 20	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Loisirs Finance	France	IG (1)	51,0%	51,0%		IG (1)	51,0%	51,0%	
Magyar Cetelem Bank ZRT	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Neully Contentieux	France	IG	96,0%	95,7%	E1				
Norrsken Finance	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
Olympia SAS	France	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	E2
Oney Magyarorszag ZRT	Hongrie	ME	40,0%	40,0%		ME	40,0%	40,0%	
Opel Bank	France	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	E3
Opel Bank GmbH	Allemagne	IG	100,0%	83,0%		IG	100,0%	50,0%	E3
Opel Bank GmbH (succ. Espagne)	Espagne	IG	100,0%	50,0%	E2				
Opel Bank GmbH (succ. Grèce)	Grèce	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	E3

Dénomination	Pays	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
First Hawaiian Leasing Inc	Etats-Unis				V3/S2	IG	100,0%	61,9%	V3
Liberty Leasing Co	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Mountain Falls Acquisition Corp	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Real Estate Delivery 2 Inc	Etats-Unis				V3/S2	IG	100,0%	61,9%	V3
Riverwalk Village Three Holdings LLC	Etats-Unis								S1
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	Etats-Unis								S1
The Bankers Club Inc	Etats-Unis				V3/S2	IG	100,0%	61,9%	V3
Urusus Real Estate Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Entités Structurées									
Bank of the West Auto Trust 2014-1	Etats-Unis				S1	IG	-	-	
Bank of the West Auto Trust 2015-1	Etats-Unis				S2	IG	-	-	
Bank of the West Auto Trust 2017-1	Etats-Unis				S2	IG	-	-	
Bank of the West Auto Trust 2018-1 (Ex- Bank of the West Auto Trust 2016-2)	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Bank of the West Auto Trust 2018-2	Etats-Unis	IG	-	-	E2				
BOW Auto Receivables LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BWC Opportunity Fund Inc	Etats-Unis	IG	-	-	E2				
First Bancorp	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
First National Bancorporation	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
First Santa Clara Corp	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Glendale Corporate Center Acquisition LLC	Etats-Unis				S2	IG	-	-	
LACMTA Real Statutory Trust FH1	Etats-Unis				V3/S2	IG	-	-	
ST 2001 FH 1 Statutory Trust	Etats-Unis				V3/S2	IG	-	-	
VTA 1998 FH	Etats-Unis				S1	IG	-	-	
International Retail Banking - Europe Méditerranée									
Bank BGZ BNPP SA	Pologne	IG	88,8%	88,7%	V4	IG	88,3%	88,3%	
Bank of Nanjing	Chine	ME	15,0%	15,0%	V2	ME	18,2%	18,2%	V2
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	59,8%	59,8%		IG	59,8%	59,8%	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Guinée	Guinée	IG	55,6%	55,6%		IG	55,6%	55,6%	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Burkina Faso	Burkina Faso	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon	Gabon	ME	47,0%	47,0%		ME	47,0%	47,0%	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Mali	Mali	IG	85,0%	85,0%		IG	85,0%	85,0%	
Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal	Sénégal	IG	54,1%	54,1%		IG	54,1%	54,1%	
Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie	Maroc	IG	67,0%	67,0%		IG	67,0%	67,0%	
Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie Banque Offshore	Maroc	IG	100,0%	67,0%		IG	100,0%	67,0%	
Banque pour l'Industrie et le Commerce des Comores	Comores	IG	51,0%	51,0%	E1				
Bantes Nakt AS	Turquie	ME (3)	33,3%	16,7%	E1				
BGZ BNPP Faktoring Spolka ZOO	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
BICI Bourse	Côte d'Ivoire	IG	90,0%	53,5%	D1	ME *	90,0%	53,5%	
BMCI Asset Management	Maroc								S3
BMCI Assurance SARL	Maroc								S3
BMCI Leasing	Maroc	IG	86,9%	58,2%		IG	86,9%	58,2%	
BNPP El Djazair	Algérie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
BNPP IRB Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Solutions Spolka ZOO	Pologne	IG	100,0%	88,7%	E3				
BNPP Yatirim Holding AS	Turquie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
IC Axa Insurance JSC	Ukraine	ME	49,8%	29,9%		ME	49,8%	29,9%	
TEB Faktoring AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
TEB Holding AS	Turquie	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	
TEB Portby Yonemli AS	Turquie	IG	54,8%	39,7%	V3	IG	100,0%	72,5%	
TEB SH A	Serbie	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	
TEB Yatirim Menkul Değerler AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
Turk Ekonomik Bankasi AS	Turquie	IG	100,0%	72,5%		IG	100,0%	72,5%	
UkrSibbank Public JSC	Ukraine	IG	60,0%	60,0%		IG	60,0%	60,0%	
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	IG	50,1%	50,1%		IG	50,1%	50,1%	
Entités Structurées									
BGZ Poland ABST DAC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	E1
Assurance									
AG Insurance	Belgique	ME	25,0%	25,0%		ME	25,0%	25,0%	
Agafre Retail France	France	VM	33,3%	33,3%	E1				
Balpar Participations SAS	Luxembourg	VM	29,7%	29,7%	E3				
BNPP Cardif	France	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
BNPP Cardif BV	Pays-Bas	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
BNPP Cardif Compania de Seguros y Reaseguros SA	Pérou	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	E1
BNPP Cardif Emekliik AS	Turquie	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
BNPP Cardif General Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	ME *	90,0%	90,0%		ME *	90,0%	90,0%	V1
BNPP Cardif Hayat Sigorta AS	Turquie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	E1
BNPP Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
BNPP Cardif Pojsitvna AS	Rép. Tchèque	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
BNPP Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
BNPP Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
BNPP Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
BNPP Cardif Servicios y Asistencia Ltda	Chili	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
BNPP Cardif Sigorta AS	Turquie	ME *	100,0%	100,0%	E1				
BNPP Cardif TCB Life Insurance Co Ltd	Taiwan	ME	49,0%	49,0%		ME	49,0%	49,0%	
BNPP Cardif Vita Compagnia di Assicurazione e Riassicurazione SPA	Italie	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
BOB Cardif Life Insurance Co Ltd	Chine	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
Cardif Assurance Vie	France	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Autriche	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Belgique	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Japon)	Japon	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Taiwan	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers	France	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	

Dénomination	Pays	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Japon)	Japon	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Suisse	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taiwan)	Taiwan	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Bizbosh Magyarorszag ZRT	Hongrie	ME *	100,0%	100,0%	E1				
Cardif Colombia Seguros Generales SA	Colombie	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif do Brasil Seguros e Garantias SA	Brazil	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif do Brasil Vida e Previdência SA	Brazil	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif El Djazair	Algérie	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
Cardif Forsaking AB	Suède	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
Cardif Forsaking AB (succ. Danemark)	Danemark	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
Cardif Forsaking AB (succ. Norvège)	Norvège	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
Cardif I Services	France								S3
Cardif IARD	France	IG (2)	66,0%	66,0%	V3/D1	ME *	83,3%	83,3%	E1
Cardif Insurance Co LLC	Russie	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Lib	Luxembourg	IG (2)	100,0%	88,6%	E3/V4				
Cardif Life Insurance Co Ltd	Rép. de Corée	IG (2)	85,0%	85,0%		IG (2)	85,0%	85,0%	
Cardif Life Insurance Japan	Japon	IG (2)	75,0%	75,0%	E1				
Cardif Liforsaking AB	Suède	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
Cardif Liforsaking AB (succ. Danemark)	Danemark	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
Cardif Liforsaking AB (succ. Norvège)	Norvège	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
Cardif Ltda	Brazil	ME *	100,0%	100,0%	E1				
Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG (2)	100,0%	88,6%	V1	IG (2)	66,7%	55,3%	
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
Cardif Non Life Insurance Japan	Japon	IG (2)	100,0%	75,0%	E1				
Cardif Nordic AB	Suède	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Osigurari Doriokio Drustvo ZA	Croatie								S2
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA	Pologne	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
Cardif Seguros SA	Argentine								

Dénomination	Pays	31 décembre 2016				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
SCI Rue Moussorgski	France	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	E1
SCI Ruei Caudron	France	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	E1
SCI Saint Denis Landy	France	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	E1
SCI Saint Denis Mitrérand	France	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	E1
SCI Saint-Denis Jade (Ex- SCI Porte d'Asnières)	France	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	E1
SCI SDOO	France	ME	46,4%	46,4%		ME	46,4%	46,4%	
SCI Vendôme Athènes	France	VM	50,0%	50,0%	E1				
SCI Villeurbanne Salignrad	France	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	E1
Secar	France	VM	59,0%	59,0%	E1				
Seniorenzentren Reinbeck Oberursel München Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%	E3				
Seniorenzentrum Butzbach Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%	E3				
Seniorenzentrum Heilbronn Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%	E3				
Seniorenzentrum Kassel Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%	E3				
Seniorenzentrum Wolfrahausen Objekt GmbH	Allemagne	VM	35,0%	31,0%	E3				
Société Française d'Assurances sur la Vie	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	E1
Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG (2)	100,0%	86,6%	V4	IG (2)	100,0%	55,3%	
State Bank of India Life Insurance Co Ltd	Inde	ME	22,0%	22,0%		ME	22,0%	22,0%	V2
Valeur Pierre Epargne	France	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	E1
Velizy SAS	France	VM	33,3%	33,3%	E1				
Vietcombank Cardif Life Insurance Co Ltd	Viet Nam	ME	43,0%	43,0%	E1				
Entités Structurées									
AEW ImmoCommercial	France	VM	-	-	E1				
Ambrosia Avril 2025	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP ABS Europe AAA	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP ABS Europe IG	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP ABS Opportunités	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Adons Entrepreneurs (Ex- Camgeston Euro Mid Cap)	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Adons Euroland	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
BNPP Adons Monde	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Adons PME	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Aqua	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
BNPP Convictions	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
BNPP CP Cardif Alternative	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
BNPP CP Cardif Private Debt	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
BNPP Développement Humain	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
BNPP Diversipierre	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	E1
BNPP Euro Valeurs Durables	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP France Crédit	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
BNPP Global Senior Corporate Loans	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	
BNPP Indeo Amérique du Nord	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Indeo Euro	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	E1
BNPP L1	Luxembourg	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Midcap France	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Montaire Assurance	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Protection Monde	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Perspectives	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Séléction Dynamique Monde	France	IG (4)	-	-	E1				
BNPP Séléction Flexible	France	IG (4)	-	-	E1				
C Santé	France	IG (2)	-	-	E1				
Camgeston Adons Croissance	France	IG (4)	-	-	E1				
Camgeston Adons Euro	France	IG (4)	-	-	E1				
Camgeston Obilflexible	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Camgeston Rendacts	France	IG (4)	-	-	E1				
Capital France Hotel	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	E1
Cardif Alternatives Part I	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Cardif BNPP IP Convertibles World	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Cardif BNPP IP Equity Frontier Markets	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Cardif BNPP IP Signatures	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Cardif BNPP IP Smid Cap Euro	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Cardif BNPP IP Smid Cap Europe	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Cardif CPR Global Return (Ex- Cardif CPR Base Credit)	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Cardif Edrim Signatures	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Cardif Via Convex Fund Eur	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Cedrus Carbon Initiative Trends	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
EP L	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	E1
Foncteur Partenaires	France	VM	-	-	E1				
FP Cardif Convex Fund USD	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Fundamenta	Italie	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	E1
Fundquest	France	IG (4)	-	-	E1				
G C Thematic Opportunités II	Irlande	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Natio Fonds Ampère 1	France	IG (4)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Natio Fonds Athènes Investissement N 5	France	IG (2)	-	-	V4	IG (4)	-	-	E1
Natio Fonds Colline International	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Natio Fonds Collines Investissement N 1	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Natio Fonds Collines Investissement N 3	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
New Alpha Cardif Incubator Fund	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Opéra Rendement	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	E1
Parvest	Luxembourg	IG (4)	-	-	E1				
Parworld	Luxembourg	IG (4)	-	-	E1				
Permal Cardif Co Investment Fund	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Preim Healthcare SAS	France	VM	-	-	E1				
PWH	France	VM	-	-	E1				
Rubin SARL	Luxembourg	VM	-	-	E1				
Seniorenzentren Deutschland Holding SARL	Luxembourg	VM	-	-	E1				
Theam Quant	Luxembourg	IG (4)	-	-	E1				
Tiekhau Cardif Loan Europe	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Valtres FCP	France	IG (2)	-	-		IG (4)	-	-	E1
Wealth Management									
BNPP Espana SA	Espagne	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%	
BNPP Wealth Management Monaco	Monaco	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
SNC Conseil Investissement	France								S3
Asset Management (Ex- Investment Partners)									
Alfred Berg Asset Management AB	Suède				S4	IG	100,0%	98,3%	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Finlande)	Finlande								S1
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Norvège)	Norvège								S1
Alfred Berg Fonder AB	Suède								S3
Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	Suède	IG	100,0%	98,2%	V3	IG	100,0%	98,3%	
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG	100,0%	98,2%	V3	IG	100,0%	98,3%	
Alfred Berg Kapitalforvaltning Finland AB	Finlande								S2
Alfred Berg Rahasbythio OY	Finlande								S2
Bancoestado Administradora General de Fondos SA	Chili	ME	50,0%	49,1%	V3	ME	50,0%	49,1%	

Dénomination	Pays	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPP Asset Management Asia Ltd	Hong Kong	IG	100,0%	98,2%	V3	IG	100,0%	98,3%	
BNPP Asset Management Australia Ltd	Australie								S3
BNPP Asset Management Be Holding	Belgique	IG	100,0%	98,2%	V3	IG	100,0%	98,3%	
BNPP Asset Management Belgium	Belgique	IG	100,0%	98,2%	V3	IG	100,0%	98,3%	
BNPP Asset Management Belgium (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100,0%	98,2%	V3	IG	100,0%	98,3%	
BNPP Asset Management Brasil Ltda	Brazil	IG	100,0%	99,5%	V3	IG	100,0%	99,6%	
BNPP Asset Management France	France	IG	100,0%	98,2%	V3	IG	100,0%	98,3%	
BNPP Asset Management France (succ. Autriche)	Autriche	IG	100,0%	98,2%	V3	IG	100,0%	98,3%	
BNPP Asset Management France (succ. Italie)	Italie	IG	100,0%	98,2%	E2				
BNPP Asset Management Holding	France	IG	99,9%	98,2%	V3	IG	100,0%	98,3%	
BNPP Asset Management India Private Ltd	Inde	IG	100,0%	98,2%	D1	ME*	100,0%	98,3%	
BNPP Asset Management Japan Ltd	Japon	IG	100,0%	98,2%	V3	IG	100,0%	98,3%	
BNPP Asset Management Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7%	97,9%	V3	IG	99,7%	98,0%	
BNPP Asset Management Nederland NV	Pays-Bas	IG	100,0%	98,2%	V3	IG	100,0%	98,3%	
BNPP Asset Management Netherlands NV	Pays-Bas	IG	100,0%	98,3%		IG	100,0%	98,3%	
BNPP Asset Management NL Holding NV	Pays-Bas	IG	100,0%	98,2%	V3	IG	100,0%	98,3%	
BNPP Asset Management Services Grouping	France	IG	100,0%	98,2%	E1/V3				
BNPP Asset Management Singapore Ltd	Singapour								S3
BNPP Asset Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	98,2%	V3	IG	100,0%	98,3%	
BNPP Asset Management USA Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Asset Management USA Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Capital Partners	France	IG	100,0%	100,0%	D1	ME*	100,0%	100,0%	
BNPP Dealing Services	France	IG (1)	100,0%	98,2%	V3	IG (1)	100,0%	98,3%	V3
BNPP Dealing Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni				S1	IG (1)	100,0%	98,3%	V3
BNPP Dealing Services Asia Ltd	Hong Kong								S3
BNPP Dealing Services Argentina SA	Argentine								S3
BNPP Investment Partners Australia Holdings Pty Ltd	Australie								S3
BNPP Investment Partners Latam SA de CV	Mexique								S3
BNPP Investment Partners PT	Indonésie	IG	100,0%	98,2%	V3	IG	100,0%	98,3%	
BNPP Investment Partners SGR SPA	Italie				S4	IG	100,0%	98,3%	V3
Camgeston	France								S4
Elite Asset Management PLC	Finlande	ME	19,0%	18,7%	V3	ME	19,0%	18,7%	E3
EMZ Partners	France	ME	24,9%	24,9%	E1				
Fund Channel	Luxembourg	ME (3)	50,0%	49,1%	V3	ME (3)	50,0%	49,1%	
Fundquest Advisor	France	IG	100,0%	98,2%	D1/V3	ME*	100,0%	98,3%	
Fundquest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	98,2%	D1/V3	ME*	100,0%	98,3%	
Gambit Financial Solutions	Belgique	IG	86,0%	84,4%	E1/V3				
Groevermogen NV	Pays-Bas	IG	100,0%	98,2%	E1				
Halting Foris Private Equity Fund Management Co Ltd	Chine	ME	33,0%	32,4%		ME	33,0%	32,4%	
Harewood Helena 1 Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	E1				
HFT Investment Management Co Ltd	Chine	ME	49,0%	48,1%	V3	ME	49,0%	48,2%	
Impax Asset Management Group PLC	Royaume-Uni	ME	24,5%	24,0%	V3	ME	25,0%	24,6%	E1
Services Epargne Entreprise	France	ME	37,1%	37,1%	E1				
Shinhan BNPP Asset Management Co Ltd	Rép. de Corée	ME	35,0%	34,4%	V3	ME	35,0%	34,4%	
Theam	France								S4
Entités Struct									

Dénomination	Pays	31 décembre 2016				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPP Real Estate Investment Management UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Investment Services	France				S4	IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Italy SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Jersey Ltd	Jersey								S2
BNPP Real Estate Magyarorszag Tanacsado Es Ingatlankezezo ZRT	Hongrie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Poland SP ZOO	Pologne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Property Development UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Property Development Italy SPA	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Property Management Belgium	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Property Management France SAS	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Property Management Spain SA	Espagne				S4	IG	100,0%	100,0%	
BNPP Real Estate Transaction France	France	IG	96,0%	96,0%	V2	IG	96,1%	96,1%	V2
BNPP Real Estate Valuation France	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
FG Ingénierie et Promotion Immobilière	France								S4
GIE Siège Issy	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Horti Milano SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
Immobilier des Bergues	France								S4
Lifzz	France	IG	100,0%	100,0%	E2				
Locchi SRL	Italie				S3	IG	100,0%	100,0%	
Parker Tower Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Partner's & Services	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Pyrobox GB 1 SA	Luxembourg				S4	IG	100,0%	100,0%	
Pyrobox SARL	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
REPD Parker Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Société Auxiliaire de Construction Immobilière	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Sociétés de Construction Vente (e)	France	IG / ME	-	-		IG / ME	-	-	
Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Corporate & Institutional Banking									
Securities Services									
BNPP Financial Services LLC	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	E1				
BNPP Fund Administration Services Ireland Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
BNPP Fund Services Australasia Pty Ltd (succ. Nouvelle-Zélande)	Nie-Zélande	IG	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
BNPP Global Securities Operations Private Ltd	Inde	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Australie)	Australie	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Belgique)	Belgique	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Grèce)	Grèce	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Guernesey)	Guernesey	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Hongrie)	Hongrie	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Irlande)	Irlande	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Jersey)	Jersey	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Portugal)	Portugal	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Singapour)	Singapour	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Securities Services (succ. Suisse)	Suisse	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
Services Logiciels d'Inégration Boursière	France	ME (3)	66,6%	66,6%	E1				
CIB EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique)									
France									
BNPP Arbitrage	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Arbitrage (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni				S1	IG (1)	100,0%	100,0%	
Esomest	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Eurotrisation	France	ME	23,0%	23,0%	E1				
Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Laffite Participation 22	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Opéra Trading Capital	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Opéra Trading Capital (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Opéra Trading Capital (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Parlease	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
SNC Tailbout Participation 3	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Verner Investissements	France	ME	40,0%	50,0%		ME	40,0%	50,0%	
Entités Structurées									
Ausler Real Estate Opportunities SARL	Luxembourg	IG	-	-	E1				
Alargats	France	IG	-	-		IG	-	-	
Austin Finance	France	IG	-	-		IG	-	-	
Compagnie d'Investissement Italiens	France	IG	-	-		IG	-	-	
Compagnie d'Investissement Opéra	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCT Juice	France	IG	-	-	E2				
Financière des Italiens	France	IG	-	-		IG	-	-	
Financière Paris Hausmann	France	IG	-	-		IG	-	-	
Financière Tailbout	France	IG	-	-		IG	-	-	
Mediterranea	France	IG	-	-		IG	-	-	
Optichamps	France	IG	-	-		IG	-	-	
Participations Opéra	France	IG	-	-		IG	-	-	
Autres pays d'Europe									
Alpha Murcia Holding BV	Pays-Bas				S1	ME *	100,0%	99,9%	
BNP PUK Holding Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Bank JSC	Russie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Commodity Futures Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Emissions- Und Handel- GmbH	Allemagne	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Invest Holdings BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	E1
BNPP Ireland Unlimited Co	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Islamic Issuance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Issuance BV	Pays-Bas	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	

Dénomination	Pays	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPP Net Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
BNPP Prime Brokerage International Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP UK Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP UK Ltd	Royaume-Uni				S3	IG	100,0%	100,0%	
BNPP Varsity Reinsurance DAC	Irlande	IG	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
Diamante Re SRL	Italie	IG	100,0%	100,0%	E1				
Financière Hime SA	Luxembourg	ME	22,5%	22,5%		ME	22,5%	22,5%	E1
F Scholen	Belgique	ME (3)	50,0%	50,0%		ME (3)	50,0%	50,0%	
Greenstars BNPP	Luxembourg	ME *	100,0%	100,0%		ME *	100,0%	100,0%	
Harewood Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Hime Holding 1 SA	Luxembourg	ME	26,4%	26,4%		ME	26,4%	26,4%	E1
Hime Holding 2 SA	Luxembourg	ME	21,0%	21,0%		ME	21,0%	21,0%	E1
Hime Holding 3 SA	Luxembourg	ME	20,6%	20,6%		ME	20,6%	20,6%	E1
Landspire Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Ribera Del Lora Arbitrage	Espagne	IG	100,0%	100,0%	E1				
SC Nueva Condo Murda SL	Espagne								S2
Ulexam Logistics Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Ulexam Solutions Ltd	Irlande	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Entités Structurées									
Aledra Finance PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Aquarius + Investments PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Aries Capital DAC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	E1
BNPP International Finance Dublin Unlimited Company	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
BNPP Investments N 1 Ltd	Royaume-Uni				S1	IG	-	-	
BNPP Investments N 2 Ltd	Royaume-Uni				S1	IG	-	-	
Boug BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Boug BV (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
Madison Arbor Ltd	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Matchpoint Finance PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Omega Capital Funding Ltd	Irlande								S1
Omega Capital Investments PLC	Irlande								S1
Scaldis Capital Ltd	Jersey	IG	-	-		IG	-	-	
Moyen-Orient									
BNPP Investment Co KSA	Arab. Saoudite	IG	100,0%	100,0%	D1	ME *	100,0%	100,0%	
Afrique									
BNPP Securities South Africa Holdings Pty Ltd	Afrique du Sud								S3
BNPP Securities South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud								S3
CIB Amériques									
Banco BNPP Brasil SA	Bésil	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Banexi Holding Corp	Etats-Unis				S4	IG	100,0%	100,0%	
BNPP Canada Corp	Canada	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Canada Valeurs Mobilières Inc	Canada								S3
BNPP Capital Services Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP CC Inc	Etats-Unis				S4	IG	100,0%	100,0%	
BNPP Colombia Corporacion Financiera SA	Colombie	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	D1
BNPP Energy Trading GP	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Energy Trading Holdings Inc	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Energy Trading LLC	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP FS									

Dénomination	Pays	31 décembre 2016				31 décembre 2017			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPP Sekuritas Indonesia PT	Indonésienne	IG	99,0%	99,0%		IG	99,0%	99,0%	
BNPP SJ Ltd	Hong Kong								S3
BNPP SJ Ltd (succ. Japon)	Japon								S3
BPP Holdings Pte Ltd	Singapour	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Autres Activités									
BNPP Suisse SA	Suisse	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Sociétés Immobilières d'Exploitation et autres									
Anfn Participation 5	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
BNPP Home Loan SFH	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP Partners for Innovation	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
BNPP Procurement Tech	France	IG	100,0%	100,0%	E1				
BNPP Public Sector SCF	France	IG (1)	100,0%	100,0%		IG (1)	100,0%	100,0%	
BNPP SB Re	Luxembourg	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Cobema	Belgique				S4	IG	100,0%	100,0%	
Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	97,3%	97,2%		IG	97,3%	97,2%	V1
Ejesur SA	Espagne	IG	100,0%	100,0%	E1				
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
GIE Groupement d'Etudes et de Prestations	France	IG	100,0%	100,0%	E1				
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	IG (2)	100,0%	100,0%		IG (2)	100,0%	100,0%	
Lion International Investments SA	Luxembourg	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Plagefin SA	Luxembourg	IG	100,0%	65,9%		IG	100,0%	65,9%	
Sagip	Belgique	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Société Immobilière du Marché Saint-Honoré	France				S2	IG	100,0%	100,0%	V1
Société Orbaisienne de Participations	France	IG	100,0%	100,0%		IG	100,0%	100,0%	
Entités Structurées									
BNPP B Institutional II	Belgique	IG	-	-		IG	-	-	
Euro Secured Notes Issuer (Ex- BNPP SME-1)	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCT Laffite 2016	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCT Opéra 2014	France	IG	-	-		IG	-	-	

(a) Au 31 décembre 2018, les Fonds Communs de Titrisation Ecarat UK regroupent 4 fonds (Ecarat PLC 6 à 9), versus 5 fonds (Ecarat PLC 4 à 8) au 31 décembre 2017

(b) Au 31 décembre 2018, les Fonds Communs de Créances UCI et Prado regroupent 14 fonds (FCC UCI 9 à 12, 14 à 17 et RMBS Prado I à V), versus 14 fonds au 31 décembre 2017 (FCC UCI 9 à 12, 14 à 18 et RMBS Prado I à V)

(c) Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, le Fonds Commun de Titrisation Autnorria regroupe 1 compartiment (Autnorria 2014)

(d) Au 31 décembre 2018, les Fonds Communs de Titrisation Domos regroupent les fonds Domos 2011 et Domos 2017, versus Domos 2008, Domos 2011 et Domos 2017 au 31 décembre 2017

(e) Au 31 décembre 2018, 95 Sociétés de Construction Vente (77 IG et 18 ME) versus 96 au 31 décembre 2017 (81 IG et 15 ME)

Conformément au règlement ANC 2016, la liste exhaustive des entités contrôlées, contrôlées conjointement et sous influence notable exclues de la consolidation compte tenu de leur caractère négligeable pour l'établissement des comptes, et la liste des titres de participation sont disponibles dans la section *Information Réglementée* du site: <https://invest.bnpparibas.com>.

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement des seuils de consolidation
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dissolution, liquidation...)
- S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou d'influence notable
- S3 Franchissement des seuils de consolidation
- S4 Fusion-absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution

ME* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif
VM Participation dans une entité contrôlée conjointement ou sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat

Divers

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil.
- (2) Entités d'activité d'assurance mises en équivalence dans le périmètre prudentiel
- (3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- (4) Fonds de placements collectifs exclus du périmètre prudentiel.

8.k HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2018	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
Montant hors taxe, en milliers d'euros	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	15 289	75%	15 712	61%	12 104	90%	43 105	73%
- Emetteur	3 899		4 462		2 515		10 876	
- Filiales consolidées	11 390		11 250		9 589		32 229	
Services autres que la certification des comptes	5 108	25%	9 898	39%	1 326	10%	16 332	27%
- Emetteur	1 526		3 175		712		5 413	
- Filiales consolidées	3 582		6 723		614		10 919	
TOTAL	20 397	100%	25 610	100%	13 430	100%	59 437	100%
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	4 318		4 477		4 936		13 731	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	398		2 091		609		3 098	

Au titre de l'exercice 2017	Deloitte		PricewaterhouseCoopers		Mazars		TOTAL	
Montant hors taxe, en milliers d'euros	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	16 683	68%	16 667	64%	11 261	92%	44 611	71%
- Emetteur	3 840		4 730		2 448		11 018	
- Filiales consolidées	12 843		11 937		8 813		33 593	
Services autres que la certification des comptes	7 906	32%	9 513	36%	935	8%	18 354	29%
- Emetteur	3 534		2 622		535		6 691	
- Filiales consolidées	4 372		6 891		400		11 663	
TOTAL	24 589	100%	26 180	100%	12 196	100%	62 965	100%
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes	5 883		4 623		4 730		15 236	
dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes	987		1 388		549		2 924	

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 507 milliers d'euros au titre de l'exercice 2018 (909 milliers d'euros en 2017).

Les services autres que la certification des comptes comprennent cette année principalement des missions de revue de la conformité du dispositif de l'entité au regard de dispositions réglementaires, et des travaux de revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (ex : « ISAE 3402 ») dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les Métiers Titres et Gestion d'actifs, ainsi que l'apport d'expertise dans le cadre de projets de transformation de la banque.